



Document d'objectifs Natura 2000

Site Natura 2000 des Monts Dore « FR 8301042 »

Février 2014



DOCUMENT D'OBJECTIFS DU SITE NATURA 2000 FR8301042 « MONTS DORE »

Maître d'ouvrage

MEEDDAT – Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement d'Auvergne
Suivi de la démarche : Tabourin Pierre de la DREAL Auvergne et Chambonnière Julien de la DDT 63

Structure porteuse

Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne – PNR VA

Opérateur

Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne – PNR VA

Rédaction du document d'objectifs

Rédaction / Coordination / SIG : Belenguier Luc, Birard Cécile et Roquetanière Olivier – PNRVA

Contribution au diagnostic écologique : Conservatoire Botanique National du Massif Central (Nicolas Sylvain et Seytre Laurent), RNN de Chaudefour, RNN de Chastreix-Sancy, BIOME (Hervé Christophe), Chauve-souris Auvergne

Cartographie des habitats naturels et études écologiques complémentaires

Diagnostic et cartographie des tourbières (2001-2003) : Conservatoire Botanique National du Massif Central

Cartographie CHANES (2006) : CBN MC – PNR VA

Cartographie CHANES des extensions proposées (2012) : Biome – PNR VA

Cartographie CHANES de l'extension proposée sur la Clé du Lac (2013) : PNR VA

Crédits photographiques

PNR VA

Référence à utiliser

BELENGUIER L., BIRARD C., 2013 – Document d'Objectifs du site Natura 2000 Monts Dore « FR 8301042 ». Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, Aydat (63970), 105 p + annexes.

REMERCIEMENTS OU PERSONNES ET STRUCTURES AYANT PARTICIPE A L'ELABORATION DE CE DOCUMENT

Communes, collectivités et personnes impliquées directement dans la rédaction du document d'objectifs	Administrations	Organismes techniques et scientifiques et associations
<p>Mesdames, Messieurs les Maires des communes concernées par le site Natura 2000</p> <p>Les membres des communautés de communes. Ainsi que l'ensemble du personnel des communautés de communes</p> <p>L'ensemble des personnes ayant permis la réalisation de ce document d'objectifs</p> <p>L'ensemble des membres du Comité de Pilotage</p>	<p>DREAL : Pierre Tabourin</p> <p>DDT 63 : Julien Chambonnière</p>	<p>CBNMC</p> <p>BIOME</p> <p>Réserve Naturelle Nationale de la Vallée de Chaudefour</p> <p>Réserve Naturelle Nationale de Chastreix-Sancy</p> <p>Chauves-Souris Auvergne</p>

TABLE DES MATIERES

TABLE DES FIGURES	5
TABLE DES TABLEAUX.....	6
TABLE DES ANNEXES	6
PARTIE I – INTRODUCTION.....	9
A - Natura 2000 : présentation générale.....	9
B – Fiche d'identité du site.....	11
C – Révision du périmètre du site Natura 2000	15
D – Evaluation des actions engagées entre 2000 et 2012.....	18
PARTIE II – DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE	21
A - Données administratives.....	21
1. Données administratives générales	21
2. Inventaires et mesures réglementaires au titre du patrimoine naturel	24
3. Situation des propriétés foncières dans le site	29
B - Activités humaines et occupation du sol	30
1. L'Agriculture	32
2. La forêt	35
3. Le Tourisme et activités de pleine nature	37
4. Chasse, pêche et cueillette	43
5. Les activités motorisées	43
PARTIE III – DIAGNOSTIC ENVIRONNEMENTAL	44
A- données abiotiques générales	44
B- Grands milieux et enjeux identifiés.....	49
C- Habitats naturels et espèces présents sur le site.....	52
1- Habitats naturels de l'annexe I de la directive 92/43	52
2- Espèces d'intérêt communautaire de l'annexe II de la directive 92/43	66
3- Autres habitats et espèces	72
PARTIE IV – OBJECTIFS ET ENJEUX DE DEVELOPPEMENT DURABLE	75
A- Objectifs liés aux habitats naturels, aux espèces et aux activités humaines.....	79
B- Objectifs transversaux.....	84
C- Synthèse des objectifs de développement durable.....	85

PARTIE V – PROPOSITIONS DE MESURES DE GESTION	86
A. Budget estimatif.....	87
B. Contrats Natura 2000	92
C. Mesures Agro-Environnementales	93
D. Charte Natura 2000.....	94
E. Suivis scientifiques	101
BIBLIOGRAPHIE	103
ANNEXES.....	106

TABLE DES FIGURES

Illustration 1 : Situation du site Natura 2000 sur le territoire du Parc des Volcans d'Auvergne	13
Illustration 2 : quelques paysages du site	14
Illustration 3 : périmètre du site et communes concernées	16
Illustration 4 : périmètre du site	17
Illustration 5 : résultat des travaux de restauration du sentier du Puy Ferrand entre 2005 et 2009 (avant / après).....	20
Illustration 6 : répartition en pourcentage des budgets sur le site pour la mise en œuvre du DOCOB 2000 – 2013.....	20
Illustration 7 : zonage administratif.....	23
Illustration 8 : zonages patrimoniaux.....	27
Illustration 9 : l'eau sur le territoire	28
Illustration 10 : surfaces agricoles sur le site.....	34
Illustration 11 : forêts soumises au régime forestier sur le site	36
Illustration 12 : état des lieux 2012 des sentiers de randonnée	38
Illustration 13 : localisation des activités de pleine nature et touristique	42
Illustration 14 : zonage des arrêtés municipaux concernant la circulation motorisée	43
Illustration 15 : carte géologique simplifiée des Monts Dore (d'après A. de Goer, modifiée).....	45
Illustration 16 : diagramme ombrothermique de la station du Mont-Dore (1050 m)	46
Illustration 17 : diagramme ombrothermique de la station de Super-Besse (1340 m)	46
Illustration 18 : topographie du site	48
Illustration 19 : localisation des grands milieux dans le site	50
Illustration 20 : localisation des habitats naturels	55
Illustration 21 : localisation des habitats d'intérêt communautaire	56
Illustration 22 : dates de réalisation des cartographies d'habitats	57
Illustration 23 : récapitulatif des habitats et de leurs statuts sur le site	58
Illustration 24 : répartition des surfaces d'habitats d'intérêt par grand type de milieux	62
Illustration 25 : répartition en % de surface du statut des habitats par grand type de milieux	59
Illustration 26 : aperçu de quelques habitats d'intérêt communautaire sur le site.....	60
Illustration 27 : localisation des stations d'espèces ou des zones de contacts	70
Illustration 28 : répartition du budget estimatif par types d'actions.....	96
Illustration 29 : répartition du budget estimatif par types de financements	91

TABLE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Fiche d'identité du site.....	11
Tableau 2 : Membres du comité de pilotage du site Natura 2000 en application de l'arrêté préfectoral 08/03610 portant création et composition du comité de pilotage du site.....	12
Tableau 3 : Communes et surfaces concernées par le site Natura 2000 « Monts Dore ».....	15
Tableau 4 : évaluation des actions du DOCOB 2000-2011	18
Tableau 5 : données administratives	21
Tableau 6 : données administratives liées aux zonages sur la faune, la flore et les ressources naturelles	24
Tableau 7 : activités humaines	30
Tableau 8 : données abiotiques générales	44
Tableau 9 : grands milieux naturels	49
Tableau 10 : habitats d'intérêt communautaire de l'Annexe II de la Directive 92/43.....	52
Tableau 11 : récapitulatif de l'état de conservation estimé des habitats d'intérêt communautaire	64
Tableau 12 : espèces d'intérêt communautaire de l'Annexe II de la Directive 92/43.....	66
Tableau 13 : récapitulatif de l'état de conservation des espèces d'intérêt communautaire de l'Annexe II de la Directive 92/43.....	71
Tableau 14 : habitats et espèces d'intérêt patrimonial	72
Tableau 15 : objectifs liés aux habitats naturels, aux espèces et aux activités humaines	79
Tableau 16 : objectifs transversaux.....	84
Tableau 17 : récapitulatif des objectifs de développement durable	85
Tableau 18 : récapitulatif des mesures prévues)	87
Tableau 19 : synthèse du budget estimatif de la mise en œuvre du DOCOB.....	89
Tableau 20 : contrats Natura 2000 applicables aux actions de gestion	92
Tableau 21 : Mesures Agro-Environnementales proposées sur le site	93
Tableau 22 : indicateurs de pression, d'état et de réponse pour la mise en œuvre du DOCOB	101

TABLE DES ANNEXES

Annexe 1 : Fiches actions détaillées	106
Annexe 2 : Abréviations et acronymes	137
Annexe 3 : Glossaire	139

RESUME

Présentation du site :

Le site Natura 2000 « Monts Dore » FR 8301042, couronné par le Puy de Sancy, plus haut sommet du Massif Central (1886 m), offre un patrimoine, notamment naturel, exceptionnel, dû aux conditions géologiques, d'altitudes, d'expositions, de climat et aux activités agricoles extensives rencontrées. C'est un condensé de montagne auvergnate. L'ensemble repose sur un stratovolcan assez récent qui accueille des édifices géologiques remarquables et des roches originales à l'échelle européenne. Les paysages sont grandioses, marqués par leur caractère alpin et les traces des glaciers. Il s'étend sur **7122 ha** et concerne 12 communes. Le site avait fait l'objet d'un premier Document d'Objectifs, validé en 2000.

Diagnostics socio-économique et écologique :

Les principales activités qui s'exercent sur le site sont le tourisme, l'agriculture et la sylviculture.

Le pastoralisme, qui joue un rôle multi-fonctionnel (économique, social, touristique, écologique, paysager...) bien au-delà du simple pâturage des animaux, est à soutenir et à maintenir par des mesures d'adaptation de la gestion pastorale et de débroussailllements de certaines zones (MAE et contrats Natura 2000).

Pour les milieux forestiers, l'enjeu est de favoriser des pratiques qui renforcent la diversité spécifique (préserver des bois sénescents, augmenter les forêts composées de feuillus et mixtes, etc. dans le cadre de contrats Natura 2000 et d'amélioration de la connaissance).

Enfin, les Monts Dore sont une zone privilégiée pour les activités de pleine nature (randonnées, manifestations sportives, station de skis...). La fréquentation estivale est extrêmement importante : environ 160 000 personnes parcourent les zones sommitales.

La fragilité des sols, des habitats, le dérangement des espèces ou des troupeaux engagent la démarche Natura 2000 à travailler à la conciliation des usages dans l'objectif de mieux maîtriser la fréquentation et assurer une meilleure sensibilisation du public par une présence accrue sur le terrain de gardes nature, l'entretien et la restauration des chemins dégradés, de la signalétique, des ouvrages de franchissements et l'amélioration et la mutualisation de la communication.

La désignation du site Natura 2000 des Monts Dore vise prioritairement les pelouses et landes d'altitudes réparties et entretenues par l'activité pastorale, essentiellement ovine et bovines et les tourbières. Elle vise également les habitats de landes, de mégaphorbiaies, hêtraies, saulaies subalpines et prairies humides.

Ce sont 16 habitats d'intérêt européen qui sont recensés sur le site, couvrant plus des 2/3 des 7122 ha de surface du site.

A cette diversité importante d'habitats, vient s'ajouter une diversité d'espèces très importante, dont 9 espèces d'intérêt communautaire (lépidoptères, bryophytes, chiroptères...).

Cette richesse est confirmée par la présence de deux des cinq Réserves Naturelles Nationales d'Auvergne dans la partie sud du site (Vallée de Chaudefour et Chastreix-Sancy).

La mise en cohérence des acteurs et politiques sur le site, et une bonne lisibilité de la part des acteurs et habitants locaux doivent être visées.

Objectifs de développement durable :

Les enjeux de préservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire sont indissociables des activités économiques ou touristiques qui s'exercent sur le site. Il s'agit essentiellement des activités de randonnée pédestre et VTT, des activités agricoles (pâturage, fauche et drainage) et de l'exploitation forestière.

Au nombre de 8, les objectifs de développement durable sont principalement centrés sur les habitats naturels et les espèces à forte valeur patrimoniale ayant justifiés la désignation du site en ZSC. Le but majeur étant de maintenir les pratiques agro-pastorales et de maîtriser la fréquentation du massif en proposant une gestion durable et adaptée aux enjeux de préservation de cette mosaïque d'habitats d'intérêt communautaire :

- **Favoriser une agriculture garante de la préservation des milieux agropastoraux**
- **Concilier les activités de plein air avec l'intégrité des milieux naturels et des espèces**
- **Préserver voire restaurer la fonctionnalité et la qualité hydraulique des tourbières, des zones humides et du réseau hydrologique**

- **Préserver les espèces patrimoniales**
- **Promouvoir la naturalité des forêts, accueillant des habitats et espèces d'intérêt communautaire**
- **Concilier les activités avec la préservation des habitats et des espèces**
- **Mobiliser et informer les acteurs locaux pour la mise en œuvre du DOCOB**
- **Evaluer et suivre l'évolution des habitats et des espèces sur le site**

Mesures de gestion prévues :

Les mesures proposées sont de 4 grands types :

- étude / suivi : l'amélioration de la connaissance (notamment sur les milieux agropastoraux et les espèces) et le suivi de l'évolution écologique du site constitue une base nécessaire aux actions de gestion ;
- gestion : lorsqu'il est nécessaire d'intervenir pour adapter des pratiques (agricoles, forestières...) ou mettre en œuvre des actions précises visant le maintien ou l'amélioration de l'état de conservation d'habitats ou espèces ;
- valorisation : constitue un moyen d'appropriation locale de la démarche et l'intégration des enjeux écologiques au fonctionnement du territoire. La sensibilisation est par ailleurs un parallèle nécessaire à la préservation ;
- animation : pour mettre en œuvre l'ensemble des objectifs fixés dans le DOCOB.

Budget prévisionnel :

L'ensemble des actions proposées se traduit par une prévision budgétaire sur les 6 ans de validité de ce Document d'objectifs (2014-2019) de **1 880 900 €**

PARTIE I – INTRODUCTION

Le massif des Monts Dore est un stratovolcan de 500 km² reposant sur un socle granitique. Il est constitué d'une multitude de points de sortie de laves très variées, dont l'émission s'est effectuée sur une période d'environ 3 millions d'années, entrecoupées de phase de repos (phases érosives). Entre Monts du Cantal et Chaîne des Puys, il est couronné par le Puy de Sancy, le plus haut sommet du Massif Central (1886 m). Quatre vallées importantes rayonnent à partir des hauts sommets dépassant tous les 1700 m (Puys de Sancy, Chabane, Ferrand, Perdrix, Gros, Paillaret, Cacadogne) : la haute vallée de la Dordogne (Ouest), la vallée de la Couze Chambon (depuis Chaudefour à l'Est), la vallée de la Couze Pavin (Sud Est) et la vallée de la Trentaine (Tarentaine au sein de la Fontaine Salée au sud-ouest).

Les deux principales activités exercées sur le site sont l'élevage extensif, qui contribue à la richesse biologique et paysagère du site, et le tourisme (hivernal et estival) dont la forte pression localisée ou diffuse peut constituer une menace pour les enjeux écologiques. Natura 2000 doit donc prendre en compte l'ensemble des enjeux (socio-économiques et écologiques) afin de préserver le patrimoine exceptionnel du secteur.

Le site Natura 2000 des Monts Dore couvre actuellement 7122 ha, à une altitude comprise entre 1050 m et plus de 1800 m. Son périmètre a fait l'objet d'une révision. Il s'étend sur 12 communes : Besse et Saint Anastaise (88 ha), Chambon sur Lac (1977), Chastreix (1587), La Tour d'Auvergne (225 ha), Le Mont Dore (1396 ha), Murat Le Quaire (294 ha), Murol (71 ha), Orcival(226 ha), Perpezat (197 ha), Picherande (331 ha), Rochefort Montagne (59 ha), Saulzet le Froid (673 ha) (et 4 cantons : Besse, Rochefort, La Tour d'Auvergne et St Amand Tallende).

Spécificité volcanique, altitude et conditions climatiques permettent à la richesse écologique de s'exprimer par la présence de 16 habitats d'intérêt européen dont 2 sont considérés prioritaires, couvrant près du tiers du site, et de 9 espèces d'intérêt communautaire. Les principaux habitats sont les landes et les prairies d'altitude, les tourbières, les pentes rocheuses et les éboulis et les forêts de hêtres. Le site Natura 2000 des Monts Dore accueille également de nombreux milieux naturels et espèces patrimoniaux reconnus nationalement et protégés par deux Réserves Naturelles Nationales totalement incluses dans le périmètre : réserves naturelles nationales de Chastreix-Sancy et de la vallée de Chaudefour.

A - Natura 2000 : présentation générale

Natura 2000 : le réseau des sites européens les plus prestigieux

Le réseau Natura 2000 est le réseau des sites naturels les plus remarquables de l'Union Européenne (UE). Il a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire des 27 pays de l'Europe. Il vise à assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvages d'intérêt communautaire.

Il est composé de sites désignés par chacun des pays en application de deux directives européennes : la directive 79/409/CEE du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages dite « directive Oiseaux » et la directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des Habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages dite « directive Habitats ». Un site peut être désigné au titre de l'une ou l'autre de ces directives, ou au titre des deux directives sur la base du même périmètre ou de deux périmètres différents. Les directives listent des habitats naturels et des espèces rares dont la plupart émanent des conventions internationales telles celles de Berne ou de Bonn. L'ambition de Natura 2000 est de concilier les activités humaines et les engagements pour la biodiversité dans une synergie faisant appel aux principes d'un développement durable.

Natura 2000 en Europe

Le réseau européen de sites Natura 2000 comprend **26 406 sites pour les deux directives** couvrant près de 20 % du territoire communautaire (source : Baromètre Natura 2000, juillet 2012, INPN) :

- **22 573** sites en ZSC (pSIC ou SIC) au titre de la directive Habitats, soit **58 465 302 ha**. Ils couvrent environ 12 % de la surface terrestre de l'UE,
- **5 355** sites en ZPS au titre de la directive Oiseaux soit **52 109 575 ha**. Ils couvrent plus de 10,0 % de la surface terrestre de l'UE,
- 2341 sites Natura 2000 « marins » (1764 ZSC et 863 ZPS) couvrant **2 174 644 600 ha**.

Chaque pays est doté, ou se dote progressivement, d'un réseau de sites correspondant aux habitats et espèces mentionnés dans les directives. Chacun les transcrit en droit national. Ils sont invités à désigner un réseau en accord avec la réalité de la richesse écologique de leur territoire. La France est considérée comme l'un des pays européens parmi les plus importants pour les milieux naturels et les espèces sauvages. Ce réseau est également l'une des réponses de la France à ses responsabilités internationales et à ses engagements internationaux.

Natura 2000 en France

Les deux années 2006 et 2007 ont constitué un tournant pour la mise en place du réseau Natura 2000 en France. Elles correspondent en effet à l'achèvement du réseau terrestre.

Désormais, le réseau français de sites Natura 2000 comprend **1753 sites pour 12,5 % du territoire métropolitain** soit 11 058 330 ha dont 4 162 469 ha en domaine marin :

- 1358 sites en ZSC (pSIC et SIC) au titre de la directive Habitats. Ils couvrent 8,51 % de la surface terrestre de la France, soit 4 654 220 ha,
- 376 sites en ZPS au titre de la directive Oiseaux. Ils couvrent 7,91% de la surface terrestre de la France, soit 4 344 961 ha.

Natura 2000 en Auvergne et dans le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne

Le réseau auvergnat de sites Natura 2000 comprend 94 sites couvrant 375 305 ha, soit 14.58 % du territoire régional :

- 82 sites (pSIC et SIC) au titre de la directive habitats.
- 12 sites (ZPS) au titre de la directive oiseaux.

Ces sites abritent pas moins de 65 espèces d'oiseaux inscrites en annexe I de la directive Oiseaux, 48 espèces (animales -hors oiseaux- ou végétales) d'intérêt communautaire et près de 50 habitats naturels retenus au sein de la directive Habitats.

Le réseau des sites Natura 2000 du PNRVA est constitué de 30 sites, il couvre une superficie de 15.9% du territoire et concerne 117 communes sur les 150 du territoire du Parc.

B – Fiche d'identité du site

Nom officiel du site Natura 2000	Monts Dore
Désigné au titre de la Directive « Habitats, faune et flore » 92/43/CEE comme Site d'Intérêt Communautaire (SIC) le	22 décembre 2009
Numéro officiel du site Natura 2000	FR 830 1042
Localisation du site Natura 2000	Région Auvergne, Département du Puy de Dôme
Superficie officielle (FSD) du site Natura 2000 au titre de la Directive européenne « Habitats, faune et flore » 92/43/CEE	7122 ha
Préfet coordinateur	Sous préfecture d'Issoire
Président du comité de pilotage du site Natura 2000 désigné pendant la période de l'élaboration du Docob	M. Jean-Francois Dubourg, Maire du Mont Dore
Structure porteuse	Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne
Opérateur	Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne
Commissions ou groupes de travail	Groupe de travail « agriculture » Groupe de travail « activités de pleine nature »
Communes concernées	Besse et Saint Anastaise (1.2%) Chambon sur Lac (28 %) Chastreix (22 %) La Tour d'Auvergne (3%) Le Mont Dore (20 %) Murat Le Quaire (4%) Muroi (1%) Orcival (3 %) Perpezat (2.7 %) Picherande (4.6 %) Rochefort Montagne (0.8 %) Saulzet le Froid (9.5 %)

Tableau 1 : Fiche d'identité du site

Collège des élus	
M. le Président	Conseil Régional d'Auvergne
M. le Président	Conseil Général du Puy-de-Dôme
M. le Président	Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne
M. le Président	Communauté de communes du MASSIF DU SANCY
M. le Président	Communauté de communes LES CHEYRES
M. le Président	Communauté de communes de ROCHEFORT-MONTAGNE
M. le Président	Communauté de communes SANCY-ARTENSE
M. le Maire	BESSE ET SAINT ANASTAISE
M. le Maire	CHAMBON SUR LAC
M. le Maire	CHASTREIX
M. le Maire	LA TOUR D'AUVERGNE
M. le Maire	LE MONT DORE
M. le Maire	MURAT LE QUAIRE
M. le Maire	MUROL
M. le Maire	ORCIVAL
M. le Maire	PERPEZAT
M. le Maire	PICHERANDE
M. le Maire	ROCHEFORT MONTAGNE
M. le Maire	SAULZET-LE-FROID
Représentants de l'Etat et de ses établissements publics	
M. le Sous-Préfet	Sous-Prefecture de l'arrondissement d'Issoire
M. le Directeur	DREAL Auvergne
M. le Directeur	DDT du Puy-de-Dôme
M. le Directeur	Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports
M. le Directeur	Agence du Puy-de-Dôme de l'Office National de la Forêt
M. le Délégué régional	ONEMA
M. le Délégué régional	ONCFS

Tableau 2 : Membres du comité de pilotage du site Natura 2000 en application de l'arrêté préfectoral 08/03610 portant création et composition du comité de pilotage du site

Représentants des propriétaires, exploitants et usagers	
M. le Président	Chambre Départementale d'Agriculture du Puy de Dôme
M. le Président	CRPF
M. le Secrétaire général de l'Inter-consulaire	Chambre de Commerce et d'Industrie du Puy de Dôme
M. le Président	Fédération Départementale des Chasseurs du Puy-de-Dôme
M. le Président	Fédération du Puy-de-Dôme pour la pêche et la protection du milieu aquatique
M. le Président	Fédération départementale des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs du Puy-de-Dôme
M. le Président	Syndicat de la Propriété Privée Rurale
M. le Président	FDSEA 63
M. le Président	UDSEA 63
M. le Président	Jeunes Agriculteurs du Puy de Dôme
M. le Président	Coopérative Animation Pastorale
M. le Président	Coopérative Ovi-Estive
M. le Président	Syndicat Ovin de la Montagne de la Biche
M. le Président	Office du tourisme du Sancy
M. le Président	Agence Départementale de Développement touristique du Puy de Dôme
Personnes qualifiées pour la protection de la nature	
M. le Directeur	CBN MC
M. le Conservateur	RNN de Chastreix-Sancy
M. le Conservateur	RNN de la vallée de Chaudesfour
M. le Président	Fédération départementale pour l'Environnement et la Nature du Puy de Dôme
M. le Président	Puy-de-Dôme Nature Environnement
M. le Président	CEN Auvergne
M. le Président	LPO

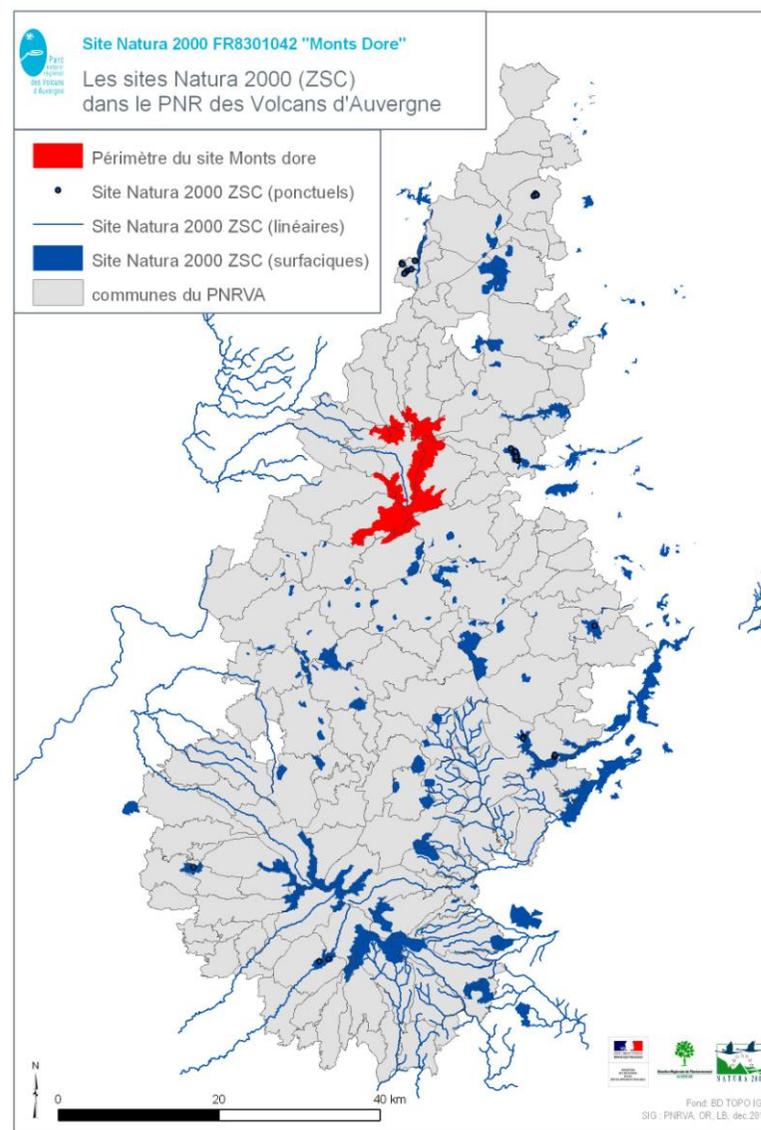
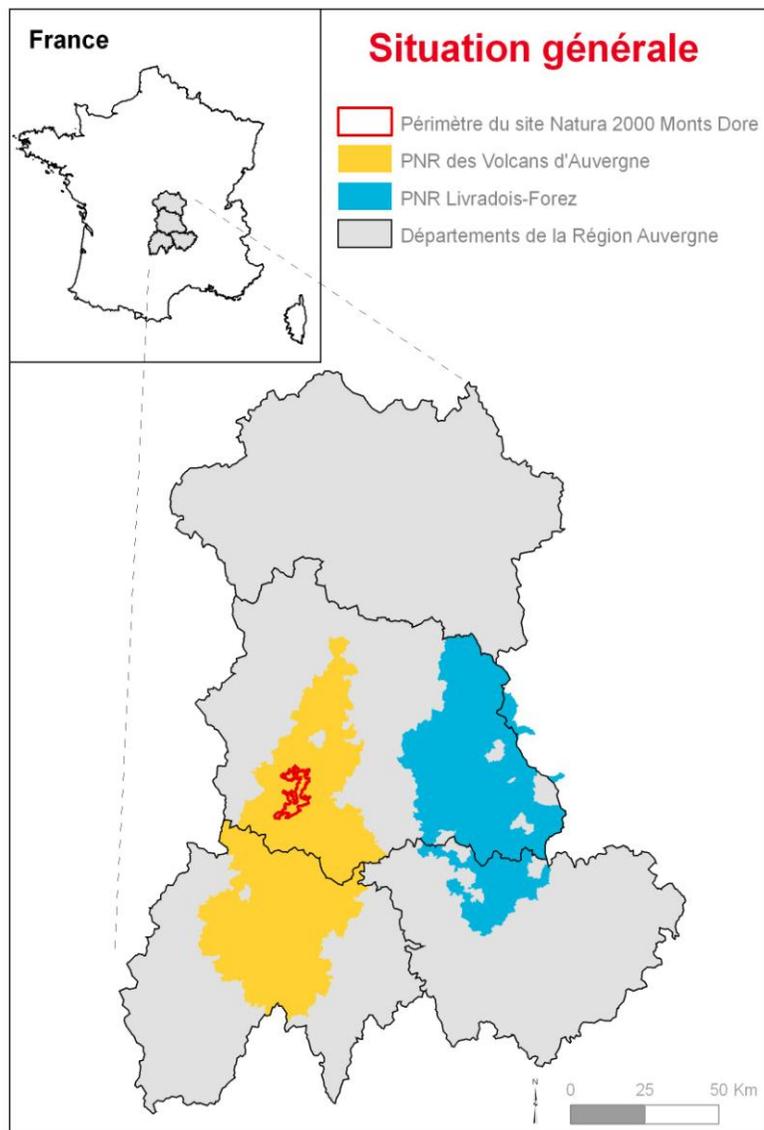


Illustration 1 : Situation du site Natura 2000 sur le territoire du Parc des Volcans d'Auvergne

On peut distinguer plusieurs zones sur le site des Monts Dore :

- le secteur de la banne d'Ordanche qui comprend des landes et pelouses d'altitude ainsi que des zones humides et tourbeuses
- au nord-est, le massif adventif, entre le col de la Croix-Saint-Robert et le col de la Croix Morand
- la zone nord du lac du Guéry, avec les roches Tuillière et Sanadoire
- les zones de crêtes : du Puy de l'Ouire au Roc de Cuzeau au Nord du Sancy et la montagne de Bozat à l'Est. Ces crêtes sont essentiellement occupées par des pelouses et des landes montagnardes. Des hêtraies prennent place à leurs bases.
- la zone centrale du massif allant de la Tour Carrée au Puy de la Perdrix en passant par le Val de Courre, le Val d'Enfer, le Puy de Sancy, le Puy de Cacadogne et le Puy Ferrand. Cette zone comprend des habitats subalpins et alpins
- la vallée glaciaire de Chaudefour, comprenant des habitats ouverts subalpins, des hêtraies montagnardes et subalpines, des prairies de fauches montagnardes
- la partie sud du site comprenant le cirque glaciaire de la fontaine salée, la montagne haute, le Bois de Domais et le Bois de la Masse. Ce secteur est composé principalement de pelouses et de landes acidiclives, de zones humides et de hêtraies.



Illustration 2 : quelques paysages du site

C – Révision du périmètre du site Natura 2000

Le site a fait l'objet d'un premier DOCOB datant de 2000. Le périmètre initial du site a été identifié en 1992, alors que les outils SIG étaient moins performants et répandus que maintenant, d'où de fortes imprécisions dans les propositions de contours. De plus, suite à l'animation du premier DOCOB, de nouvelles données « habitats et espèces » ont été produites. Le périmètre a donc été révisé afin de prendre en compte la présence d'habitats ou d'espèces d'intérêt européen, la cohérence des limites du site avec celles des Réserves Naturelles Nationales d'une part et des limites cadastrales ou naturelles d'autre part.

Tableau 3 : Communes et surfaces concernées par le site Natura 2000 « Monts Dore »

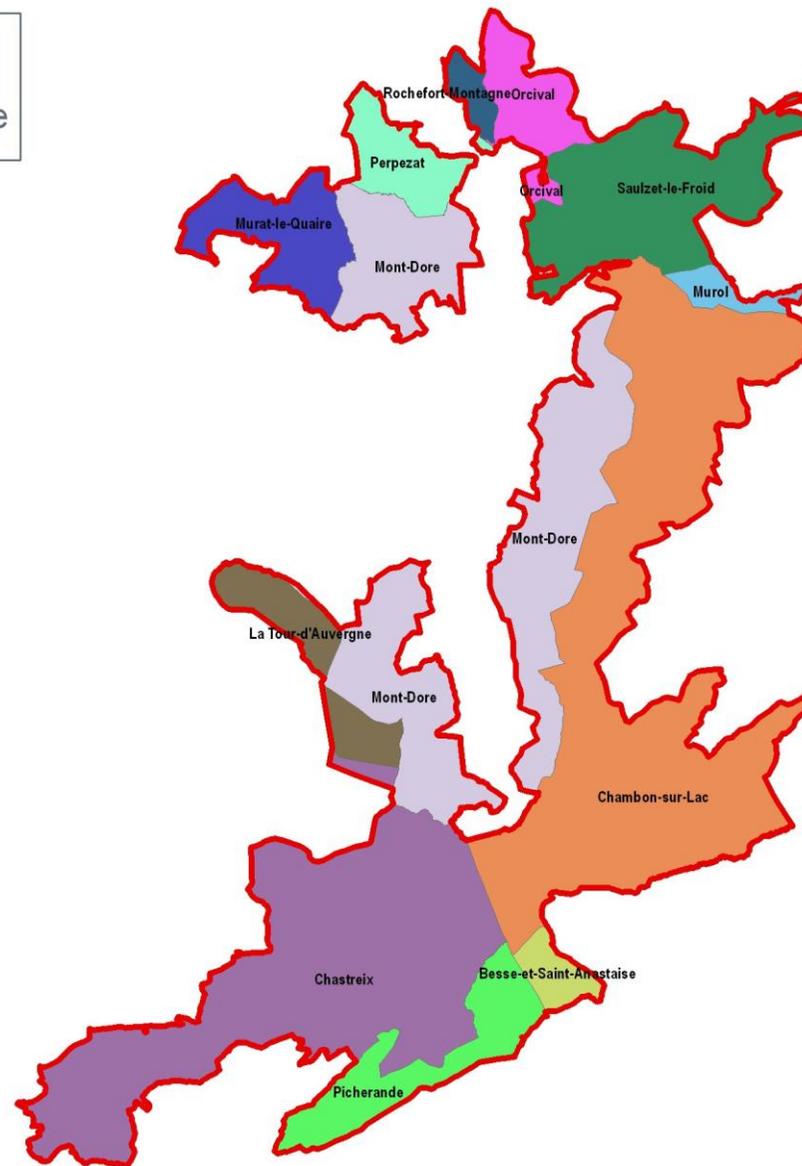
COMMUNE	Surface initiale en Natura 2000 Monts Dore (ha)	Surface révisée en Natura 2000 Monts Dore (ha)	% surface de la commune en Natura 2000 Monts Dore	% de la surface du site Natura 2000 Monts Dore
Besse et Saint Anastaise	45	88,19	1,21%	1,24%
Chambon sur Lac	1783	1976,70	41,62%	27,76%
Chastreix	1474	1586,34	34,84%	22,27%
La Tour d'Auvergne	205	225,13	4,62%	3,16%
Le Mont Dore	1288	1396,03	38,98%	19,60%
Murat Le Quaire	225	293,88	25,16%	4,13%
Muroi	63	70,76	4,66%	0,99%
Orcival	213	225,70	8,11%	3,17%
Perpezat	198	197,07	5,41%	2,77%
Picherande	345	330,48	7,33%	4,64%
Rocheft Montagne	58	58,60	3,33%	0,82%
Saulzet le Froid	525	672,72	24,02%	9,45%
TOTAUX	6424	7121,608	-	100%



Site Natura 2000 FR 8301042 "Monts Dore"

Part du site dans chaque commune

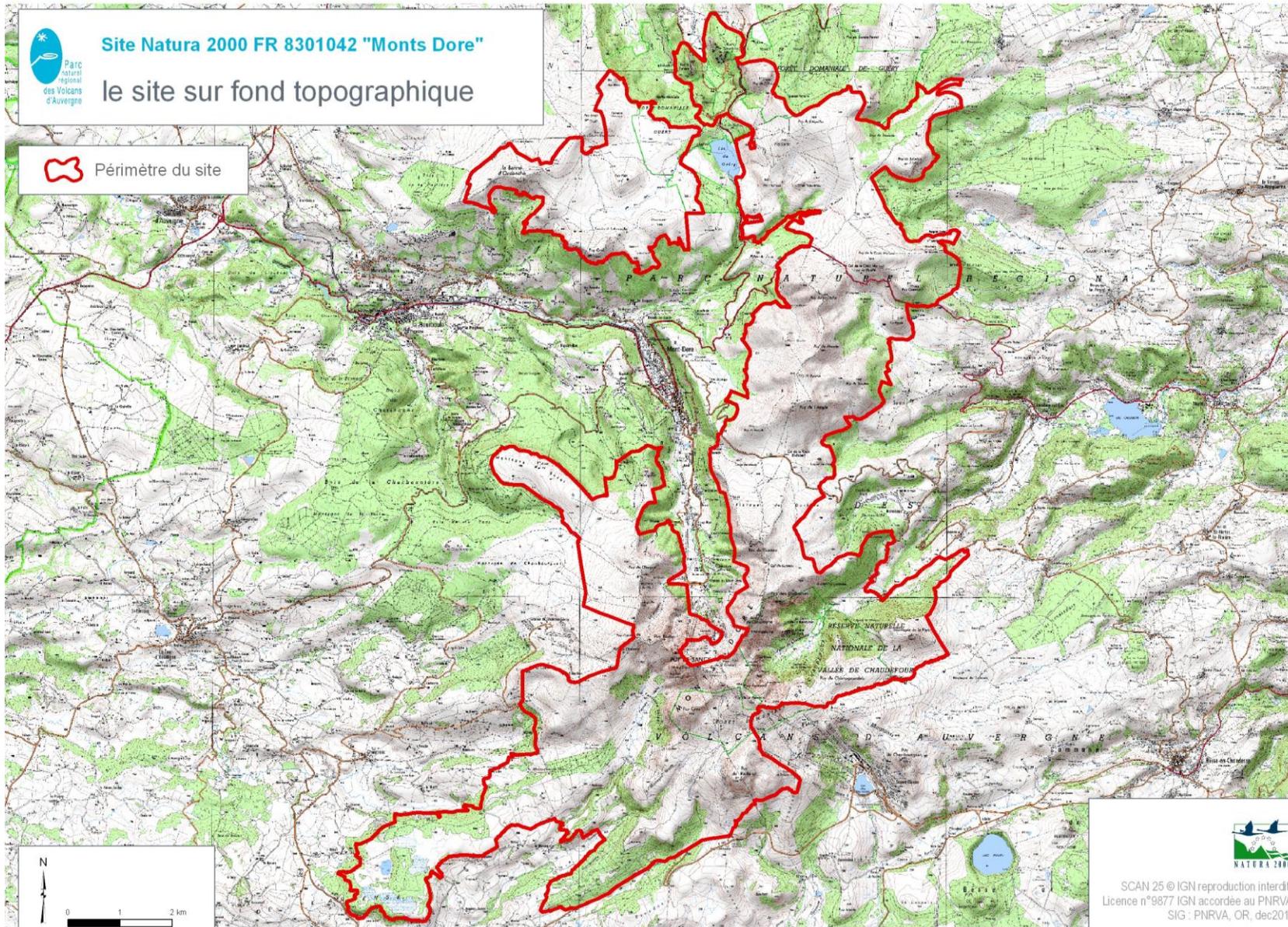
-  Périmètre du site
-  Besse-et-Saint-Anastaise
-  Chambon-sur-Lac
-  Chastreix
-  La Tour-d'Auvergne
-  Mont-Dore
-  Murat-le-Quaire
-  Murol
-  Orcival
-  Perpezat
-  Picherande
-  Rochefort-Montagne
-  Saulzet-le-Froid



Fond: BD TOPO IGN
SIG : PNRVA, OR, LB, 2013

Illustration 3 : périmètre du site et communes concernées

Illustration 4 : périmètre du site



D – Evaluation des actions engagées entre 2000 et 2012

Suite à la validation du DOCOB en 2000 et à la désignation du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne comme structure animatrice du site, ce dernier a mis en œuvre des actions proposées dans le DOCOB. Le bilan du travail d'animation ainsi que d'autres actions associées réalisées depuis 2000 par le PNR VA est présenté ci-après. Il reprend la présentation du DOCOB initial par grands objectifs identifiés (8 en tout).

Tableau 4 : évaluation des actions du DOCOB 2000-2011

Enjeu / objectif	Milieux / espèces concernés	Action prévue dans le DOCOB	Actions réalisées	Année réalisation	Résultats obtenus	Perspectives
Garantir la pérennité des habitats et espèces liés à l'eau	Tourbières	Etude diagnostic sur les tourbières	Compléments typologiques des tourbières en vue de leur cartographie - CBNMC	2001	Tourbières inventoriées et caractérisées	Application des résultats de l'étude pour la préservation des habitats
			Inventaire des tourbières du site selon la typologie définie CBNMC	2002		
			Diagnostic des tourbières du site Natura 2000 des Monts Dore	2003		
		Maitrise foncière	Accompagnement des RNN (création RNN de Chastreix Sancy)	2007-2011		Poursuivre collaboration avec RNN
		Gestion des tourbières pâturées	Mise en œuvre MAEt, notamment "milieux humides "Tourbières et près humides"	2009-2010	bilan MAEt total	Poursuite du travail avec les exploitants locaux
	Mégaphorbiaies	Maintien de l'habitat	Mise en œuvre MAEt, notamment "Pelouses, prairies et landes subalpines"	2009-2011	bilan MAEt total	Renouvellement des MAEt
Hamatocaulis vernicosus	Maintien de l'espèce	Mise en œuvre MAEt, notamment "milieux humides "Tourbières et près humides"				
Damier de la succise		Mise en œuvre MAEt, notamment "Prairies permanentes fauchées", "Tourbières et près humides"				
Intégrer la conservation des habitats d'intérêt communautaire dans les cahiers des charges de l'opération locale Sancy	Pelouses / prairies d'altitude	Améliorer la diversité et la richesse floristique des parcours	Mise en œuvre MAEt "pelouses, prairies et landes subalpines", "prairies montagnardes" et "landes montagnardes"	2009-2010	bilan MAEt total	Poursuite du travail avec les exploitants locaux et les groupements pastoraux
	Tourbières	Eviter la dégradation des zones humides en préservant l'eau superficielle et sa qualité et en interdisant les drainages	Mise en œuvre des MAEt, notamment "milieux humides "Tourbières et près humides". Suivi des dossiers « évaluation d'incidences »	2009-2010	bilan MAEt total	Renouvellement des MAEt et suivi des évaluations d'incidences. Sensibilisation des acteurs.
Gestion des espaces ouverts	Prairies de fauche	Plan de gestion de la Réserve Naturelle Nationale de Chaudefour		2011	Plan de gestion rédigé	Suivi du plan de gestion et concertation avec le conservateur
	Nardaies	Maintien de ces habitats et gestion	Mise en œuvre des MAEt "pelouses, prairies et landes subalpines" et "prairies montagnardes"	2009-2010	bilan MAEt total	Poursuite du travail avec les exploitants. Améliorer la connaissance des milieux
	Landes sèches	Maintien de ces habitats et gestion	Mise en œuvre des MAEt "pelouses, prairies et landes subalpines" et "landes montagnardes"	2009-2010	bilan MAEt total	Poursuite du travail avec les exploitants locaux et les groupements

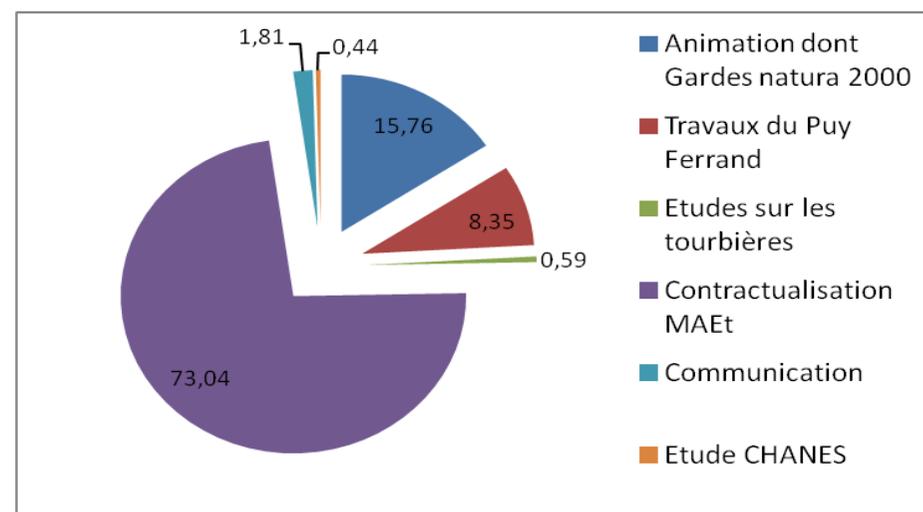
						pastoraux
Gestion des espaces forestiers	Hêtraie, tourbières, mégaphorbiaies, Buxbaumie verte	Animation / information / sensibilisation des agents ONF et des ayants droits	Conseil ponctuel			Améliorer la collaboration avec les acteurs forestiers
	Buxbaumie verte	Suivi des populations	Synthèse des données existantes	2011	Cartographie de localisation	Assurer la préservation des stations
Information, communication et sensibilisation	Tous	Sensibilisation des propriétaires et exploitants, des chasseurs	Présence des gardes nature	Annuel	Voir bilan annuel des gardes-nature	Poursuite de la présence des gardes natura 2000
		Sensibilisation des acteurs du et touristes : étude de la fréquentation	Présence des gardes nature	Annuel	Voir bilan annuel des gardes-nature	
Activités touristiques et de loisirs	tourbières, nardaies, landes	Choix des itinéraires de randonnées	Travail des gardes-nature sur l'entretien et la restauration légère des sentiers	Annuel	Voir bilan des gardes-nature	Poursuite de la présence des gardes natura 2000
		Réhabiliter et entretenir les sentiers de randonnées	Travail d'entretien annuel des gardes-nature	Annuel	Voir bilan annuel des gardes-nature	
			Programme de travaux de réhabilitation des crêtes (Puy Ferrand / Puy de la Perdrix)	2004 à 2011	Voir plans de gestion des RNN	
	Tous sauf végétation des pentes rocheuses	Ski de fond : projet à l'échelle du massif	Travail des gardes-nature	Depuis 2002	Voir bilans des gardes-nature	Poursuite de la présence des gardes natura 2000
	Tous	Ski: entretien des pistes, projets à l'échelle du massif	Travail des gardes-nature	Annuel	Voir bilans des gardes-nature	
	Tous		Suivi de la procédure Unité Touristique Nouvelle et des travaux liés	2002 à 2006		Poursuivre la collaboration avec les stations
Suivi des habitats et des espèces	Tous	Réalisation des suivis	Réalisation de la cartographie CHANES	2006	Voir CHANES 2006	Actualiser suivre l'évolution
			Suivi des placettes de revégétalisation sur les secteurs réhabilités	Depuis 2007	Voir bilan annuel des gardes-nature	Poursuite du suivi
			Supervision des travaux sur la grande cascade en partenariat avec la commune, communauté de commune et propriétaires	2002		
			Cartographie des espèces végétales et animales d'intérêt patrimonial en bordure des sentiers de grande randonnée	2001		
			Suivi de l'état des milieux et des sentiers par les gardes-natura		Voir bilan des gardes-natura	Poursuite de la présence des gardes natura 2000
Mise en œuvre du DOCOB	Tous	Animer le DOCOB	Organisation de réunions du COPIL	Annuellement		Poursuite
			Participation aux démarches d'évaluation d'incidences			
			Veille / suivi des événements par les gardes natura			
			Diffusion du Bulletin d'information du site	2012/2013		
		Réflexion et travail sur les propositions d'ajustement / modification du périmètre du site	2011/2012			Faire connaître le périmètre actuel du site



Illustration 5 : résultat des travaux de restauration du sentier du Puy Ferrand entre 2005 et 2009 (avant / après)

L'ensemble de ces actions (MAEt dont PHAE, études, crédits d'animation et actions des gardes nature) a été financé entre 2000 et 2013 à hauteur de 1 820 627 euros répartis selon le graphique ci-dessous.

Illustration 6 : répartition en pourcentage des budgets sur le site pour la mise en œuvre du DOCOB 2000 – 2013



L'un des points à retenir du bilan des actions agricoles (MAEt) est la remise en cause (à la fois localement, paysagèrement mais également sur son « efficacité » écologique) de la mesure de broyage des landes par layons. En effet, ces opérations, si elles apportent un gain d'herbe, sont peu adaptées aux enjeux paysagers du site, et de plus ont concerné beaucoup de landes d'intérêt communautaire. Des actions de broyage revues et appliquées à des habitats non patrimoniaux seraient plus en cohérence avec la gestion globale du site. Concernant les plans de gestion pastorale, il ressort également le besoin d'un accompagnement plus soutenu des exploitants et un suivi plus fin des mesures et de leurs résultats.

PARTIE II – DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE

A - Données administratives

1. Données administratives générales

Tableau 5 : données administratives (sources : DREAL Auvergne, Conseil régional d'Auvergne, Conseil général du Puy de Dôme, Communautés de communes, SMPNRVA)

Donnée administrative	Quantification	Qualification	Enjeux par rapport à Natura 2000
Région	1 Région	Auvergne	94 sites Natura 2000 en Auvergne soit plus de 14,3% du territoire régional : 82 ZSC et 12 sites ZPS. Politique de Réserves Naturelles Régionales (RNR). Plan biodiversité 2010-2020. Politique régionale agricole (depuis 2007 plus aucun soutien à l'activité pastorale)
Département	1 Conseil général	Puy-de-Dôme	Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et Randonnées (PDIPR) : aménagements adéquats des sentiers à proximité et dans les entités Natura 2000, possibilité de valorisation pédagogique. Politique ENS (présence de l'ENS Montagne du Mont dans le site) Politique agricole (soutien à l'activité pastorale)
Commune	2 Pays	Grand Sancy	L'association du pays du Grand Sancy, créée en 2006, a établi sa charte de territoire autour de la qualité de l'environnement et de la qualité de l'accueil, sur un massif commun. L'enjeu principal est la préservation et la valorisation des atouts existants. Les actions en lien : poursuite des efforts en matière de protection, de gestion et de valorisation de certains sites naturels; la restauration, l'amélioration et la préservation de la qualité des cours d'eau et lacs; le retour à un bon état qualitatif des sites de montagne et des espaces forestiers; le maintien et la valorisation de l'agriculture locale face aux mutations du monde agricole et l'amélioration de la qualité de l'offre touristique. Le deuxième enjeu important est de révéler les atouts non mobilisés. Les actions en lien : promotion des énergies renouvelables et développement durable; maintien, développement et promotion du tissu social économique, la mise en adéquation entre emploi et formation et le renforcement et le développement de l'attractivité touristique. Le troisième enjeu est d'offrir une nouvelle qualité de vie aux résidents. Pour cela : maîtrise de l'urbanisation en veillant à l'intégration paysagère; amélioration de l'offre quantitative et qualitative de l'habitat permanent; renforcement de l'attractivité par une meilleure offre et complémentarité des services; mise en place d'une politique du transport des personnes, des marchandises et de l'information et le développement et la mise en cohérence des politiques sportives, culturelles et de loisirs.
		Grand Clermont	Concerné à la marge par le site. Partenariat avec le Parc des Volcans, démarche de Trame vert et bleue, stratégie touristique et accueil de nouvelles populations.
	4 Communautés de Communes	CC du Massif du Sancy : - Besse - Chambon sur Lac - Chastreix - Le Mont Dore - Murat Le Quaire - Murol - Picherande	La base du projet de territoire : le développement touristique. Afin de maintenir l'intérêt touristique et d'assurer son développement, les élus ont mis en place un Plan d'aménagement touristique concerté pour le massif du Sancy (2005). Les objectifs principaux sont de : développer l'emploi, préserver et valoriser l'environnement, développer les actions collectives de performance, diversifier, compléter et enrichir les filières, consolider l'animation de mise en scène du territoire, offrir des hébergements "Sancy". Dans ce cadre, des aménagements ont déjà été réalisés tels que : création d'une maison du tourisme au pied de Super-Besse, agencements autour du site de la grande cascade et équipements de valorisation des abords du Lac Chambon. La CC exerce 6 ensembles de compétences, notamment : - aménagement de l'espace, dont l'élaboration et suivi d'une charte locale paysagère, d'un SCOT, d'un schéma de signalisation destiné à la circulation touristique... - développement économique, dont l'aménagement des domaines skiables alpin et nordique, élaboration d'un schéma de communication, de promotion et de commercialisation touristique, la création d'événementiels spécifiques au Massif du Sancy... - protection et mise en valeur de l'environnement, dont la réhabilitation et revégétalisation du Massif, l'information et la sensibilisation en matière de patrimoine naturel Dispose de deux équipes techniques, d'un office de tourisme spécifique (lié à 10 bureaux de tourisme), créé en 2003. Elle est notamment chargée de la gestion des aménagements d'intérêts communautaires: signalétique directionnelle et sentiers de randonnée, remontées mécaniques de liaison des stations, entretien des espaces nordiques... Les sociétés d'économie mixte (SEM) des remontées mécaniques des stations du Mont-Dore et de Super-Besse dépendent également, dans leur gestion financière, des décisions de la communauté de communes.

		<p>CC de Rochefort-Montagne : - Orcival - Perpezat - Rochefort Montagne</p> <p>CC les Cheires : - Saulzet-le-froid</p> <p>CC Sancy-Artense : - La Tour d'Auvergne</p>	<p>La présence de cette structure intercommunale est un atout pour pérenniser et encrenir localement les projets.</p> <p>Grands axes du projet de Territoire : conduire une politique de gestion de l'espace, afin de concilier le maintien de l'activité économique, notamment agricole, et de poursuivre la préservation du cadre de vie et le développement des services publics et privés, nécessaires à l'accueil d'une population permanente et touristique.</p> <p>Exemples d'actions : services aux personnes (portage de repas, bus des montagnes, ...), stages sportifs et culturels, centres de loisirs. SPANC. Un office de tourisme Intercommunal « Terres Dômes Sancy Office » à Orcival</p> <p>Création du projet « Cap Guéry », bordant le site Natura 2000. A développé un programme d'échanges fonciers agricoles et la construction d'une cave collective fromagère à Perpezat</p> <p>Initialement axé sur le développement touristique, le projet de territoire des Cheires s'est progressivement étoffé et orienté vers deux autres priorités d'actions majeures : Le développement social et le développement économique. Office de tourisme intercommunal basé à Aydat.</p> <p>Gestion de la station nordique du site de Pessade en proximité du site.</p> <p>Concernée par le site sur une surface réduite. Les enjeux identifiés : favoriser et organiser le développement économique, préserver et valoriser le patrimoine naturel et les productions locales, renforcer l'attractivité et la qualité de l'offre touristique, poursuivre l'effort d'équipement informatique et de sensibilisation, optimiser l'offre de services, développer un mode de transport adapté et souple, favoriser l'environnement, assurer un développement durable du territoire et développer une offre culturelle adaptée. Office de tourisme Sancy-Artense à la Tour d'Auvergne.</p>
Parcs naturels régionaux	1 charte	PNR des Volcans d'Auvergne	<p>Créé en 1977, il est géré par un syndicat mixte. D'une superficie de 395 000 hectares, altitude allant de 400 à 1 886 m, 120 km du nord au sud, une population de 90 000 habitants, il s'étend sur deux départements : Puy-de-Dôme et Cantal. Cinq régions naturelles le composent : au nord, les Monts Dômes/Chaîne des Puys avec plus de quatre-vingt édifices volcaniques sur 30 km ; au centre, les Monts Dore, massif aux reliefs accentués parsemé de lacs d'origine éruptive ; à l'ouest, l'Artense, vieux piémont granitique sculpté par les glaciers ; à l'est, le Cézallier immense bouclier de basalte recouvert à l'infini de pâturages et, au sud, les monts du Cantal, volcan aux flancs démantelés par l'érosion en de nombreuses vallées.</p> <p><u>Ses missions</u> : la protection et la gestion du patrimoine naturel, culturel et paysager, dont le maintien de la biodiversité et la préservation et valorisation des ressources naturelles, des paysages et des sites remarquables et fragiles, l'aménagement du territoire, dans le respect de l'environnement, - le développement économique et social, l'accueil, l'éducation et l'information, en favorisant entre autre le contact avec la nature et le patrimoine, l'expérimentation.</p> <p>Les fondements et les objectifs d'un PNR sont regroupés dans la charte. Elle engage, dans sa mise en œuvre, les collectivités du territoire (communes et structures intercommunales), les départements et la région concernés qui l'ont adoptée, ainsi que l'Etat qui l'approuve par décret.</p> <p>La Charte actuelle couvre la période 2013-2025. Les habitants sont placés au cœur de ce projet de territoire.</p> <p>Projets existants : Co-gestionnaire des RNN de Chaudefour et de Chastreix-Sancy, soutien au pastoralisme</p>
Sites classé et inscrit		<p><u>Sites inscrits</u> :</p> <p>- Roches Tuilières et Sanadoire 413,75 ha - Lac du Guéry et abords (hors Natura 2000) 414,38 ha - Sancy 965,5 ha - Vallée de Chaudefour 516,88 ha</p> <p><u>Sites classés</u> :</p> <p>- Vallée de Chaudefour 281.25 ha - Vallée de la Fontaine salée 466.25 ha - Lac Guéry et abords (hors Natura 2000) 414,38 ha</p>	<p>L'inscription a les effets principaux suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⤴ les intéressés doivent, avant d'effectuer des travaux, aviser l'autorité préfectorale quatre mois à l'avance de leur intention (sauf travaux d'exploitation courante des fonds ruraux et les travaux d'entretien normal) ⤴ dans les communes dotées d'un Plan d'Occupation des Sols, l'inscription crée une servitude d'utilité publique opposable au tiers ; ⤴ l'affichage et la publicité sont interdits sur les sites et monuments naturels inscrits à l'inventaire ; ⤴ le camping est interdit, sous réserve de dérogations accordées par le préfet. Les prescriptions applicables sont affichées à la mairie et sur les lieux ; ⤴ l'installation de "villages vacances" est interdite sauf dérogation préfectorale ; ⤴ la commission départementale des sites doit être consultée avant tout abattage d'arbres le long des routes. <p>Après classement, l'autorisation du ministre chargé de l'environnement est obligatoire pour entreprendre les travaux susceptibles de détruire ou de modifier l'état ou l'aspect des lieux.</p> <p>Les autres effets de classement sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⤴ dans les communes dotées d'un POS, le classement crée une servitude d'utilité publique opposable au tiers, ⤴ l'affichage et la publicité sont interdits, ⤴ la commission départementale des sites doit être consultée avant tout abattage d'arbres le long des routes, ⤴ le maire peut interdire l'accès de voies ou secteurs de voies aux véhicules dont la circulation serait de nature à compromettre la protection des sites, ⤴ un site classé n'a pas d'abord, aussi les dispositions de protection s'arrêtent-elles aux limites du site. Toutefois, les aménagements réalisés en périphérie immédiate d'un site classé doivent respecter les caractéristiques de celui-ci.

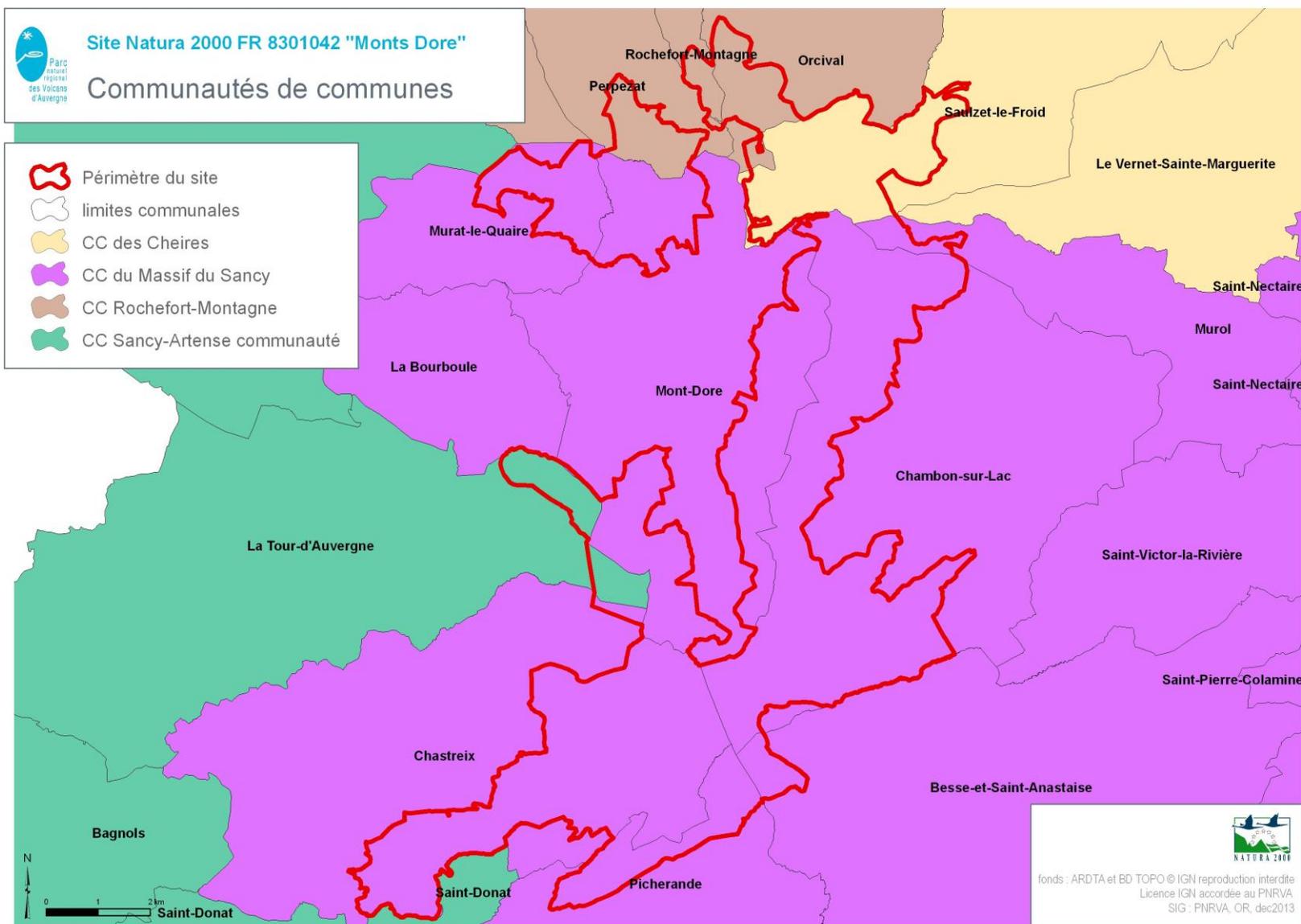


Illustration 7 : zonage administratif

2. Inventaires et mesures réglementaires au titre du patrimoine naturel

Tableau 6 : données administratives liées aux zonages sur la faune, la flore et les ressources naturelles (sources : DREAL, INPN, RNN, EPIDOR, SAGE, SMPNRVA, Pays du Grand Sancy)

Donnée administrative	Quantification	Qualification	Enjeux par rapport à Natura 2000
Réserve Naturelle Nationale	2	RNN de la vallée de Chaudefour et de Chastreix-Sancy	La vallée de Chaudefour a été classée en Réserve Naturelle en 1991 (décret ministériel du 14 Mai 1991). La superficie totale de cette réserve est de 820.5 ha (auxquels s'ajoute le périmètre de protection de 26,21ha). Le plan de gestion 2011-2015 a été approuvé par le CSPRN le 30 Avril 2011. La vallée de la fontaine salée, fait aujourd'hui partie de la Réserve Nationale de Chastreix Sancy, créée en 2007 (arrêté ministériel du 13 Juillet 2007). Elle couvre 1895 ha sur les communes de Chastreix, du Mont-Dore, de Chambon-sur-Lac, Besse et Sainte-Anastaise et de Picherande. Le plan de gestion 2013-2017 a été approuvé par le CNPN en décembre 2013. Toutes deux sont cogérées par le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne et l'Office national des Forêts. Cette cogestion par le Parc peut aussi être à l'origine d'un manque de lisibilité de la part des habitants locaux, amenant à l'amalgame entre réglementation RNN et politique de concertation de Natura 2000.
Natura 2000	1	Lacs et rivières à loutres-FR8301095	Désigné pour la Loutre. A proximité du site Natura 2000 Monts Dore.
ZNIEFF type II	1	Monts Dore - 26 447 ha	Intègre la quasi-totalité du site N2000
ZNIEFF type I	8	Banne d'Ornanche – Puy gros – 0015-0011 - 1210 ha	Le secteur de la Banne d'Ornanche - Puy Gros, bien que moins élevé que ses prestigieux voisins, apporte un élément très important au patrimoine biologique des Monts Dore.
		Lac Guéry - 0015-0014 - 203 ha	Soumis à une fréquentation intense (route et parking très proches), constitue encore une zone de grand intérêt patrimonial.
		Marais de la Dore - 0015-0006 - 8 ha	A proximité immédiate des remontées mécaniques et de sentiers de randonnée très fréquentés, ce site subit une dégradation progressive. Du fait de son originalité botanique, il apporte un élément très important de diversité à l'ensemble subalpin auvergnat.
		Bois de Domais - 0015-0022 - 231 ha	Le bois de Domais est une forêt Sectionnale (la Morangie, Chaireire), gérée par l'ONF. Le Racine de Corail et les tourbières nécessitent une attention particulière quant à la gestion. L'ensemble constitue un élément patrimonial important dans le massif des Monts Dore.
		Chaireire 0015-0017 - 5 ha	Le site de Chaireire constitue cependant un refuge pour les espèces de tourbières, donc un élément de relais pour le réseau.
		Bois et tourbières de la Masse - 0015-0018 - 625 ha	Le site constitue un élément patrimonial très important, non seulement pour les tourbières mais aussi pour la qualité des autres milieux et le caractère refuge de l'ensemble.
		Bois de Charlannes – 0015-0013 778 ha	Ce massif boisé de bonne intégrité, dominé par les hêtraies-sapinières, également intéressant par ses lisières supérieures, constitue un élément patrimonial important dans l'ensemble des Monts Dore.
		Montagne de Bozat 0015-0012 - 771 ha	En complément des profondes vallées et prestigieuses crêtes du Sancy attenantes, les Montagnes de Bozat et de Chambourguet constituent un élément très important du patrimoine biologique des Mont Dore.
		Plateau de Durbize - 0015-0021 431 ha	En complément des prestigieuses crêtes sommitales et vallées encaissées attenantes, le plateau de Durbize, de par ses milieux tourbeux et ses milieux ouverts ou rocheux subalpins, un élément très important du patrimoine biologique des Monts Dore.
		Vallée de Chaudefour - 0015-0001 -900 ha	Elle constitue un élément exceptionnel du patrimoine biologique auvergnat.
		Vallée de la Fontaine Salée - 0015-0019 - 651 ha	D'une très grande intégrité, la vallée de la Fontaine salée constitue un élément exceptionnel du patrimoine biologique des Monts Dore.
		Puy de Baladou - 0015-0008 250 ha	Par son caractère alticole et thermophile original, l'ensemble Baladou-Védrine, moins prestigieux que les crêtes les plus élevées du Sancy, apporte cependant un élément important au riche patrimoine biologique des Monts Dore.
Roche Tuilière et Roche Sanadoire 0015-0020 - 960 ha	L'ensemble des deux vallées boisées et rocheuses, soumis à une fréquentation importante, revêt un intérêt patrimonial très fort dans le massif des Monts Dore.		
Haute-Vallée de la Dordogne 0015-0003 - 623 ha	Caractérisé par des aménagements touristiques lourds et par une fréquentation extrêmement importante, ce site souffre de risques de banalisation et de dérangement. Il constitue néanmoins actuellement un élément exceptionnel dans le patrimoine biologique auvergnat.		

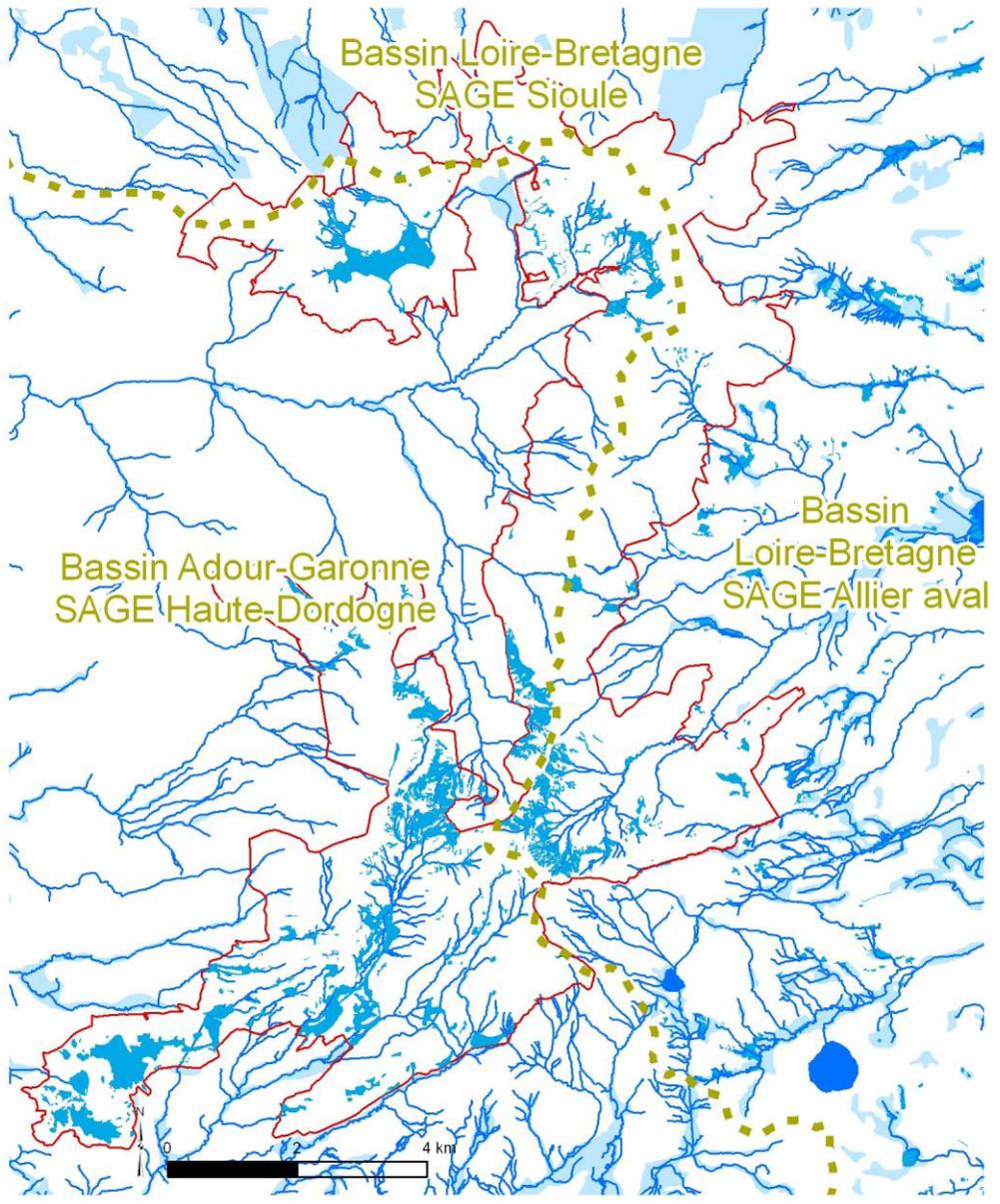
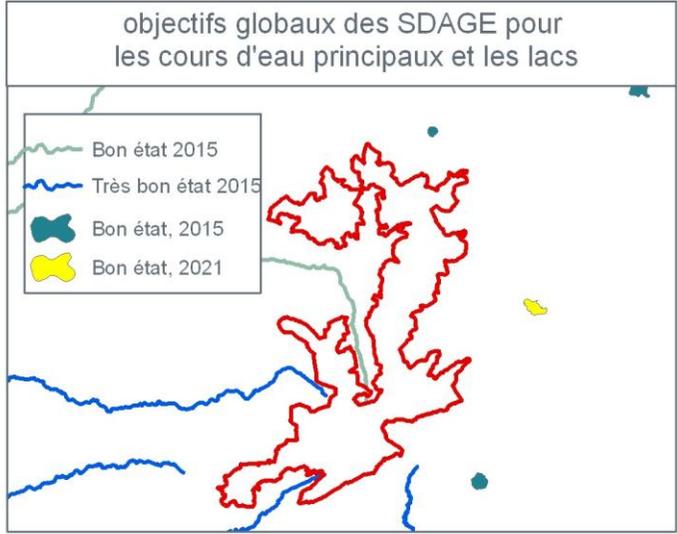
		<i>Puy de Paillaret - 0015-0007 468 ha</i>	<i>Bien que très fréquenté été comme hiver (remontées mécaniques depuis Super-Besse), l'ensemble Puy de Paillaret - Combe sud du Ferrand apporte actuellement une contribution très importante au patrimoine biologique exceptionnel du massif des Monts Dore.</i>
		<i>Ruisseau de la Croix-Morand 0015-0032 - 45 ha</i>	
		<i>Bois de Voissière et du Bac 0015-0030- 111 ha</i>	<i>Zone boisée associée à des prairies centrée sur un gîte d'hibernation de Chiroptères abritant 4 espèces déterminantes, dont 2 inscrites à l'annexe II de la Directive Habitat.</i>
		<i>Montagne du Mont – Mont Redon 0015-0027 -335 ha</i>	
		<i>Les Salis - 0015-0026 - 42 ha</i>	<i>Hêtraie sapinière dans un petit vallon en limite avec la réserve naturelle de Chastreix Sancy</i>
		<i>Ruisseau des Vernières - 0015-0028- 146 ha</i>	
SDAGE	2	<i>SDAGE Loire Bretagne (2010-2015)</i> <i>SDAGE Adour-Garonne (2010-2015)</i>	<i>Les deux principaux axes de progrès pour améliorer l'état des milieux aquatiques du bassin Loire-Bretagne sont : 1. La restauration du caractère naturel des rivières et la lutte contre les pollutions diffuses en créant les conditions favorables au maintien ou au retour des espèces vivant dans les cours d'eau (remise en état des zones humides servant de frayères, aménagement ou suppression des obstacles à la migration, restauration de la continuité écologique et sédimentaire...2.La lutte contre les pollutions diffuses en encourageant le retour à une fertilisation équilibrée et la réduction de l'usage des pesticides et en limitant le transfert des polluants vers les eaux. Les zones humides : le Sdage insiste sur la nécessité de les inventorier pour les protéger et de restaurer celles qui ont été dégradées. Il met en évidence le rôle essentiel que jouent ces zones pour la qualité de l'eau.</i> <i>6 objectifs généraux : créer les conditions favorables à une bonne gouvernance, réduire l'impact des activités sur les milieux aquatiques, gérer durablement les eaux souterraines, préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques et humides, assurer une eau de qualité pour des activités et usages respectueux des milieux aquatiques, maîtriser la gestion quantitative de l'eau dans la perspective du changement climatique, privilégier une approche territoriale et placer l'eau au cœur de l'aménagement du territoire.</i>
SAGE	2	<i>Allier aval</i> <i>Sioule</i> <i>Dordogne amont</i>	<i>Les enjeux identifiés : Gérer les besoins et les milieux dans un objectif de satisfaction et d'équilibre à long terme, préparer la gestion de crise en cas d'étiage sévère et de sécheresse, Vivre avec / à côté de la rivière en cas de crue, restaurer et préserver la qualité de la nappe alluviale de l'Allier afin de distribuer une eau potable à l'ensemble des usagers du bassin, restaurer les milieux aquatiques dégradés afin de tendre vers le bon état écologique et chimique demandé par la Directive Cadre sur l'Eau, empêcher la dégradation, préserver, voire restaurer les têtes de bassin, maintenir les biotopes et la biodiversité, préserver et restaurer la dynamique fluviale de la rivière Allier en mettant en œuvre une gestion différenciée suivant les secteurs</i> <i>Les enjeux retenus : organiser l'entretien des milieux aquatiques, Maîtriser les pollutions , maîtriser les pollutions dues aux substances dangereuses, réduire la pollution organique (dont le phosphore), réduire la pollution organique (dont le phosphore), réduire la pollution par les nitrates et les pesticides, rouvrir les rivières aux poissons migrateurs , rouvrir les rivières aux poissons migrateurs, limiter les impacts des plans d'eau plans d'eau, préserver les zones humides et la biodiversité, préserver les zones humides et la biodiversité, restaurer la qualité physique et fonctionnelle des cours d'eau en préservant les têtes de bassin, surveiller la prolifération des espèces envahissantes, surveiller la prolifération des espèces envahissantes, mieux gérer les activités aux abords des cours d'eau.</i> <i>Porté par EPIDOR. Terminé en 2011.</i>

Contrats de rivières	4	<p>Contrat de Rivière Haute Dordogne (2003/2011). Porté par EPIDOR</p> <p>Contrat rivière Couze Chambon Contrat de rivière Sioule</p> <p>Contrat de rivière Vallée de la Veyre – Lac d'Aydat – 2012 - 2016</p>	<p>Les objectifs étaient de : restaurer la qualité des eaux afin de répondre aux exigences du milieu et des usages (AEP, baignades...), lutter contre l'eutrophisation de la retenue de Bort-les-Orgues ; gérer et protéger la ressource en eau ; restaurer les milieux aquatiques; entretenir de manière raisonnée les berges des cours d'eau ; mettre en valeur le territoire au niveau touristique et paysager ; informer et sensibiliser.</p> <p>En cours de rédaction</p> <p>Les enjeux : gestion qualitative de l'eau, préservation des écosystèmes aquatiques et gestion hydraulique et sensibilisation du grand public. Face à ces enjeux, des objectifs précis : Maîtriser les pollutions diffuses de la filière agricole et des collectivités, Réduire les pratiques (fertilisation, utilisation des pesticides) à risque, Améliorer l'assainissement collectif et non collectif, Restaurer et entretenir les cours d'eau, Préserver et valoriser les zones humides, Augmenter la biodiversité, Sensibiliser et intervenir sur les devoirs des riverains, Restaurer la continuité écologique, Intervenir auprès des scolaires et du grand public, Mettre en œuvre le suivi des actions engagées dans le Contrat.</p>
Chartes Forestières de Territoire	1	<p>Pays du grand Sancy La quasi-totalité du site (toutes les communes sauf Saulzet le Froid) font partie du Pays du Grand Sancy. Cette dernière met en avant les plusieurs points intéressants qui peuvent interagir avec la démarche Natura 2000.</p>	<p>3 axes de développement définissant les grandes lignes: créer une culture forestière sur le territoire, dynamiser l'économie de la filière forestière et promouvoir la multifonctionnalité de la forêt. Les points suivants peuvent être retenus : poursuite des travaux de desserte, mise en avant des possibilités de nouveaux modes d'exploitation (par câble par exemple), dans certaines zones (pentes, milieux humides, zones à vocation récréative) L'enjeu prioritaire n'est pas la production de bois. Pour autant, les peuplements doivent être renouvelés, et donc exploités, malgré les contraintes, le développement des filières courtes, la promotion du bois dans la construction, la structuration de la filière bois de chauffage et développer les chaufferies collectives, les forêts des versants su Sancy ont une fonction sociale prioritaire (paysage, activités de pleine nature, outil d'éducation). L'enjeu est de permettre à la forêt de pouvoir continuer à remplir ces rôles et en développer de nouveaux modes d'exploitation minimisant les impacts environnementaux et paysagers, la conciliation des usages, favoriser les peuplements mélangés et la régénération naturelle. Il convient de préserver l'état des tourbières en interdisant tout épandage, en ne créant aucune piste forestière. Des mises en défens pourraient être étudiées.</p>
Document de planification	12	<p>Selon les communes, présence d'un Plan Local d'Urbanisme, d'un Plan d'Occupation des Sols. D'autres sont encore soumises au Règlement National d'Urbanisme</p>	<p>3 PLU en vigueur : Besse et Saint Anastaise (date de prescription 16/04/2002 – date d'approbation 23/11/2005), Picherande (date d'approbation 05/09/2003), et Rochefort-Montagne (date de prescription 22/08/2001 – date d'approbation 08/031/2007). 6 POS en vigueur : Chambon-sur-Lac (date de prescription 08/11/1990 – date d'approbation 08/11/1995), Chastreix (date d'approbation 27/03/1986), La Tour-d'Auvergne (date d'approbation 09/12/1986), Le Mont-Dore (date d'approbation 30/09/1985), Murat-le-Quaire (date d'approbation 19/10/1998), Murol (date de prescription 16/06/1994). Sur ces 6 communes, 4 ont entamé les démarches de mise en place d'un PLU : Chambon sur Lac, La Tour d'Auvergne (date de prescription 07/06/2012), le Mont Dore (date de prescription 20/12/2004) et Murol (date de prescription 20/01/2000). Orcival, Perpezat et Saulzet le Froid sont soumises au RNU (seule Orcival a entamé les démarches pour la réalisation d'une carte communale)</p>
ENS	ENS du Puy de Dôme	<p>ENS de la Montagne du Mont</p>	<p>Acquise en 2002 par le CG63, la plantation d'épicéas de 46 ha est située au cœur de la vallée de la Fontaine Salée. Sa création est liée à la réduction du point noir paysager et écologique constitué par la parcelle (plantation datant de 1958). Un nouveau plan de gestion couvre la période 2013-2017. L'enjeu principal est la conversion de la pessière vers un paysage d'estives boisées, hétérogène, alternant milieux ouverts et fermés, assurant des connexions et riche en biodiversité. Pour cela un phasage sur une vingtaine d'année a été retenu, avec un débardage par câble mat.</p>
Reserve de Biosphère	Projet approuvé	<p>Vallée de la Dordogne : le 11 juillet 2012, labellisée par l'UNESCO. Porté par EPIDOR</p>	<p>La politique générale de gestion a pour vocation: promouvoir des actions visant à réduire certaines pressions directes qui s'exercent sur les masses d'eau et les écosystèmes aquatiques, limitant ainsi les multiples services qu'ils assurent, mettre en évidence les liens qui existent entre l'eau et les autres volets des politiques de développement, renforcer le rôle catalyseur joué par l'eau dans le développement durable du bassin de la Dordogne.</p>
Charte de développement durable		<p>En juin 2009, la CC du massif du Sancy a engagé ses communes dans la charte de développement durable dans les stations de montagne. Seules les communes de Besse-et-Saint-Anastaise et du Mont-Dore ont une obligation de résultats, puisqu'elles accueillent les stations de ski.</p>	<p>Cette charte se définit autour de 8 principes fondateurs : promouvoir un aménagement durable des territoires, développer une politique durable de l'habitat respectueuse du patrimoine architectural, préserver les paysages et espaces naturels, promouvoir une gestion équilibrée des ressources : eau, énergie, gestion des déchets, favoriser des modes de déplacement performants et respectueux de l'environnement, développer les activités touristiques en veillant à leur bonne intégration dans les paysages et à leur gestion respectueuse de l'environnement, sensibiliser les différents usagers des stations pour les encourager à des comportements écocitoyens, mettre en œuvre un système transparent d'application de la Charte et du contrôle de son respect. La mise en application de cette charte nécessite obligatoirement : réalisation d'un diagnostic de chaque commune, création d'un comité local de suivi, mise au point d'un plan d'actions par commune. Au début de 2012, les diagnostics initiaux de chaque commune ont été réalisés et les plans d'actions sont en cours d'élaboration.</p>


Site Natura 2000 FR 8301042 "Monts Dore"
Eau et milieux aquatiques

-  Limites des bassins versants des Agences de l'eau
-  Réseau hydrographique
-  Périmètre du site Monts dore
-  zones en eau
-  zones humides (réelles)
-  zones humides (potentielles)

Note : données sur les zones humides dépendant de différents inventaires (dates et méthodologies différentes)



BD TOPO IGN@IGN Ag. de l'Eau Loire Bretagne / Adour Garonne
 SAGE Allier Aval 2012, SAGE Sioule, SAGE Haute Dordogne
 DDT dep. 63, DREAL Auvergne,
 BD TOPO IGN.PNRVA
 Réalisation : SM.PNRVA OR 2013



Illustration 9 : l'eau sur le territoire

3. Situation des propriétés foncières dans le site

Le régime de propriété influe souvent sur le mode d'exploitation et les pratiques agricoles qui sont liées. Les terrains collectifs sont généralement exploités de façon plus extensive que les parcelles privées. Les différents types de propriétés se retrouvent sur le site. C'est la propriété sectionnale qui est la plus représentée, suivie de la propriété privée puis communales et domaniales. Il existe également des coopératives d'estives et groupements fonciers agricoles qui représentent des surfaces non négligeables.

Ces différents types de propriété sont relativement bien répartis sur l'ensemble du site.

- la propriété privée : les propriétaires privés sont près d'une centaine environ sur le site. Cependant, un petit nombre d'entre eux détient la majorité des terres se situant sur les zones d'estives. Le reste des propriétaires privés détient un petit parcellaire (moins d'un hectare) dans les forêts ou dans les zones de pâturage à l'étage montagnard. Certains d'entre eux se sont réunis en coopératives agricoles (Coopérative d'Animation Pastorale, Coopérative de la Clé du lac) qui détiennent et exploitent de très grandes parcelles.
- la propriété communale : ce sont des parcelles de plusieurs centaines d'hectares, essentiellement sur les communes du Mont Dore et de Murat le Quaire, majoritairement louées à des agriculteurs pendant la période d'estive.
- la propriété domaniale : elle se situe essentiellement dans la Réserve Naturelle de la Vallée de Chaudfour et son périmètre de protection, et dans la forêt domaniale du Guéry.
- la propriété sectionnale : un bien sectional appartient collectivement aux habitants (ayants droit) d'un ou de plusieurs villages ou hameaux concernés. Il peut être géré par le Conseil Municipal de la commune concernée (elle doit alors tenir compte de l'avis des ayants droit pour toute modification de sa gestion) ou par une commission syndicale. Ce type de propriété se trouve bien réparti sur l'ensemble du site ; ces sections constituent généralement de grandes parcelles (plusieurs centaines d'hectares) sur les pâturages d'estive, dans le Massif Adventif par exemple, ou en forêt (forêt sectionnale d'Augère haute).

Ainsi, la majorité du site se découpe en grandes parcelles, celles-ci étant le plus souvent pâturées.

Un bien sectional est une propriété collective des habitants (ayant-droit) d'un ou plusieurs villages. Ces propriétés sont gérées par la commune et son conseil municipal qui doit tenir compte de l'avis des ayants-droit pour toute modification concernant la gestion.

SYNTHESE

Le site Natura 2000 s'étend sur les zones d'altitude du massif des Monts Dore. Il est situé au cœur du Parc des Volcans d'Auvergne, en situation de tête de bassin versant. D'une valeur paysagère incontestable, qui motive les collectivités locales à promouvoir le tourisme, il présente également une richesse biologique exceptionnelle. La présence de deux Réserves Naturelles Nationales dans le périmètre, d'un Espace Naturel Sensible et de multiples ZNIEFF le confirment.

La présence de superposition de « classement », notamment avec les RNN est une opportunité pour le site. La communication locale doit être garante de bonne lisibilité et complémentarité des différents statuts présents sur ce territoire.

B - Activités humaines et occupation du sol

Tableau 7 : activités humaines (sources : SMPNRVA, CBNMC, RGA 2010, DDT63, ONF, CRPF, Fédération de pêche 63, Fédération de chasse 63, Plan d'aménagements concerté du Massif du Sancy, RNN)

Activités humaines	Code FSD des activités	Occupation du sol	Quantification	Qualification
Agriculture	102 : fauche 140 : pâturage 170 : élevage de bétail 900 : érosion 180 : brûlage 810 : drainage	Pelouses, Prairies	Plusieurs dizaines d'agriculteurs, avec des exploitations locales, utilisateurs du site en estive, des groupements pastoraux	Estives pâturées de mi-Mai à fin Octobre (voire mi-Novembre), par des troupeaux bovins, ovins (dont certains avec un berger) ou encore équins. Les troupeaux proviennent des exploitations agricoles des vallées avoisinantes, mais également d'autres exploitations. Ces estives sont utilisées par des agriculteurs indépendants, ou par des coopératives pastorales en propriété ou en location. Certaines parcelles, en partie basse, sont utilisées en prairies de fauche puis pâturées sur le regain. Lorsque les pratiques sont extensives, les habitats agropastoraux d'intérêt communautaire sont préservés. Exploitation de zones humides situées dans les estives, gestion des zones humides (drains, rases...)
Activité sylvicole	160 : gestion forestière 161 : plantation forestière 162 : artificialisation forestière 163 : replantation forestière 966 : espèces introduites	Forêts, bois	Multitude de propriétaire et forestier, mais un gestionnaire principal : l'ONF	Principalement des hêtraies monospécifiques ; quelques unes sont en mélange avec des sapins pectinés, et il est possible de trouver quelques plantations d'épicéa. Gestion plutôt peu intensive. Ces forêts sont presque toutes gérées par l'Office National des Forêts (domaniales, sectionales ou communales)
Urbanisation	502 : routes / autoroutes	Routes, bâti		
Pêche	220 : pêche de loisirs		3 APPMA Mont Dore ; La Tour d'Auvergne, Besse et Saint Anastaise,	Bien que le site soit une zone de fraysère pour la truite Fario, la pêche est restreinte, voire inexistante. La zone Natura 2000 renferme principalement des sources et des ruisselets qui ne permettent pas de prises piscicoles intéressantes (alevins). La pêche s'effectue plus en aval (sauf au niveau de la Fontaine Salée vers 1200 mètres d'altitude). L'AAPPMA de la Tour d'Auvergne regroupe les associations de pêche locales de Chastreix, Bagnols, Larrode, Tauves, Saint Sauves, Trémouilles et Cros. L'AAPPMA est constituée de 400 membres actifs et de plusieurs bénévoles recrutés pour des actions ponctuelles telles que le nettoyage de cours d'eau. L'AAPPMA de Saint-Donat rassemble les sections de pêche de Saint-Donat, Picherande, Egliseneuve d'Entraigues, St Genès-Champespe et Espinchal. Elle ne détient aussi que des cours d'eau de 1ère catégorie. Elle est composée de 200 membres actifs. L'AAPPMA du Mont-Dore comprend les sections de pêche du Mont-Dore, de Laqueuille et des Loudins. Cette association gère 120 km de cours d'eau dont la Dordogne. Elle compte environ 400 membres actifs.
Cueillette				Les cueillettes se limitent à des récoltes familiales (myrtilles, champignons). Certaines zones peuvent être concernées par le ramassage de racines de gentiane, mais de manière encore traditionnelle dans le site. L'arnica peut également être ramassée. La cueillette « ornementale » d'espèces protégées telles que le Lys Martagon.
Activité cynégétique	230 : chasse		7 sociétés de chasse	Pas d'impact notable en lien avec Natura 2000 sur les Monts Dore. La société de Chastreix (25 adhérents), dont la moyenne d'âge est élevée. La société du Mont-Dore (45 sociétaires), c'est une société dynamique et structurée. Par le biais d'invitations spécifiques, elle reçoit régulièrement des chasseurs extérieurs, en leur faisant payer une participation, qui contribue au bon fonctionnement de la société. Les sociétés de chasse du Chambon-sur-Lac : une société communale de 50 adhérents et deux privées. La société de Besse (90 adhérents) La société de Picherande (une trentaine de sociétaires) Concerne principalement le gros gibier : cerf, chevreuil, sanglier, mouflons et chamois. La population de mouflons du massif est estimée autour de 400 à 450 animaux en 2010. La population de chamois du massif est estimée autour de 250 animaux en 2012. Ces chiffres correspondent à l'effectif objectif du schéma départemental de gestion cynégétique.

Tourisme et Loisirs / activités de nature	501 : sentiers, chemins 690 : autres loisirs et activités de tourisme 624 : escalade, varape, spéléologie 626 : ski, ski hors piste 690 : autres loisirs 720 : piétinement, surfréquentation 900 : érosion 622 : randonnée et véhicules non motorisés 625 : vol-à-voile, delta plane, parapente		160 000 visiteurs par an sur les crêtes	Forte pression touristique. Tourisme hivernal et estival pour le Massif du Sancy. 3 stations de ski. Piétinement, érosion de certaines zones et stations d'espèces végétales. Dérangement de la faune. La randonnée pédestre, équestre, VTT, ou raquette est très pratiquée sur l'ensemble du site. une grande partie du massif étant facilement accessible. Présence de nombreux sentiers. Le secteur des crêtes est le plus fréquenté. La fréquentation estivale est essentiellement issue des deux télécabines, qui permettent un accès aisé aux crêtes à environ 160 000 personnes/an. Le ski de fond et de descente sont bien présents. Des pistes et des remontées mécaniques sont présentes dans le site. Intégration des enjeux du site Natura 2000 dans les activités et les moyens de communication destinés aux touristes et pratiquant sportifs.
Captage d'eau	890 : autres changements des conditions hydrauliques induits par l'homme		Plusieurs captages d'eau existent sur le site	Captages : au pied sud du roc de Courlande, sous le parking des Vierges, la Font de l'Aigue, au sud du puy de Paillaret, dans la combe de Super-Besse, au sud du Puy de Sancy (captage du sommet du Sancy), au nord-ouest du puy de Cacadogne, Au Puy de la Tache
Autres	966 : antagonisme avec des espèces introduites 942 : avalanche 943 : éboulement, glissement de terrain			

SYNTHESE

Deux types d'activités prédominant : le tourisme/sports de pleine nature et l'agriculture/sylviculture.

1. L'Agriculture

Le territoire du site Natura 2000 Monts Dore est majoritairement constitué de pâturages d'altitude ou estives. Sur le site, 4598,6 ha sont déclarés en îlots agricoles, soit 64,5 % de la surface du site. L'agriculture, et l'activité pastorale, historiquement présente sur le site, et moteur de son façonnage, est indispensable au maintien des milieux ouverts. En effet, sur les crêtes des arbres et arbustes pourraient coloniser en grande partie. Dans les autres massifs français culminant à des altitudes modérées (Jura) des formations ligneuses arborescentes s'installent au-delà de 1450 mètres d'altitude. A l'époque où l'homme avait besoin de vastes espaces ouverts pour le pâturage, il a utilisé les crêtes faciles à déboiser et peu productives en bois.

La présence humaine sur le massif du Sancy, et l'activité pastorale, est mentionnée dès la fin de l'antiquité. Les montagnes sont décrites comme nues, vouées au pâturage des troupeaux. De vastes travaux de déforestation ont précédé l'établissement des milieux ouverts, la végétation climacique étant ici la hêtraie-sapinière voire la sapinière. La destruction de la forêt sur les hautes terres se poursuivra tout au long de l'Antiquité et du Moyen Âge dans le but d'étendre les herbages. Cependant, la présence de bois à proximité (notamment sur les versants abrupts) est systématique pour trois raisons : la construction des "cabanes" de bergers, la protection des troupeaux pendant les intempéries et parcelles trop abruptes pour être exploitées. On aboutit peu à peu à un "équilibre sylvo-pastoral".

Puis au gré des évolutions des statuts fonciers, de la démographie, de l'origine des exploitants (locaux ou non), des périodes de prospérité et de crises, des orientations de production (viande ou lait) les estives subissent les influences (surchargement : favorisant le nard raide, sous chargement et abandon entraînant l'apparition de ligneux tels que les genêts, genévriers et bouleaux).

Le développement d'une agriculture plus intensive dans les années 1960 change le rôle des estives. Les troupeaux laitiers ne fréquentent plus les montagnes et les sectionaux sur le Sancy. Ils sont remplacés par les troupeaux allaitants ou ovins. Seuls les systèmes peu exigeants en main-d'œuvre subsistent. Il n'y a pratiquement plus de production fromagère "à l'estive". Les estives, souvent bien compartimentées et clôturées, sont utilisées par des systèmes simplifiés, rarement avec la surveillance d'un berger (au nombre de 3 sur le massif). On assiste à une "délocalisation" de l'origine des éleveurs qui fait naître un courant, qualifiable de petite transhumance, que l'on peut observer fin mai, lors de la "montée à l'estive". En effet, la demande de montagne émane de régions agricoles relativement intensives (bassin de Rochefort Montagne, Limagne ...). La vie pastorale perdure ainsi sur les parties hautes, en partie grâce à des éleveurs de système d'exploitation intensif ou très spécialisés, parfois étrangers au massif. Le patrimoine bâti (burons, granges) est directement lié à cette histoire agricole du site.

Aujourd'hui, sur le site, la majorité des exploitations est tournée vers l'élevage, en particulier bovin, et la production de lait. Les estives sont pâturées de mi-Mai à fin Octobre (voire mi-Novembre), soit environ six mois de l'année, par des troupeaux bovins, ovins ou encore équins (souvent, ces derniers sont montés plus tard et restent jusqu'aux premières neiges). Sur le site ce sont essentiellement des Salers et des Aubracs qui sont observées, races locales adaptées au climat de montagne. Le mode d'exploitation y est plutôt extensif, le chargement est faible, de l'ordre de 0,4 à 0,5 UGB/ha/an (sources : plan de gestion pastoraux 2011/2012 et Premier état des lieux des pratiques agricoles dans la Réserve Naturelle Nationale de Chastreix-Sancy). Pour autant, du fait du libre pâturage des bêtes, celles-ci favorisent certains endroits de l'estive au détriment d'autres. Ceci va entraîner une pression de pâturage plus importante sur certains milieux qui vont s'appauvrir ou se dégrader, et un abandon de certaines parties difficiles d'accès qui vont voir leur végétation se développer, voire envahir.

Les troupeaux ovins pâturant le site (Massif Adventif, la Banne d'Ordanche et le Puy de Paillaret et Puy Gros) sont souvent constitués de bêtes venant de communes extérieures au massif. Le mode de production est extensif, le chargement étant de l'ordre de 0,3 à 0,4 UGB : ha/an (source : plans de gestion pastoraux 2011/2012 et Premier état des lieux des pratiques agricoles dans la Réserve Naturelle Nationale de Chastreix-Sancy). Les troupeaux sont gardés par un berger et destinés à la vente d'agneau, mais les espèces sont choisies avec de la laine pour leur résistance au vent. La présence de bergers est un atout pour la gestion adaptée des espaces, en permettant de moduler la pression de pâturage en fonction des secteurs (sensibilité, ressource fourragère...).

Le cheptel équin est faible (bien souvent, un ou deux chevaux pâturent avec les troupeaux de bovins). Le mode de production est très extensif (0.2 à 0.3 UGB/ha/an). Cependant, la non sélectivité des animaux et la forme de leurs sabots sont néfastes à certains milieux naturels patrimoniaux comme la nardaie subalpine. De plus, les chevaux aiment stationner dans les milieux humides l'été, ce qui peut provoquer la dégradation, voire la destruction de certaines tourbières de pente sensibles au piétinement.

Hormis les surfaces forestières et les zones inaccessibles (éboulis, zones rocheuses, certaines tourbières...), il y a peu de surfaces non pâturées (les plus difficiles d'accès peuvent l'être par les chamois ou les mouflons). Les troupeaux proviennent des exploitations agricoles des vallées avoisinantes, mais également d'autres exploitations (Puy de Dôme, Cantal ou même Aveyron). Ces estives sont utilisées par des agriculteurs indépendants, ou par des coopératives pastorales en propriété ou en location.

Les prairies dominent donc le paysage agricole local. Plusieurs dizaines de type fonctionnel ont été décrits dans le cadre d'une étude de la typologie fonctionnelle des prairies dans la zone AOP Massif Central. Sur le site Natura 2000, elles peuvent se distinguer selon les prairies d'altitude, situées à plus de 1300 m et les prairies de « proximité » sur les zones les plus basses du site. Sur les premières, du fait de la difficulté d'accès et de leur fonction de production extensive, s'y pratique peu ou pas d'épandage de fumier ou de lisier dessus (mis à part sur certaines parcelles à l'étage montagnard entre 1200 et 1400 mètres d'altitude). Ceci a permis de préserver en grande partie le patrimoine écologique dans toute sa diversité jusqu'à aujourd'hui. Ces espaces pâturés, prairies naturelles et permanentes, renferment une grande partie des habitats d'intérêt communautaires (landes subalpine et alpines, landes sèches, nardaies, tourbières, landes à genêt purgatif, mégaphorbiaies...). Sur les secondes, s'exerce des pratiques plus intensives (fertilisation : lisier, fumier), et on peut parfois y trouver des prairies fauchées (pâturées sur le regain).

Le site est compris dans les zones d'Appellation d'Origine Contrôlée des fromages du Saint Nectaire notamment (mais le site se trouve dans les 5 AOP fromagères auvergnates). Le cahier des charges de cette dernière appellation impose, à l'horizon 2020, une autonomie fourragère sur le territoire AOP et pourrait ainsi conduire à un risque de modification des pratiques agricoles (remontée des prairies de fauche en altitude). A noter que la production fromagère (St-Nectaire) artisanale mais non négligeable existe dans le secteur, dont il conviendra de prendre en compte les effluents.

A l'échelle des communes concernées par le site Natura 2000 quelques chiffres (sources : RGA 2010) concernant l'évolution entre 2000 et 2010 de l'activité agricole permettent de resituer le site dans le territoire qui l'entoure. Notons que le nombre de bêtes à l'estive n'est pas inclus.

Ainsi, entre 2000 et 2010 on peut noter :

- la disparition de 77 exploitations au total, avec une perte de 99 exploitations individuelles et un gain de 23 GAEC
- une diminution de SAU de 542 ha. En 10 ans les exploitations individuelles ont perdu 2845 ha de SAU, alors que dans le même temps les GAEC ont connu un gain de SAU de 3259 ha.
- d'un point de vue orientation technico-économique des exploitations, 46 exploitations ont arrêté les bovins laits et 30 les bovins mixtes. La SAU en « bovins lait » présente une perte de 383 ha, 1085 ha de perte pour les « bovins mixtes » alors que dans le même temps la SAU « Bovins viandes » a augmenté de 452 ha et celle des « ovins et autres herbivores » a augmenté de 302 ha.
- si le nombre d'exploitations ayant des bovins a diminué de 84 en 10 ans, le nombre de bovins est resté stable. Le nombre total de vaches laitières a baissé de 955 bêtes, alors que le nombre de vaches allaitantes est resté stable. Le nombre de brebis nourrices est, lui, passé de 2004 à 1712 bêtes.
- du point de vue « âge du chef d'exploitation ou du premier co-exploitant », nous pouvons noter que c'est la classe des 50 à 60 ans qui a progressé en 10 ans avec un gain de 47 exploitants. Les autres classes d'âge ont toutes baissé : les moins de 40 ans sont 100 de moins, les 40 à 50 ans, 15 de moins et les 60 ou plus, 20 de moins qu'il y a 10 ans

Toutes ces données rappellent que le territoire est soumis aux mêmes tendances que le territoire national concernant l'économie agricole. Les surfaces par exploitation tendent à augmenter, ainsi que le nombre de bêtes par exploitation. Le renouvellement des exploitations n'est pas assuré et la question de la reprise des exploitations se pose. L'exploitation en moyenne montagne comporte des contraintes plus fortes que l'exploitation en plaine, et certaines parcelles peuvent également courir le risque de déprise.

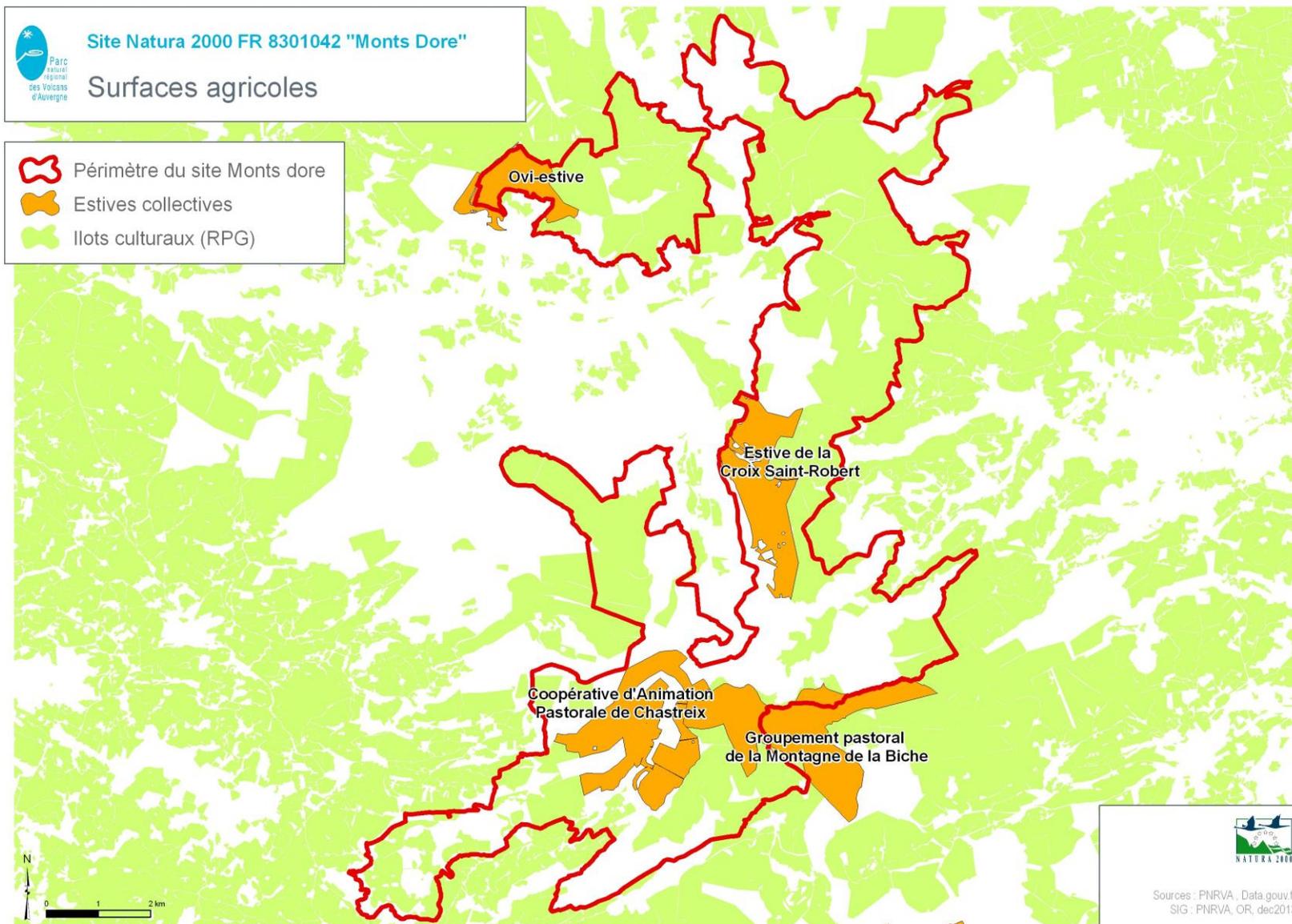


Illustration 10 : surfaces agricoles sur le site

2. La forêt

Il s'agit pour l'essentiel de hêtraies "pures" d'altitudes, gérées de façon peu intensives. Très peu d'essences feuillues, voire aucune, accompagnent le hêtre dans les intérieurs forestiers. Elles sont alors présentes de façon très minoritaire et disséminée. Il s'agit pour l'essentiel du frêne élevé, du tremble, de l'érable plane, du bouleau verruqueux, du sorbier des oiseleurs ou du saule marsault. Certains de ces boisements feuillus présentent aussi quelques "bouquets" résineux (petites plantations de sapins pectinés ou d'épicéas communs en complément de la régénération naturelle feuillue).

Les Bouleaux, Sorbiers et Alisiers sont, eux, présents sur les franges d'altitude.

Les résineux sont représentés principalement par le sapin (naturel dans la région) et l'épicéa (issus des plantations). D'autres tels le Pin sylvestre, le Mélèze d'Europe, et le Genévrier nain sont également rencontrés.

Quelques Chênes, Pin noir et tilleuls dans les éboulis peuvent être observés de manière marginale. L'Érable plane est présent, en petit nombre, assez disséminé, essentiellement dans les ravins et dans les trouées.

Du fait des conditions climatiques et édaphiques, la qualité du bois n'est pas très bonne. La forêt ne constitue pas une ressource en bois de construction, mais sert essentiellement à produire du bois de trituration et à fournir du bois de chauffage aux ayants droits.

De manière générale, les boisements feuillus et mixtes sont sur un régime de type taillis. Les boisements de résineux, eux, peuvent présenter un régime en futaie.

Les forêts présentent des statuts différents : forêts domaniales, sectionales relevant du régime forestier, sectionales hors régime forestier voire privées. Ce sont les forêts « publiques » qui représentent les surfaces les plus importantes. Ces dernières, gérées par l'Office National des Forêts, relèvent donc du régime forestier. Elles représentent 1786.6 ha au total dont 1229.05 ha sont des forêts domaniales. Notons que l'ensemble de ces surfaces ne sont pas boisées (milieux ouverts, prairies). En surface forestière, les forêts soumises au régime forestier constituent près de 75 % des milieux forestiers du site. Le régime forestier constitue un véritable statut de protection du patrimoine forestier contre les aliénations, les défrichements, les dégradations, les surexploitations et les abus de jouissance. C'est aussi un régime de gestion avec un souci de renouvellement des ressources en bois, des autres produits et services fournis par les forêts, et de transmission aux générations futures de ces ressources. Ces objectifs se matérialisent au travers de "l'aménagement forestier" établi pour chaque forêt.

Les forêts ont un rôle patrimonial fort pour la plupart. Les sapinières et les hêtraies présentent un enjeu vis-à-vis de la biodiversité sur le site. En effet, elles constituent des habitats d'espèces inscrites à l'annexe II de la Directive « habitats, faune, flore » (*Buxbaumia viridis*, *Barbastella barbastellus*, *Myotis bechsteinii*) ou encore accueillent des stations à orchidées rares (Epipogon sans feuilles, Racine de Corail) comme les bois de Domais et ceux du plateau de la Masse. De plus, elles constituent ou renferment parfois des habitats d'intérêt communautaire (Hêtraies-sapinières acidiphiles à Houx et Luzule des neiges et Hêtraies subalpines à Érable et Oseille à feuilles d'Arum du Massif Central et des Pyrénées, tourbière, zones humides).

Divers facteurs améliorent la biodiversité forestière : la présence de gros bois vivants, d'arbres à micro-habitats, de bois morts, de milieux ouverts intraforestiers, d'habitats associés (milieux rocheux et habitats humides et aquatiques).

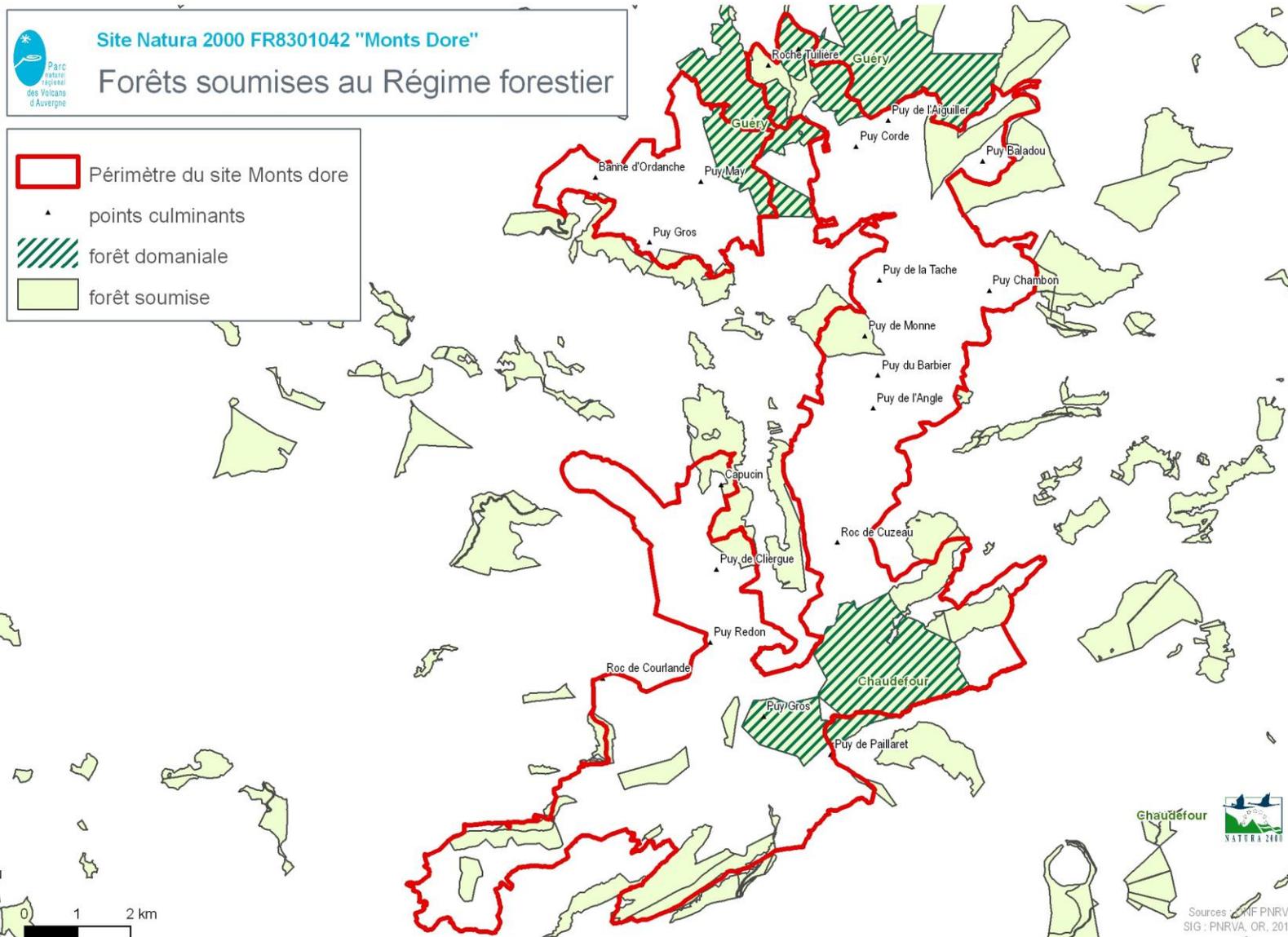


Illustration 11 : forêts soumises au régime forestier sur le site

3. Le Tourisme et activités de pleine nature

De nombreuses activités touristiques sont pratiquées sur l'ensemble du massif du Sancy. Historiquement, l'activité est essentiellement basée sur le thermalisme et les sports d'hiver. Or du fait de la baisse de fréquentation du thermalisme et des aléas de l'enneigement, mais aussi du fait des nouveaux besoins touristiques, le tourisme d'été (ou tourisme vert) et le tourisme culturel sont en progression. Ces activités touristiques rassemblent divers acteurs et publics.

Les acteurs du tourisme, dans le massif du Sancy, sont intimement liés à ceux des sports de nature. Trois catégories d'acteurs peuvent être définies :

- les professionnels du tourisme et des sports de nature,
- les représentants des pratiquants (associations, fédérations),
- les pratiquants individuels non organisés.

Un certain nombre de professionnels diplômés d'Etat guident les touristes sportifs. Il s'agit, en premier lieu, des accompagnateurs en montagne (AeM), qui sont environ 40 à centrer leurs activités sur le massif du Sancy. Ils sont organisés en 5 bureaux associatifs majeurs, proches des bureaux de tourisme communaux : bureau du Mont-Dore, bureau de Super-Besse, Elément Terre et bureau Auvergne Sancy Volcan, Auvergn'attitude Les bureaux Auvergne Escapade et Clermont Volcans sont plus éloignés du secteur étudié. Il faut rajouter que les représentants des bureaux du Mont-Dore, Super-Besse et Murot sont présents au conseil d'administration de l'OT du massif du Sancy.

Il existe également, d'autres professionnels diplômés pour l'encadrement de certaines activités, comme les Guides de Tourisme Equestre (GTE), les moniteurs de ski alpin ou de parapente.

La perception du site est différente selon les publics :

- pour les locaux, c'est un lieu de travail, de vie sociale, de ressourcement ;
- pour les sportifs, un terrain de jeu, de défis, d'entraînement ;
- pour les touristes, un lieu de visite, d'émerveillement...
- pour les contemplatifs, un site pour se ressourcer...

L'ensemble du site Natura 2000 n'est pas fréquenté de façon homogène. Les crêtes constituent le secteur le plus problématique. Cette zone s'étend du Puy de la Perdrix au val de Courre, en passant par le Puy de Sancy, le col de la Cabane, le col de Courre. Des pics de fréquentation de 1000 personnes / heure sur le Puy de Sancy ont été relevés. Cette fréquentation est maximale de mi-juillet à mi-août, plus faible en juin et septembre et assez minime les autres mois. Les caractéristiques de la fréquentation hivernale diffèrent. Si les effectifs sont largement inférieurs, cette fréquentation est plus diffuse et sort souvent des sentiers balisés, en particulier pour les pratiques de ski de randonnée et d'alpinisme.

Les crêtes accueillent les milieux naturels les plus riches et originaux du site, pelouses et landes subalpines, milieux rocheux et tourbières de pente, avec des cortèges floristiques exceptionnels. Cette importante fréquentation provoque des impacts sur les sentiers et les milieux naturels environnant. Lorsqu'ils sont mal conçus ou mal gérés, les sentiers peuvent se dégrader : défoncement, enfoncement, élargissement... Les milieux naturels de proximité sont alors directement sollicités, voire dégradés en cas d'élargissement. La fragilité des sols volcaniques, et les conditions climatiques extrêmes (notamment sur les crêtes) font de ces secteurs des zones fragiles par excellence. Le deuxième problème est le hors-piste. Au-delà du dérangement induit, ce hors-piste provoque la création de nouvelles sentes, qui se transforment en chemin, densifiant ainsi le réseau de sentiers, provoquant une diminution et une fragmentation des milieux naturels. Un autre impact de cette importante fréquentation est le dérangement de la faune.

Les crêtes sont victimes de leur attractivité et de leur facilité d'accès, ceci étant permis grâce au fonctionnement estival du téléphérique du Mont-Dore et des télécabines de la station de Super-Besse. En effet, l'augmentation des débits du funitel de Super-Besse ainsi que la diminution des temps de trajet a pour conséquence de voir s'accroître le nombre de visiteurs sur les crêtes et de renforcer les phénomènes érosifs. Le téléphérique du Mont-Dore et le funitel permettent à 160 000 personnes en moyenne par an de se rendre sur les sommets (environ 110000 provenant du téléphérique du Mont Dore, 30000 du Funitel, 10000 montant à pied, 11000 encadrés par des AMM et le reste correspondant aux manifestations sportives).

Compte tenu de cette importante fréquentation et des impacts évoqués, il est légitime de se poser la question : cette zone des crêtes n'a-t-elle pas atteint sa capacité maximale de charge ? La réponse est délicate à fournir. En filigrane, se pose la question de la stratégie de développement touristique du massif.

Plusieurs acteurs interviennent dans la gestion, l'entretien et la restauration des sentiers de randonnée. La Communauté de commune a la compétence sur son territoire. Le Conseil général intervient dans le cadre du PDIPR. Sur le site Natura 2000, on peut schématiquement dire que les sentiers sur les RNN sont gérés par ces dernières. Sur le reste du site Natura 2000 complète le dispositif, mais n'a pas vocation à améliorer l'accessibilité du site. Il est nécessaire d'organiser les différentes interventions avec les différents acteurs pour plus d'efficacité et faire face aux moyens limités. Les bénéficiaires de la fréquentation (stations de ski par exemple) doivent également participer à l'entretien et la restauration des sentiers.

La question de l'assermentation des gardes se pose également pour faire respecter les règles de base sur le site natura 2000. Si sur les Réserves, plusieurs personnes sont assermentées, sur le reste du site Natura 2000, les gardes-natura 2000 ne le sont pas, ce qui pose parfois problème.

Les activités touristiques ont des interactions notamment avec les pratiques agricoles. Le dérangement des troupeaux par les randonneurs, mais surtout par les chiens non tenus en laisse est un vrai problème. La mise en place d'une signalétique claire de sensibilisation et d'information est l'une des nécessités sur le site Natura 2000.

Les manifestations sportives (pédestres et autres) sur le massif constituent également une pression non négligeable sur les milieux. Certaines manifestations sont annuelles d'autres peuvent être plus ponctuelles. Le travail de sensibilisation des organisateurs et une collaboration sur les choix d'itinéraires par exemple est nécessaire.

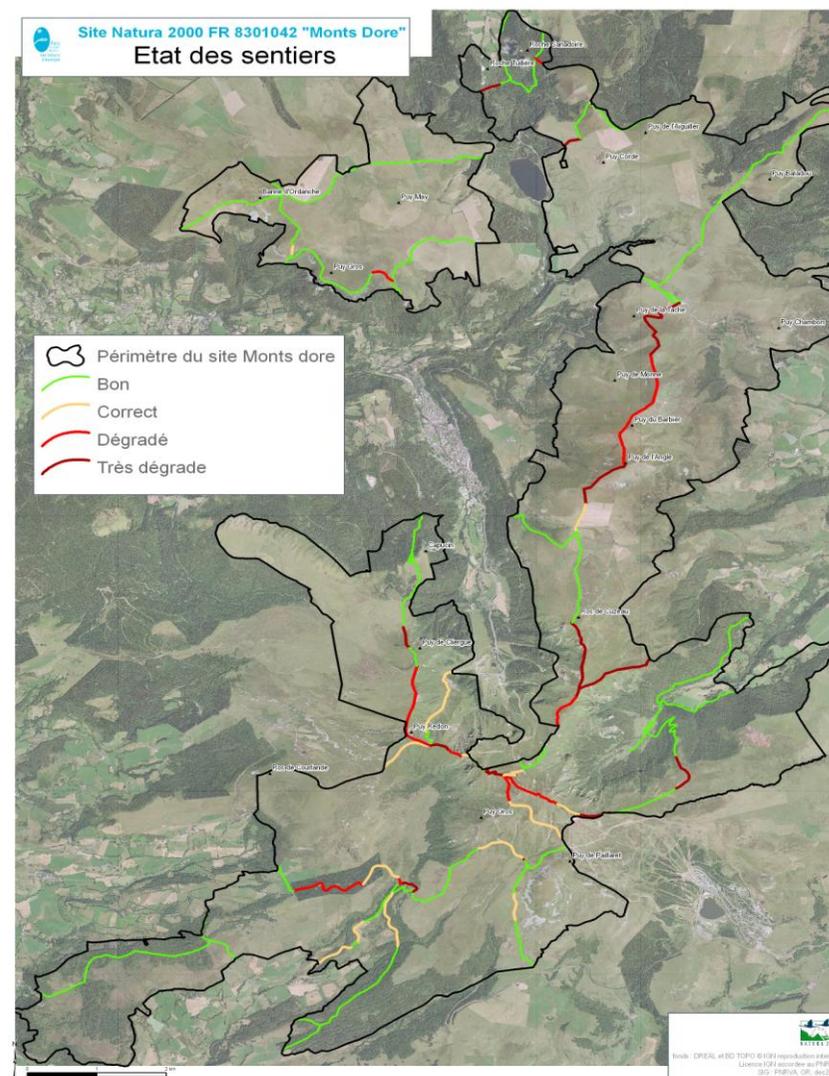
La randonnée. Qu'elle soit pédestre, équestre ou VTT, c'est une activité très pratiquée sur l'ensemble du site Natura 2000, une grande partie du massif étant facilement accessible. Le nombre croissant de randonneurs, en particulier pour des itinéraires courts et familiaux, entraîne un phénomène de dégradation de plus en plus critique sur certaines portions de sentiers. En effet, les sols volcaniques sont peu épais sur les crêtes et très friables. Une fois mis à nus, ces sols n'ont pas le temps de se reconstituer du fait du maintien de la fréquentation. Les randonneurs, mal à l'aise sur ces zones érodées, marchent sur les côtés des chemins et contribuent à augmenter ces dégradations qui impactent directement des habitats d'intérêt communautaire.

Si des chantiers de restauration ont eu lieu ces dernières années (CG63, PNR VA et Communauté de communes du Massif du Sancy), de nombreuses zones restent à aménager pour lutter contre cette dégradation et éviter l'essaimage de part et d'autre des sentiers.

Illustration 12 : état des lieux 2012 des sentiers de randonnée

A l'échelle du site Natura 2000, un premier diagnostic a été réalisé afin d'identifier les sentiers prioritaires d'un point de vue restauration. Ces derniers, qui serpentent dans les milieux ouverts d'altitudes notamment, concentrent de multiples enjeux :

- ils permettent l'accès aux visiteurs à des paysages exceptionnels et des milieux riches et donc constituent un outil de valorisation locale indispensable
- ils amènent une fréquentation humaine vers des secteurs sensibles et sont donc source



de dégradation potentielle des milieux (dégradation par piétinement, érosion...)

- ils constituent des aménagements importants pour l'activité agricole (voies de circulation privilégiées pour les animaux, dont les troupeaux) ce qui accentue leur dégradation
- ils constituent des points noirs en termes de conflits d'usage entre les visiteurs et l'activité agricole (les visiteurs pouvant entraîner un dérangement sur les troupeaux)
- ils sont source de dégradation des secteurs lorsque leur entretien / restauration n'est pas suffisante (sentier surfréquenté soumis à l'action érosive de l'eau, du vent...)

La typologie retenue est la suivante :

- bon état : sentiers ne nécessitant pas de travaux ni entretien particulier (seul un entretien léger sans matériel particulier est suffisant)
- état correct : sentier ne nécessitant pas de travaux mais un entretien particulier
- état dégradé : sentier nécessitant des travaux légers
- état très dégradé : sentier nécessitant des travaux lourds de restauration.

La signalétique est un enjeu important sur le site pour sensibiliser les visiteurs. Si les 2 RNN ont récemment revu leur stratégie en ce domaine et renouvelé le mobilier signalétique, un travail, coordonné avec celui des 2 réserves, devra être réalisé à l'échelle du Massif, dans un souci de cohérence et de préservation des habitats fragiles. Pour autant, il conviendra de préserver au maximum les paysages du site en évitant la surcharge de panneaux par exemple.

La randonnée pédestre. C'est l'activité la plus pratiquée pendant la saison estivale : de nombreux sentiers balisés sillonnent le site, permettant un choix varié d'itinéraires. Elle s'exerce principalement sur les sentiers de grande randonnée (GR4, GR30) et de petite randonnée (PR). Elle regroupe les touristes contemplatifs, les randonneurs expérimentés, les accompagnateurs en montagne, ainsi que certains événementiels organisés par les acteurs locaux.

Des manifestations de courses pédestres sont organisées sur le site. On retiendra par exemple les manifestations suivantes :

- Le Trail du Sancy : 1 en hiver, 1 en été. Cette course accueille environ 1200 participants (en très nette augmentation depuis la rédaction du dernier DOCOB).
- le Star Trekk'
- l'envol de la perdrix...

De plus, les communes du massif du Sancy ont également balisé 650 km de sentiers (en éditant un guide de promenades comprises entre 30 mn et 3 heures), reprenant en partie ces itinéraires.

Enfin, le Conseil général, par l'intermédiaire de son Plan Départemental des Itinéraires de Petites Randonnées (PDIPR), œuvre pour la mise en valeur et la pérennité de certains chemins (conventions de passage, entretien par une équipe départementale ou subventions pour cet entretien, balisage, panneaux explicatifs...).

Au total, ce sont environ 70 km de sentiers qui sont balisés pour la randonnée pédestre dans la zone Natura 2000.

La randonnée pédestre se pratique en raquettes à neige en saison hivernale.

La randonnée équestre est une activité qui se développe et qui reprend une partie des itinéraires de randonnée pédestre. Pratiquée en saison hors-neige en individuel ou groupe, elle a notamment été valorisée par la mise en place de la piste équestre « Dôme Sancy » par le Parc des Volcans d'Auvergne. Sur le site, elle reprend 11 km de sentier balisés, et évite les zones de crêtes. Elle est ouverte depuis 1997.

On dénombre plusieurs centres équestres à proximité du massif du Sancy (Sancy cheval, Ecuries de la Dordogne, Ecuries du Haut Cantal, Ayacheval, Ecuries de la Tour...).

La randonnée VTT. Plusieurs manifestations sportives sont organisées régulièrement en période estivale sur le site : Sancy verte, Championnat de France de VTT, Ronde des lacs.

Le ski de fond

Le site Natura 2000 est traversé en partie par des pistes de ski de fond appartenant à trois des quatre zones nordiques présentes sur le massif : la zone du Guéry, la zone Sancy Est et la zone Sancy Ouest. Cette activité s'est largement développée depuis les années 80. Actuellement, du fait des aléas de l'enneigement, les pistes ont tendance à monter en altitude. Par ailleurs, chaque année une manifestation organisée par les acteurs locaux passe sur l'itinéraire passant par le bois des Salys, la Montagne du Mont, et le bois de la Vergne : la Sancy Blanche.

Le ski de descente

Depuis les années 60, le massif a été progressivement équipé de stations de ski : Super-Besse au sud-est, Le Mont Dore au nord, Chambon-des-Neiges au nord-est et Chastreix-Sancy à l'ouest. La station du Chambon des Neiges a depuis été fermée et les équipements démantelés avec l'appui du Parc des Volcans.

Les Monts Dore subissent une pression touristique importante du fait des 3 stations de sport d'hiver restante sur la zone :

- Chastreix-Sancy (1350 à 1700 m) : 8 téléskis, 13 km de pistes, 1 retenue d'eau, 28 canons à neige
- Mont Dore (1350 à 1850 m): 42 km de pistes, 13 téléskis, 3 télésièges, 2 téléphériques, 1 retenue d'eau et 82 canons à neige
- Super Besse (1350 à 1800 m): 43 km de pistes, 16 téléskis, 4 télésièges, 1 téléphérique, 1 retenue d'eau et 299 canons à neige (station la plus équipée de canons à neige

en France),

Ces 3 stations sont gérées par des sociétés d'économie mixte (SEM).

La SEM Sancy-Pavin (Super-Besse) vend 770 000 tickets d'accès au funitel depuis son ouverture. Le personnel est composé de 24 permanents et d'environ 80 saisonniers. Super-Besse est une station dynamique, pleine de projets et d'envies. Elle multiplie ses activités pour devenir une véritable station de sports. C'est maintenant un espace de VTT de descente, avec 5 parcours de descente.

Pour la SEM du Mont-Dore, le personnel est composé de 23 permanents et d'environ 100 saisonniers. La station du Mont-Dore s'oriente aussi vers de la multi-activité. Historiquement, c'est aussi une base pour l'alpinisme. Dans la gare d'arrivée des téléphériques, un restaurant d'altitude propose ses services. Sur cette station, il existe un plan d'intervention de déclenchement des avalanches (PIDA) validé par le préfet qui prévoit, pour des raisons de sécurité et de protection de la station, des zones potentielles de dynamitage.

Pour la SEM de Chastreix-Sancy, le personnel est composé de 3 permanents et d'un maximum de 20 saisonniers. C'est une petite station familiale, aux conditions climatiques assez rigoureuses.

Les pistes de ski alpin, en moyenne sur les cinq dernières années, enregistrent plus de 500 000 journées/ skieurs.

Certaines remontées mécaniques se trouvent dans la zone Natura 2000 : ce sont les téléskis de Ferrand nord et sud et celui du col Couhay.

Une convention a été signée par la communauté de communes du massif du Sancy, le conseil général du Puy-de-Dôme et les mairies de Chambon-sur-Lac, Chastreix et du Mont-Dore en 2003. Cette «convention neige» s'inscrit dans le cadre du vaste programme de travaux et d'aménagements du domaine skiable, lancé par la communauté de communes du massif du Sancy. Dans ce cadre, parmi les nombreux objectifs, la prise en compte de la fragilité des espaces naturels du Sancy est un point important. Dans cette optique, il est prévu de nettoyer la montagne de tous les équipements qui ne servent plus. Ainsi le démantèlement des remontées mécaniques et la réhabilitation paysagère de la station de "Chambon des neiges" (fermée depuis 2002-2003) ont permis de restaurer une zone intéressante au niveau patrimonial. Fin 2008, ces des travaux de démontage des remontées mécaniques et installations connexes ont été réalisés à 95%. En 2009, la démolition du local du télésiège Liadouze, le démontage des 10% des barrières à neige restantes, l'enlèvement d'équipements et le démontage de la gare de départ du télésiège du puy Jumel ainsi que la réhabilitation des terrains dégradés, ont été effectués.

Le développement de l'activité des sports d'hiver sur le massif du Sancy a connu des étapes successives entreprises séparément par les collectivités ou sociétés privées sans réelles concertations jusqu'en 1999, date à laquelle une étude d'aménagement : "unité touristique nouvelle" ou "UTN" a été réalisée.

Ainsi la communauté de communes du massif du Sancy a renforcé la liaison entre les domaines skiables classés de Super-Besse et du Mont-Dore qui a abouti : à la création du télésiège de la Dore, au remplacement des téléskis du col du Ferrand et à la création du télésiège du col de Couhay. Ces travaux permettent une liaison opérationnelle entre les deux stations et d'obtenir un domaine skiable d'une longueur totale de 85 km. La phase finale de la procédure UTN consistait à l'implantation de barrières à neige le long des téléskis du Ferrand sud et du col de Couhay.

Notons que la charte du Parc des Volcans encadre des possibilités de développement des domaines skiables.

Le ski de randonnée,

Le ski de randonnée est pratiqué sur une bonne partie du Massif mais est encore peu développé (Chaudefour, Val de Courre et d'Enfers, Fontaine salée, Paillaret...). Il ne nécessite pas d'aménagements particuliers. Le nombre de pratiquants est restreint et plutôt d'origine locale.

L'escalade

Les sites d'escalades sont relativement restreints au vu de la surface rocheuse, celle-ci étant soit difficilement accessible, soit friable. Quelques sites sont fréquentés et équipés (Capucin, Dent de la Rancune et crête de Coq, Roche Tuilière), d'autres sont réservés à des personnes plus expérimentées (Val d'Enfer). Les voies ont été précisées notamment dans les Réserves Naturelles. Le verrou du val de Courre a été depuis quelques années interdit à l'escalade. La présence de diverses espèces sur le secteur confirme l'intérêt de cette mesure.

Les habitudes semblent avoir évolué et seuls viennent sur ces sites éloignés, avec des marches d'approches longues, les plus motivés qui sont pour la plupart déjà sensibilisés aux problématiques d'escalade dans les zones fragiles.

L'alpinisme

Le Massif du Sancy, bien que ne s'échelonnant que de 1 480 à 1 883 m d'altitude, présente des conditions favorables à la pratique de l'alpinisme. Les itinéraires d'alpinisme sont aisément accessibles en raison d'un relief adapté à une pratique « familiale » (pentes douces au début, puis accentuées progressivement avec l'échauffement du sportif).

Le vol libre : parapente, deltaplane, snow kite, speed riding

En raison de conditions météorologiques changeantes et surtout d'un accès difficile aux sites de décollage, l'activité demeure restreinte. Le nombre de parapentistes amateurs reste également limité. Certains adhèrent au club local Air Bouz Band, qui organise chaque année les Sancy Paradays sur le premier weekend de juillet. Cette manifestation regroupe généralement une cinquantaine de pilotes et se déroule, selon les conditions météorologiques, soit dans la réserve naturelle de Chastreix-Sancy (Puy de Paillaret, Puy de la Perdrix), soit dans le Nord du massif (Puys de l'Angle et de la Tâche).

Le site le plus fréquenté, et le plus sensible, est le Puy de Paillaret, qui peut regrouper exceptionnellement une ou deux dizaines de vols par beau temps. Les autres zones de décollage se situent aux Puy de la Perdrix, Puy de Sancy, Puy de Clergue et Puy de Cacadogne.

Le parapente ne se pratique pas uniquement à la belle saison. Des adeptes du ski alpin et du vol libre, peu nombreux, pratiquent aussi le speed riding. La dizaine de pratiquants existants se structure autour de l'école basée au Mont-Dore : Aerospeed. L'association a passé une convention avec le domaine des stations de ski (Mont-Dore et Super-Besse) au travers de laquelle le speed riding est réglementé et limité à certaines zones, situées entre diverses pistes de ski alpin (flanc Sancy Nord, Est du Paillaret). Cependant, les plus confirmés, et lorsque la météo est stable, préfèrent se lancer dans des pratiques hors-piste à partir des crêtes : du Puy de Sancy aux puys de Chabane/Cliergue et au-dessus des Vals de Courre et d'Enfer en « mode parapente ». Cela ne concerne que peu de jours durant l'hiver. Cependant, plusieurs vols peuvent être effectués le même jour.

Le snowkite, alliance entre le surf ou le ski et le cerf-volant est pratiqué de manière individuelle. Les zones les plus recherchées se situent sur la Plaine des Moutons et les Plaines Brûlées, mais le flanc Sud du Mont-Redon est parfois fréquenté.

L'aéromodélisme

Cette pratique reste marginale : quelques vols par an dans l'unique secteur du Roc de Courlande, la Banne d'Oranche peut être ponctuellement utilisée. Il s'agit souvent de pratiquants provenant de la station de montagne de Chastreix-Sancy, où cette activité estivale est plus courante.

4. Chasse, pêche et cueillette

L'activité de pêche est très restreinte, voire inexistante. Les cueillettes se limitent à des récoltes familiales (myrtilles, champignons). Certaines zones peuvent être concernées par le ramassage de racines de gentiane. L'activité de chasse est plus développée, et concerne principalement le gros gibier.

5. Les activités motorisées

L'ensemble du site Natura 2000 est couvert par des arrêtés municipaux réglementant la circulation des véhicules motorisés. La quasi-totalité du site est située en zone rouge. Le restant est en zone orange.

Des manifestations motorisées sont organisées en proximité du site : la sancy quad, chambon sur jeep...

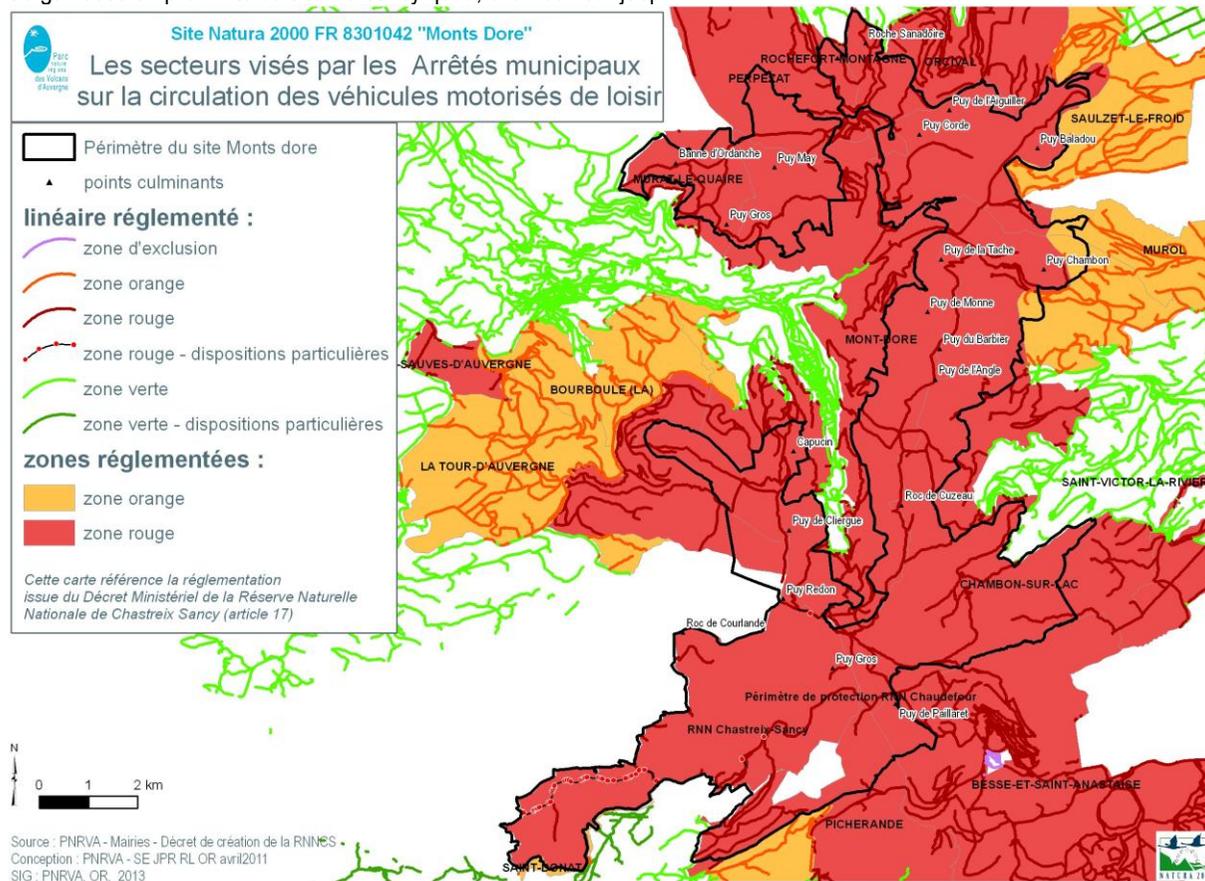


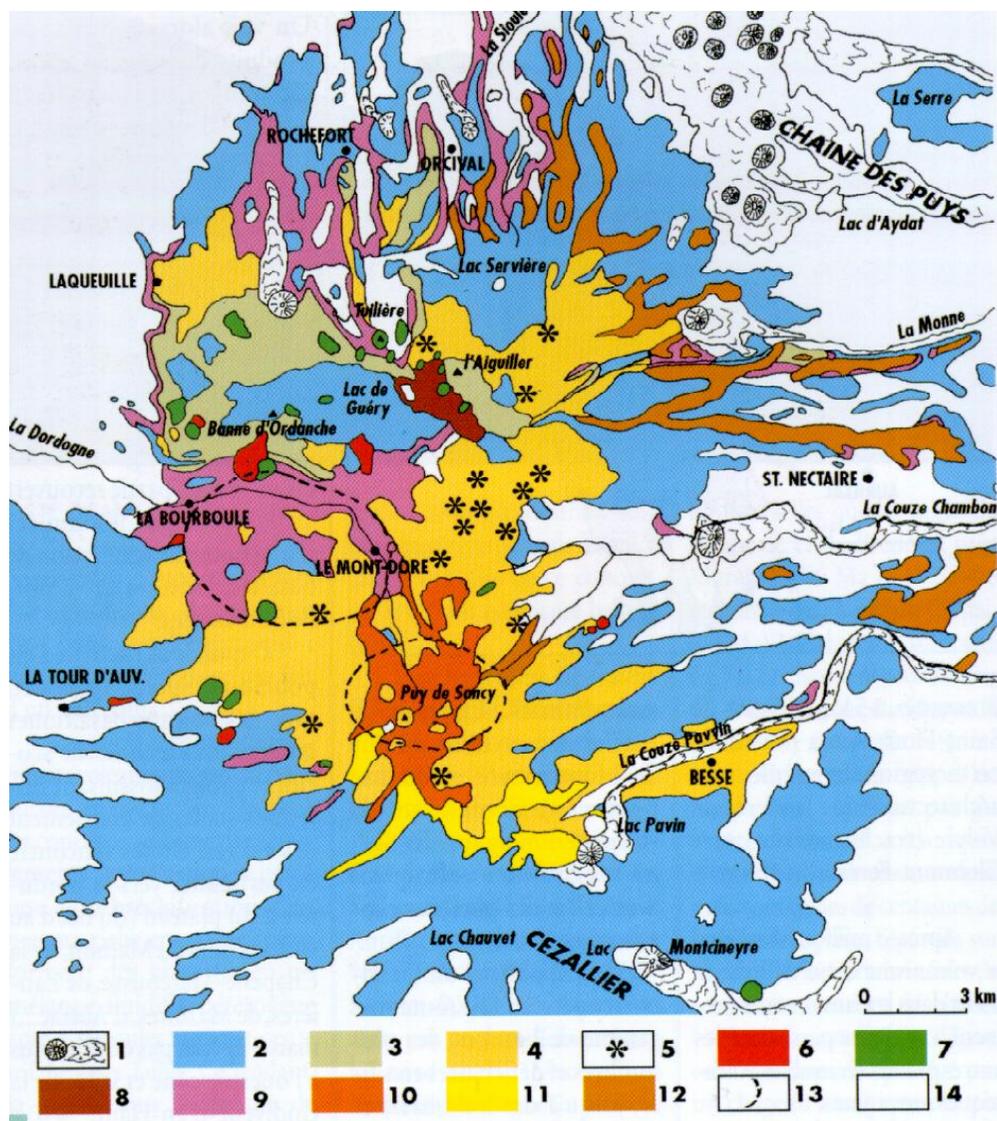
Illustration 14 : zonage des arrêtés municipaux concernant la circulation motorisée

PARTIE III – DIAGNOSTIC ENVIRONNEMENTAL

A- données abiotiques générales

Tableau 8 : données abiotiques générales (sources : BRGM, Plans de gestion des RNN, Météo France)

Données abiotiques	Quantification	Qualification
Géologie	Edifice composite qui forme deux grands stratovolcans d'âges différents et couvrant une superficie d'environ 500 km ² pour près de 200 km ³ de produits émis. Il est recouvert par la chaîne des Puys au Nord et l'ensemble du Pavin au Sud.	Le soubassement régional est formé par le socle granitique et métamorphique issu de la vieille chaîne "hercynienne" formée vers 350 Ma. Il est constitué d'une multitude de points de sortie de laves variées, dont l'émission s'est effectuée sur une période d'environ 3Ma entrecoupées de phase de repos (phases érosives).
Hydrologie	Grâce à ses sources et ses tourbières, le massif donne naissance à de nombreux ruisselets : ruisseaux de la Fontaine Salée, du Taraffet, de la Gagne, de la Tarentaine et de Chaireire au Sud, ainsi que ceux de la Dore, de la Dogne et les ruisseaux de Val de Courre et Val d'Enfer qui forment la Dordogne au Nord. La couze pavin, la couze chambon et la sioule y prennent également leurs sources.	Le réseau hydrographique, situé en tête de bassin versant, est long et dense. Il accueille des espèces prestigieuses, dont la loutre d'Europe. Ses eaux sont globalement de très bonne qualité
Climat	Climat à influences océaniques. Fortes pluies et forte amplitude thermique Température moyenne annuelle au sommet du Sancy (1886 m) de 1.5°C. Les minimums absolus montrent des valeurs inférieures à -15°C sur l'ensemble du massif. Hauteur d'eau : varient de 1300 à 1700 mm par an. Supérieure sur la face ouest du massif. Peuvent atteindre 2000 mm / an à 1340 mètres) et 2500 mm environ au-dessus de 1600m. L'enneigement est quasi permanent au-dessus de 1200/1300 m, durant environ 3 mois (jusqu'à 5 mois au-dessus de 1500/1600 m	Le massif bénéficie d'un climat à influences océaniques cependant les conditions climatiques générales sont influencées par plusieurs paramètres : l'exposition (flancs nord et est sont plus froids. Les flancs sud sont plus chaud et les flancs ouest sont moins contrastés (amplitude plus faible), l'altitude, l'encaissement. On observe ainsi une imbrication et une juxtaposition complexe de climats locaux pouvant présenter des caractéristiques distinctes. Pour autant, l'effet massif induit des facteurs climatiques relativement homogènes. Impression de froid renforcée par la présence constante du vent sur les crêtes. Du fait de l'effet de fœhn, on constate un assèchement général de la façade Est. Importance de la neige
Pédologie	Matériaux dominants : laves et projections acides. Les sols associés sont donc essentiellement des sols podzoliques et des intergrades andiques de type andopodzolique. Dans les étages montagnards moyen et supérieur, il existe un phénomène de convergence des sols vers l'andolisation et la podzolisation. Il existe aussi des lithosols et des rankosols sur les replats sommitaux ou dans les pentes fortes convexes et des sols colluviaux très actifs en bas de pente ou dans les fonds de vallée. On peut supposer la présence d'histosols (sols tourbeux), de réductisols et rédoxisols (sols à caractère hydromorphes) sur les secteurs humides voire tourbeux. En forêt, la majorité des sols se rattache à l'ensemble des brunisols.	L'andolisation est un processus caractéristique des sols sur roches volcaniques basiques en climat montagnard. Les sols de prairie d'altitude se développant sur ces substrats sont des andosols humifères très noirs. Ces sols présentent la particularité de s'assécher fortement et de partir en poussière lors des périodes sèches et de se gorgier d'eau et se liquéfier en cas de fortes et longues précipitations. Ces andosols présents sur une bonne part du site présentent la particularité, s'ils sont mis à nu, d'être très sensibles à l'assèchement mais aussi à la saturation en eau. Sur les parties à fortes pentes, il est important d'éviter cette mise à nu car ces sols se gorgeant d'eau deviennent mobiles et entraînent la formation de niches d'arrachement qui peuvent évoluer en ravines importantes difficiles à stabiliser et à accroissement rapide.
Topographie	- Altitude maximale : 1855 m - Altitude minimale : 1050 m	Morphologie du massif est très tourmentée, avec des reliefs supérieurs à 1400m et des vallées remodelées en U par l'érosion glaciaire lors du quaternaire (vallée de la Fontaine Salée, vallée de Chaudefour...).
Hydrographie	Réseau hydrographique dense	Le massif porte sur deux Agence de Bassin, l'Agence de l'eau Adour-Garonne et l'Agence de l'eau Loire-Bretagne. Cette situation montre l'importance de ce massif comme tête de bassin versant et l'enjeu eau y est très important.
Hydrogéologie	L'hydrogéologie du massif se résume à deux grands types d'aquifères, qui sont : - les eaux d'origine profondes liées à l'activité passée du stratovolcan; elles sont piégées et drainées en grande partie par les dépôts complexes de formations superficielles. Elles sont aussi liées à la structure et l'histoire éruptive du stratovolcan. - les eaux superficielles liées à la structure du stratovolcan et aux formations superficielles. Elles sont liées à la présence de réservoirs de magmas profonds et plus proches de la surface, en cours de refroidissement	Les eaux profondes sont chaudes, carbo-gazeuses, acides et riches en éléments minéraux dissous. Elles émergent sous forme de sources à l'aplomb des failles bordières des caldeiras de Haute-Dordogne et du Sancy, ainsi que de failles, plus enracinées, du socle cristallin sous-jacent. Certaines ont été captées lors de l'implantation des stations thermales. Les autres sortent en pleine nature favorisant des encroûtements de dépôts minéralisés. Les eaux superficielles sortent souvent au front et sous les coulées de lave ou les bases de dôme dégagées par l'érosion (inversions de relief) ; leur cheminement suit les fonds imperméables des anciennes vallées, ou paléovallées, que les coulées ont empruntées.



- 1 : Volcans quaternaire type chaîne des Puys
- 2 : Basaltes
- 3 : Ordanchites et pyroclastites associées
- 4 : Trachy-andésites et pyroclastites associées
- 5 : Dômes trachytiques
- 6 : Rhyolites
- 7 : Phonolites
- 8 : Tufs hyaloclastiques
- 9 : Pyroclastites rhyolitiques (essentiellement « Grande nappe »)
- 10 : Pyroclastites du Sancy
- 11 : Ponces trachytiques
- 12 : Lahars
- 13 : Caldera
- 14 : Socle hercynien et sédimentaire

Illustration 15 : carte géologique simplifiée des Monts Dore (d'après A. de Goer, modifiée)

SYNTHESE

Géologie

Le site Natura 2000 témoigne de l'activité volcanique passée. Les principaux épisodes de l'histoire du stratovolcan du Sancy s'étalent entre moins 10 millions d'années et 250 000 ans en comprenant 4 principales phases de construction/destruction. En parallèle de cette activité, le massif a été touché par des épisodes de glaciation vers 2 Ma, entre 80000 et 12000 ans et probablement aussi entre 0,6 et 0,4 Ma. Ces glaciations ont eu pour effet de modeler les édifices volcaniques et de créer de nombreux dépôts superficiels.

Il faut également souligner que le patrimoine géologique du site est exceptionnel : c'est l'un des rares stratovolcans européens. Les édifices volcaniques sont nombreux et bien marqués : dômes de trachysandésite, coulées de basaltes, dykes, brèches volcaniques...

On notera d'ailleurs que le site présente un intérêt patrimonial géologique. Les roches trachyandésitiques hétérogènes qu'on y retrouve sont d'internet international.

Climat

Situé dans la zone médio-européenne et dans le Massif Central, le massif des Monts Dore est caractérisé par un climat montagnard exposé aux influences océaniques, qualifié d'"océanique atténué", du fait de la confluence des influences atlantiques, continentales et parfois méditerranéennes. Ce chaînon de montagne constitue un des premiers obstacles aux fronts induits par les dépressions atlantiques. Cette situation lui vaut un climat froid et très humide responsable d'un cycle végétatif court qui ne débute véritablement qu'au mois de Mai et se termine en Octobre avec les premières fortes gelées. La période de végétation est de 110 jours à 1500 mètres et de seulement 90 jours à 1800 mètres. Une analyse climatique du site peut être obtenue à partir des stations météorologiques de Super-Besse (1340 m), du Mont-Dore (1050 m) et de Chastreix-Sancy (1385 m). Même si celles-ci doivent être utilisées avec précaution, elles permettent d'apprécier le contexte climatique du site. Les diagrammes ombrothermiques ont été réalisés sur la base des précipitations et températures moyennes relevées dans les stations de Super-Besse et du Mont-Dore, à partir des données de Météo France.

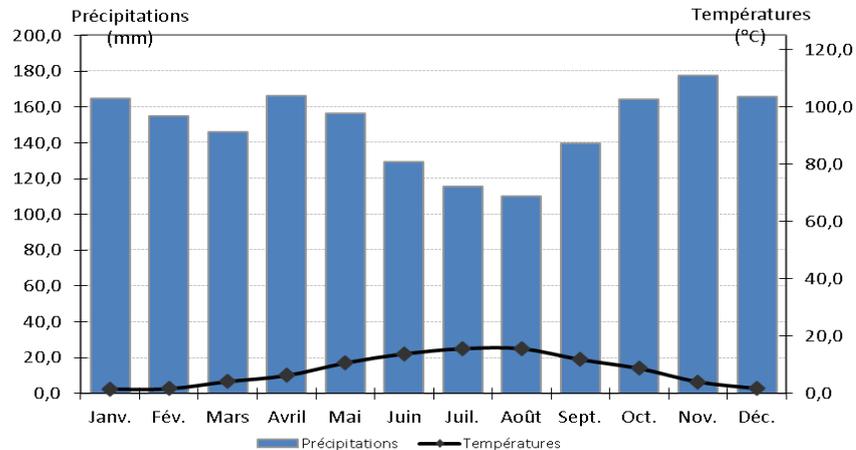
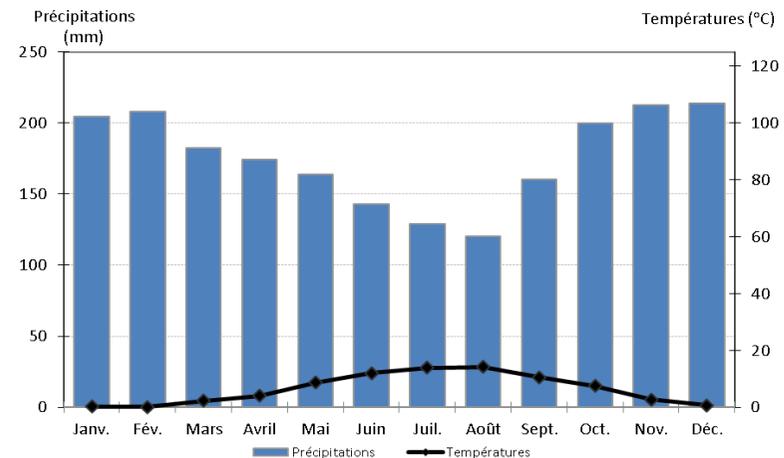


Illustration 16 : diagramme ombrothermique de la station du Mont-Dore (1050 m)

Illustration 17 : diagramme ombrothermique de la station de Super-Besse (1340 m)



Vents

Les vents, fréquents sur le site, sont dominés par celui du sud-ouest amenant les précipitations de l'Atlantique. Le massif étant le premier obstacle qu'ils rencontrent, la pluviométrie est importante. D'autres vents influent également sur le climat notamment celui du nord-est (bise) qui amène le froid ainsi que celui du sud (foehn), vent doux et parfois sec. Le vent accentue l'effet des basses températures sur le sol en balayant la couverture neigeuse et l'effet mécanique qui ralentit le développement des espèces forestières laissant place aux pelouses subalpines.

Précipitations

Les précipitations annuelles sur le massif, sont en moyenne proches de 1 800 mm. Elles sont réparties de manière assez régulière sur l'année, oscillant en moyenne autour de 150 mm par mois, avec un creux estival marqué (juillet/aout), les maximas se situant en hiver (décembre). Si le régime hydrique est constant, il s'établit un gradient ouest-est dû à un effet de foehn marqué, en relation avec les crêtes sommitales ; c'est ainsi que l'on constate près de 1 800 mm de pluie au Mont-Dore (1 050 mètres), 1 200 environ à Besse-en-Chandesse (1 060 mètres) et plus de 2000 mm à Super-Besse. L'effet de foehn s'atténue en s'éloignant vers le nord et le sud (1 275 mm à Rochefort- Montagne, 1 535 mm à Egliseneuve-d'Entraigues).

Enneigement

La neige joue un rôle bioclimatologique important sur le massif. Il est variable d'une année à l'autre et se caractérise par son irrégularité dans la durée et la répartition. Il est permanent pendant cinq mois environ au-dessus de 1 500 mètres mais présente une variabilité importante selon les influences climatiques auxquelles sont exposés les versants et l'altitude.

La neige peut subsister jusqu'à mi-juillet dans les combes où elle s'est accumulée sous l'effet du vent (favorisant les végétaux tels que la Soldanelle des Alpes).

L'épaisseur du manteau neigeux dépend de l'altitude ainsi que des types de circulation. Dans les Monts Dore, les perturbations de nord-ouest garantissent souvent une alimentation nivale abondante alors que les perturbations sud-ouest contribuent généralement au déneigement. L'enneigement maximal est atteint au mois de février. Les premières neiges débutent en novembre avec une épaisseur moindre et les dernières neiges se situent dans le mois d'avril. L'épaisseur de l'enneigement varie en fonction de l'altitude. A 1500 m, le manteau neigeux atteint au maximum un mètre de neige alors qu'à 1700 m d'altitude, l'épaisseur de neige atteint environ 2 mètres.

Températures

L'analyse des températures minimales, maximales ou moyennes ne permet pas d'apprécier correctement le climat auvergnat. En effet les grands froids, les gelées tardives et les fortes chaleurs exercent sur le paysage végétal et la roche une influence que les moyennes ne reflètent pas. Ce qu'il est important de retenir sur les températures :

- l'extrême variabilité d'un jour à l'autre avec parfois des écarts brusques de températures,
- en moyenne 150 jours de gel sur le Sancy dont une partie sont des gelées tardives (avril-mai) qui ont des conséquences sur l'érosion au niveau des névés (creux où la neige reste longtemps), les gelées peuvent survenir en toutes saisons au-dessus de 1000 m
- c'est au mois de janvier que les températures sont les plus basses, les mois les plus chauds sont juillet et aout
- de fortes variations diurnes ne sont pas rares même en été : ainsi aux journées très chaudes succèdent des nuits très froides,
- des écarts saisonniers peu marqués.

L'importance des conditions climatiques dans le fonctionnement des écosystèmes du massif des Monts Dore, nous engage également à comprendre et prendre en compte les changements climatiques locaux potentiels.

Aléas climatiques

Les tempêtes de neige frappent les Monts Dore durant la saison hivernale, Des avalanches ont parfois lieu.

- Périmètre du site Monts dore
 - ▲ points culminants
 - isolignes 500, 1000 et 1500 m d'alt.
- classes d'altitude en m.

] 800 - 900]
] 900 - 1 000]
] 1 000 - 1 100]
] 1 100 - 1 200]
] 1 200 - 1 300]
] 1 300 - 1 400]
] 1 400 - 1 500]
] 1 500 - 1 600]
] 1 600 - 1 700]
] 1 700 - 1 874]

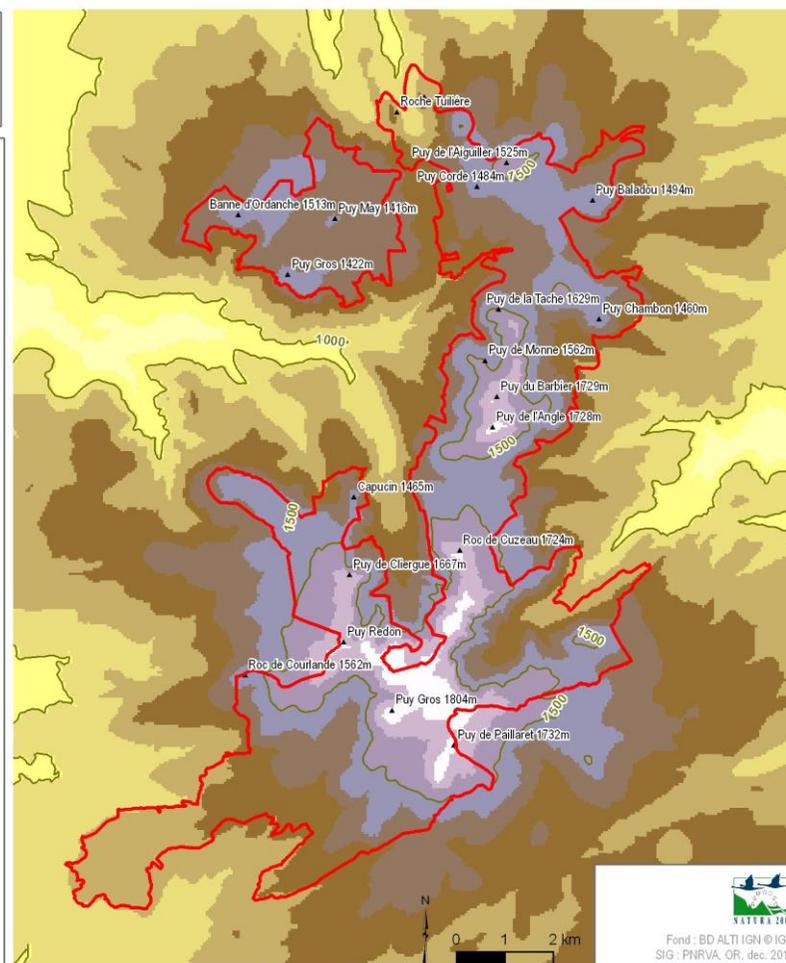


Illustration 18 : topographie du site

B- Grands milieux et enjeux identifiés

Tableau 9 : grands milieux naturels (sources : CHANES 2006, SMPNRVA, BIOME 2012)

Grands milieux	Surface en ha dans le site	État sommaire du grand milieu	Principaux habitats d'intérêt communautaire concernés	Principales espèces d'intérêt communautaire concernées	Principales menaces ou compatibilités en lien avec les tendances naturelles et les activités humaines
Forêts	1375.81 ha	Essentiellement hêtraies « pures » d'altitudes. Les résineux : le sapin et l'épicéa.	Hêtraies	<i>Buxbaumia viridis</i> , <i>Orthotricum rogeri</i> , <i>Myotis bechsteinii</i> , <i>Barbastella barbastellus</i>	Menaces : gestion forestière (coupe à blanc) et plantation de résineux Compatibilités : gestion durable des forêts
Milieux rocheux	128.93 ha	Milieux disséminés sur de faibles surfaces	Falaises, éboulis		Menaces : escalade, alpinisme
Milieux agro-pastoraux	4826.19 ha	Milieux ouverts majoritairement entretenus par l'agriculture	Nardaies, prairies Junipérides, landes acidiphiles	<i>Gentiane jaune</i> , <i>Arnica des montagnes</i> pour les prairies pâturées	Menaces : intensification des pratiques, modification des cahiers des charges des produits d'appellation (Saint-Nectaire), abandon des pratiques agricoles extensives et des politiques pastorales, fréquentation touristique Compatibilités : maintien d'une gestion agricole extensive
Zones humides	723.51 ha	Milieux disséminés avec des situations diverses	Tourbières, mégaphorbiaies, prairies humides	<i>Cuivré de la bistorte</i> , <i>Damier de la succise</i> , <i>Hamatocaulis vernicosus</i> , <i>Bruchia vogesiaca</i>	Menaces : Remblaiement, drainage, eutrophisation
Milieux anthropiques	67.22 ha	Sentiers, routes...			



Site Natura 2000 FR 8301042 "Monts Dore"

Occupation du sol

▲ points culminants



Périmètre du site Monts dore

occupation du sol simplifiée :



milieux agro-pastoraux



milieux anthropisés



milieux forestiers



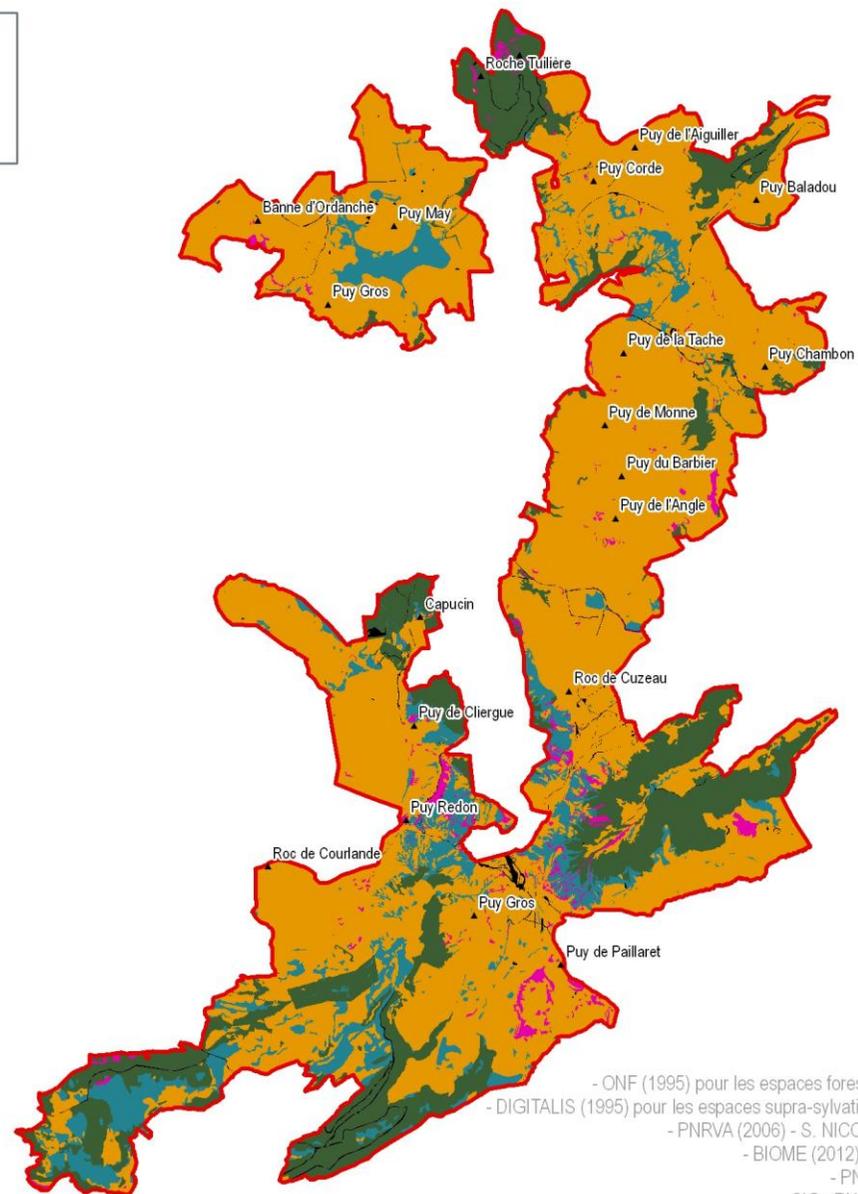
milieux rocheux



zones humides



0 1 2 km



- ONF (1995) pour les espaces forestiers de la RNNVC
- DIGITALIS (1995) pour les espaces supra-sylvatiques de la RNNVC
- PNRVA (2006) - S. NICOLAS et P. RIGAUX
- BIOME (2012) - H CHRISTOPHE
- PNRVA (2013) EV LB
SIG : PNRVA, OR, LB, 2013

Illustration 19 : localisation des grands milieux dans le site

SYNTHESE

Les milieux ouverts ou agro-pastoraux dominent majoritairement le site, avec une surface couvrant presque 70 % du site. Ils sont liés à l'activité agro-pastorale, structurante des paysages de la zone.

Les milieux boisés restent bien représentés (près de 20 % des surfaces du site), notamment dans le sud du site (vallée de Chaudfour, Bois de la masse, bois de Domais), dans le secteur du capucin et le nord du site (roches Tuilières et Sanadoire).

Les milieux humides, quant à eux, sont disséminés sur le site, avec certains secteurs où une plus forte concentration est constatée : vallée de la fontaine salée, plateau de la masse, secteurs des crêtes, Banne d'Ordanche... Ces milieux couvrent un peu plus de 10 % de la surface du site.

Deux étages sont représentés dans la zone Natura 2000 :

- l'étage montagnard compris entre 800 et 1400, permet l'installation de divers milieux (forêts, landes, pelouses, prairies formant d'immenses mosaïques).
- l'étage subalpin situé au-dessus de 1400 mètres, est caractérisé en Auvergne par l'absence de forêts, contrairement aux grands massifs alpins et pyrénéens (il est uniquement peuplé de landes et de pelouses, marquées par la présence d'espèces habituellement localisées à l'étage alpin).

Toutes les tendances climatiques que subit le massif induisent une grande diversité des milieux avec des espèces d'origine diverses. Ainsi, la flore est marquée par des espèces atlantiques sur les versants ouest (Euphorbe d'Irlande, Bruyère à quatre angles), enrichie en plantes méditerranéo-montagnardes en direction du Sud (Genêt purgatif), elle possède des raretés alpines sur les plus hauts sommets (Lycopode des Alpes, Soldanelle des Alpes) et peut être porteuse de plantes boréales (Saule herbacé, Linaigrette, Saule des Lapons).

On peut également y retrouver des espèces endémiques qui sont de véritables relictés glaciaires (Jasione d'Auvergne, Biscutelle d'Auvergne, Saxifrage de Lamotte, Linaigrette à feuilles étroites) et des espèces orophytes, vivant préférentiellement ou exclusivement en montagne : Luzule blanc de neige, Narcisse des poètes, Rosier des Alpes.

L'étage subalpin concentre un très grand nombre des espèces patrimoniales grâce à des conditions altitudinales et climatiques favorables (neige, froid, exposition...) et une diversité/qualité de milieux (pelouses, rochers, landes...). Les principales menaces sont liées à la surfréquentation touristique des crêtes notamment pendant la saison estivale mais également à la mise en place d'équipements liés au tourisme et aux phénomènes d'érosion en découlant. De manière plus localisée, le pâturage peut participer à cette dégradation par le piétinement répété, la destruction et/ou la consommation des plantes. L'évolution des effectifs de ces espèces patrimoniales du subalpin reste incertaine aussi au regard des changements climatiques.

C- Habitats naturels et espèces présents sur le site

1- Habitats naturels de l'annexe I de la directive 92/43

Tableau 10 : habitats d'intérêt communautaire de l'Annexe II de la Directive 92/43 (SMPNR VA – BIOME 2012)

Habitats naturels d'intérêt communautaire	Code Natura 2000	Surface (ha) et % site	Description sommaire
Conservation prioritaire			
Pelouses acidiclinales montagnardes du Massif Central *	6230-4	2001.6 ha 28 %	Habitat ayant une richesse floristique exceptionnelle, sensible à l'eutrophisation. Très représentatives du site Monts Dore (occupe la plus grande surface (plus d'un quart). Notons cependant : - la présence de surpâturage dans le fond du cirque de la fontaine salée, - l'envahissement par la fougère aigle, notamment dans l'extrême sud du site, - l'évolution vers la lande montagnarde, la lande à Genêt purgatif ou la lande à Genêt à balai suite à une diminution de la pression de pâturage.
Pelouses acidiphiles subalpines du Massif Central *	6230-14	242,83 ha 3.5 %	Habitat typique du domaine subatlantique d'altitude et des massifs volcaniques centraux, dont les Monts-Dore. Présente un caractère de grande rareté pour les pelouses alticoles situées à plus de 1600 m. Présence d'espèces patrimoniales (Soldanelle des Alpes, Jasione d'Auvergne...)
Végétation des tourbières hautes actives *	7110-1	50,31 ha 0.7 %	L'essentiel des tourbières hautes actives est situé dans l'extrême sud du site. La majeure partie présente une forme asséchée. Elles sont alors peu tourbeuses, ont un cortège floristique pauvre et les espèces protégées (<i>Drosera rotundifolia</i> et <i>Andromeda polifolia</i>) sont rares voire absentes. L'assèchement a conduit dans certains secteurs à la quasi disparition des sphaignes. Une grande partie est également en cours de dégradation, visible par la progression de la Molinie. Quelques zones localisées ont une activité turfigène plus évidente. Les buttes de sphaignes hébergent alors <i>Drosera rotundifolia</i> et <i>Andromeda polifolia</i> . On rencontre également des tourbières à plus haute altitude (Col de la Croix Saint Robert, Plaine des Moutons).
Conservation d'intérêt communautaire			
Landes acidiphiles montagnardes du Massif Central	4030-13	1384,11 ha 19.5 %	Occupent de très vastes surfaces sur le massif du Sancy notamment sur les zones de crêtes, sur la banne d'Ordanche. Parfois en transition avec les landes subalpines dans leur limite altitudinales supérieures. Aux altitudes les plus basses, dans les pâtures du sud du site, elles peuvent être en mosaïque spatiale avec des pelouses. On les trouve autour des nombreux blocs rocheux alors que les pelouses occupent le reste de la surface. Ailleurs, on peut également les observer en mosaïque temporelle avec les pelouses du fait d'une variation de la pression de pâturage.
Landes acidiphiles subalpines du Massif Central	4030-14	371,87 ha 5 %	Occupent la partie centrale du site, Paillaret et les crêtes du Cacadogne au Puy de la Tache. Très représentatives du site, notamment à partir de 1700 mètres. Prospèrent sur surfaces convexes et sols squelettiques. Très largement dominées par la Callune et les Airelles sont peu présentes. On peut distinguer des landes hygrophiles et sciaphiles des pentes fortes (localisées essentiellement dans les pentes Nord du Val d'Enfer et du Val de Courre), ainsi que des landes dont le recouvrement par les chaméphytes (essentiellement myrtille) est plus faible (bordure de combes à neige). Enfin, les landes typiques présentent un recouvrement fort par la Callune et les deux Airelles. Les herbacées hautes sont peu nombreuses. La Canche flexueuse est parfois abondante donnant un aspect de pelouse.

Landes à genêt purgatif du Massif Central	5120-1	294,58 ha 4 %	Essentiellement secondaires. Elles prospèrent au détriment des pelouses acidoclines ou landes montagnardes. Sur les flancs du Mont Redon une petite partie de la lande semble primaire, le sol étant très squelettique et les espèces des pelouses étant absentes. Ces landes, très fermées, ont un cortège floristique assez pauvre.
Mégaphorbiaies montagnardes et subalpines à Calamagrostide roseau	6430-10	141,50 ha 2 %	Localisé en partie centrale du massif, prospérant dans les pentes sciaphiles et hygrophiles, exposées au Nord et à l'Ouest, et sur les versants sud du sancy, forme plus thermophile. Très riche floristiquement. On y rencontre le Buplèvre à longues feuilles (LRRII) et la Carline à longues feuilles (PR).
Hêtraies-sapinières acidiphiles à Houx et Luzule des neiges	9120-4	142,56 ha 2 %	Les hêtraies sont généralement acidoclines à neutroclines. Les hêtraies acides ne sont donc pas les plus représentatives. Elles sont souvent en contact avec des hêtraies plus neutres. La présence d'espèces atlantiques y est peu marquée alors qu'elles peuvent être abondantes dans les hêtraies voisines.
Hêtraies subalpines à Erable et Oseille à feuilles d'Arum	9140-3	109,79 ha 1.6 %	Se rencontrent sur des pentes fortes, souvent concaves, en haut de versant de 1400 à 1500 mètres d'altitude ; descend vers 1300 mètres d'altitude au sein de vallons encaissés à pentes fortes.
Prés humides du Massif Central	6410-11	90,83 ha 1.2 %	Des prés à Jonc acutiflore sont présents à la Banne d'Ornanche et dans la partie Sud du site (Fontaine salée). Les espèces montagnardes sont présentes mais très peu abondantes. Dans la partie la plus au Sud du site, ils ont un cortège assez appauvri et sont donc peu typiques. Ils le sont plus dans le fond du cirque de la fontaine salée où les espèces montagnardes et tourbeuses sont plus présentes.
Mégaphorbiaies montagnardes et subalpines des Alpes, du Jura, des Vosges et du Massif Central	6430-8	81,68 ha 1.1 %	Les mégaphorbiaies dominées par l'Adénostyle sont très typiques et représentatives de la zone subalpine du site. Situées principalement dans les faces Nord du Sancy (Val d'Enfer, Chaudefour). Les zones de falaises hygrophiles présentent cet habitat en mosaïque très fine avec les habitats rocheux. Les mégaphorbiaies à Campanule à larges feuilles sont essentiellement localisées dans la vallée de Chaudefour. Ces 2 mégaphorbiaies présentent un fort intérêt patrimonial du fait de leur typicité, de leur richesse floristique et de la présence d'espèces protégées. A plus basse altitude, on observe un groupement dominé par la Filipendule. Il prospère au sein de trouées forestières. Il est cependant bien moins typique et constitue une transition avec les mégaphorbiaies montagnardes.
Landes alpines et boréales	4060-3	45,76 ha 0.6 %	L'Airelle à petites feuilles domine, associée à la Camarine plus ou moins abondante mais toujours présente. C'est sur les crêtes rocheuses les plus hautes et pentues que le cortège est le plus riche (haut du Val d'Enfer, Cacadogne, Cascade de la Dore). On trouve alors de nombreuses espèces remarquables : <i>Empetrum nigrum</i> (PR), <i>Dryas octopetala</i> (PR), <i>Saxifraga bryoides</i> (PR), <i>Saxifraga lamottei</i> (PR), <i>Salix herbacea</i> (PR), <i>Androsace halleri</i> (PR), <i>Huperzia selago</i> (LRRII), <i>Salix lapponum</i> (PN), <i>Salix bicolor</i> (PR), <i>Pulsatilla alpina subsp. apiifolia</i> (PR), <i>Soldanella alpina</i> (PR), <i>Trifolium pallescens</i> (PR). Le groupement descend également plus bas (jusqu'à 1500 mètres dans le Val d'Enfer). La physionomie reste identique mais seules persistent comme caractéristique floristique l'Airelle des marais et la Camarine. Egalement localisé sur le sommet du Ferrand et dans une forme appauvrie sur les flancs du Puy Gros. De nombreuses espèces remarquables sont également présentes : <i>Jasione crispa subsp. arvernensis</i> (PR), <i>Diphasiastrum alpinum</i> (PN), <i>Carex vaginata</i> (PN), <i>Empetrum nigrum</i> (PR), <i>Huperzia selago</i> (LRRII)...
Prairies basses à Luzule des Desvaux	6430	38,01 ha 0.55 %	Plusieurs formes. Sur les plus communes la Luzule de Desvaux laisse peu de place aux autres espèces. Leur intérêt floristique est donc très faible. Sur des stations plus fraîches, principalement aux altitudes les plus hautes, leur cortège est plus riche. On y rencontre des espèces d'intérêt patrimonial telles que <i>Pedicularis foliosa</i> (LRR1), <i>Polygonum viviparium</i> (LRR1) ou <i>Geum montanum</i> (LRR1). Des zones humides à forte pente, soumises à érosion permanente et présentant une végétation clairsemée, ont été intégrées à cet habitat.
Saulaies subalpines	4080	32,04 ha 0.45 %	Les fourrés sont localisés mais relativement abondant à partir de 1600 mètres. Ils colonisent la plupart des zones humides. On peut distinguer deux types de saulaies : celles prospérant sur des replats humides ; celles suivant les suintements et les cours d'eau.

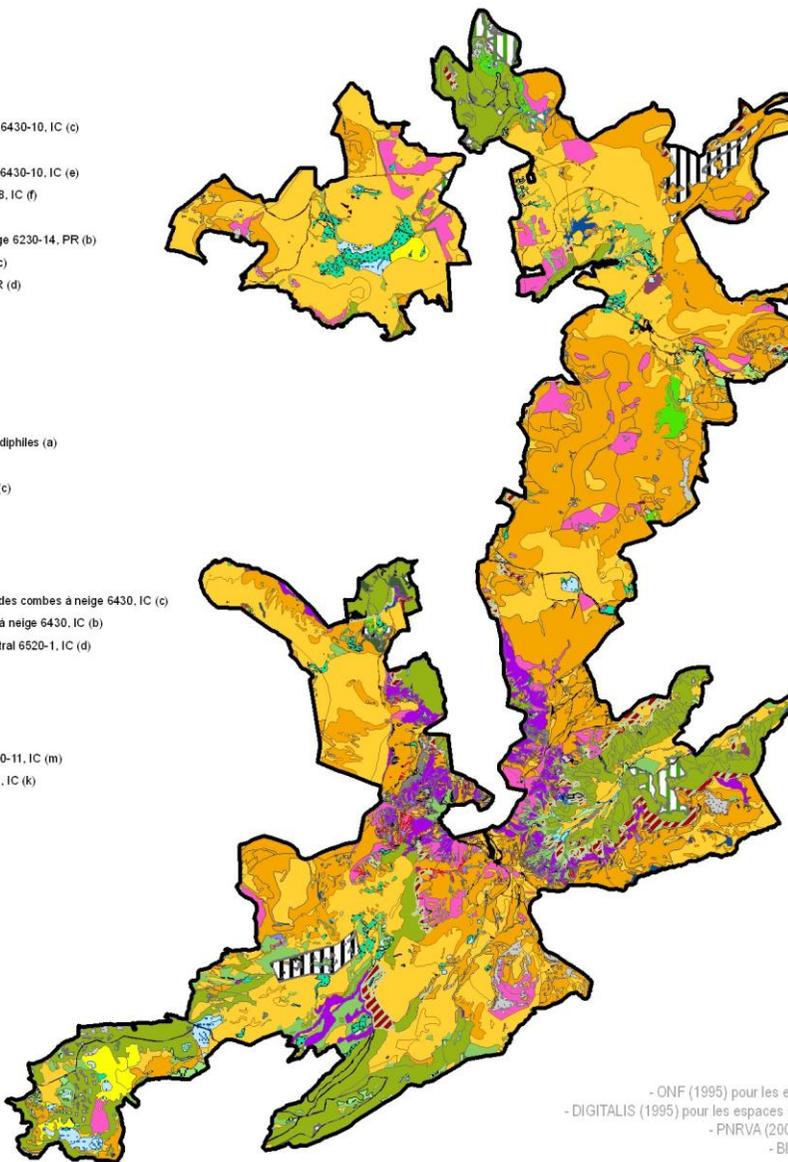
Prairies fauchées montagnardes et subalpines du Massif Central	6520-1	31,18 ha 0.45 %	Quelques prairies de fauche sont présentes : à Chaudfour, sur la montagne du Mont. Ces prairies semblent assez représentatives de l'habitat. Certaines prairies fauchées (Banne d'Ordanche, Col de la Croix Saint Morand) n'ont pas été rattachées à cet habitat. Leur cortège est transitoire entre les pelouses acidiclinales et les prairies de fauche. Certaines sont recouvertes jusqu'à 100 % par <i>Polygonum bistorta</i> .
Juniperaies secondaires planitaires à montagnardes à Genévrier commun	5130-2	25,39 ha 0.35 %	Les Junipéraies sont présentes sur des surfaces très réduites et très localisées.
Tourbières de transitions et tramblants	7140-1	8,41 ha 0.12%	Les tremblants sont très peu nombreux sur le site. Cependant, les quelques représentants sont tout à fait remarquables. La tourbière de Rimat est en très bon état de conservation. Cependant, <i>Rhynchospora alba</i> est le seul représentant atlantique observé lors de la cartographie. Ce tremblant, de par sa qualité de conservation et la présence d'espèces rares (<i>Drosera rotundifolia</i> (PN), <i>Carex limosa</i> (PN), <i>Vaccinium microcarpum</i> (PR), <i>Andromeda polifolia</i> (PN), <i>Hamatocaulis vermicosus</i> (DHII)) est d'un très fort intérêt patrimonial. Le cirque de la fontaine salée accueille également des tremblants. Ils présentent l'originalité de couvrir une vaste surface en faible pente. Ils sont moins turfigènes mais sont toutefois en bon état de conservation. On été observés lors de la cartographie <i>Drosera rotundifolia</i> (PN), <i>Carex limosa</i> (PN), <i>Salix lapponum</i> (PN), <i>Salix bicolor</i> (PR).
Falaises siliceuses montagnardes et subalpines	8220-8	6,22 ha 0.09 %	La distinction entre les trois associations présentes sur le massif a été difficile et n'a pas toujours été réalisée. L'accès aux falaises et la reconnaissance d'espèces peu communes en sont les raisons.
Pelouses pionnières montagnardes à subalpines des dalles siliceuses	8230-2	2,39 ha 0.05%	Cet habitat est très peu représenté sur le site. De plus, il est peu typique (faible présence des crassulacées).
Juniperaies primaires collinéennes à montagnardes à Genévrier commun	5130-1	0,09 ha 0.001 %	Cet habitat est très peu représentatif du site vu qu'un seul individu a été cartographié, sur la roche Tuilière, au Nord du site.
Eboulis siliceux montagnards à subalpins frais	8110-5	0,03 ha 0.0004 %	Un seul éboulis de ce type, dans le Val d'Enfer. Cependant, d'autres éboulis assez proches ont été observés mais n'ont pas été cartographiés (surfaces trop faibles et cortèges floristiques trop incomplets). Cet habitat présente un intérêt certain du fait de son originalité à l'échelle du site. Les secteurs les plus éloignés des sentiers et isolés sont les moins menacés par la fréquentation notamment.



Site Natura 2000 FR 8301042 "Monts Dore"

Habitats naturels

- Périmètre du site Monts dore
- Boisements préforestiers à Noisetier et/ou Bouleau
- Bâtiments, zones anthropisées
- Bétulaies marécageuses
- Caricaies à Carex rostrata (non tremblante)
- Combes à neige à Plantain alpin et Agrostis
- Coupes forestières à Sureau (b)
- Coupes forestières, clairières à Rubus ideaus (c)
- Eboulis quasiment nu, parfois à Rhaconitrium lanuginosum (c)
- Eboulis à Rumex scutatus et Trifolium pallescens 8110-5, IC (a)
- Eboulis à Sesamoides pygmaea (b)
- Falaises et dalles à crassulacées 8230-2, IC (a)
- Falaises siliceuses montagnardes et subalpines 8220-8, IC (c)
- Falaises siliceuses montagnardes à alpines 8220-8, IC (b)
- Falaises siliceuses subalpines à Saxifrage de Lamotte 8220-8, IC (d)
- Fourrés de Fougère aigle (a)
- Fourrés de Genêts à balai (b)
- Fourrés de Saules et/ou d'Aulnes (c)
- Groupements à Fougères (Dryopteris sp.)
- Habitats rocheux (groupement non précisé)
- Hêtraies neutroclines à acidiclives (a)
- Hêtraies neutrophiles atlantiques (b)
- Hêtraies subalpines 9140-3, IC (c)
- Hêtraies-Sapinières à C. flexueuse et L. des neiges 9120-4, IC (d)
- Juniperales primaires 5130-1, IC (a)
- Juniperales secondaires 5130-2, IC (b)
- Landes acidiphiles basses 4060-3 IC (b)
- Landes acidiphiles subalpines 4030-14, IC (c)
- Landes acidiphiles subalpines bordure des combes à neige 4030-14, IC (d)
- Landes acidiphiles subalpines hygrophiles des pentes fortes 4030-14, IC (e)
- Landes des pentes douces du subalpin inférieur 4030-13, IC (f)
- Landes herbeuses du subalpin inférieur 4030-13, IC (g)
- Landes subalpines à Callune et Genêt 4030-14, IC (h)
- Landes à Genêt purgatif 5120-1, IC (a)
- Landines à Callune des crêtes très froides 4060-3, IC (i)
- Lisières à Sorbiers
- Mares
- Moliniaies pauvres, liées à l'assèchement de zones tourbeuses
- Mégaphorbiales à Campanule à larges feuilles 6430-8, IC (a)
- Mégaphorbiales à Laitue des Alpes et Adénostyles à feuilles d'Allaire 6430-8, IC (b)
- Mégaphorbiales à Calamagrostide acidiphiles et chionophiles 6430-10, IC (c)
- Mégaphorbiales à Calamagrostide roseau 6430-10, IC (d)
- Mégaphorbiales à Calamagrostide thermophiles et eutrophes 6430-10, IC (e)
- Mégaphorbiales à Reine des Prés du subalpin inférieur 6430-8, IC (f)
- Nardales des sols aérés sur fortes pentes 6230-14, PR (a)
- Nardales des sols hydromorphes et acides des combes à neige 6230-14, PR (b)
- Nardales des sommets plats à sol peu profond 6230-14, PR (c)
- Nardales du subalpin inférieur sur pentes douces 6230-14, PR (d)
- Nardales humides (e)
- Nardales montagnardes 6230-4, PR (f)
- Nardales subalpines 6230-14, PR (g)
- Nardales surpâturées et près du Cynosurion (h)
- Parvocaricaies tourbeuses
- Pelouses montagnardes fauchées à bistorte (d)
- Pelouses à Fétuque paniculée fermées mesoxerophiles et acidiphiles (a)
- Pelouses à Fétuque paniculée ouvertes et pionnières (b)
- Pelouses à Fétuque paniculée très denses des pentes fortes (c)
- Pessières montagnardes d'origine artificielle
- Pinèdes de substitution
- Plantations
- Prairies basses à Luzule de Desvoux 6430, IC (a)
- Prairies basses à Luzule de Desvoux des versants concaves des combes à neige 6430, IC (c)
- Prairies basses à Luzule de Desvoux des éboulis de combes à neige 6430, IC (b)
- Prairies fauchées montagnardes et subalpines du Massif Central 6520-1, IC (d)
- Prairies humides à Holcus lanatus et prairies grasses (e)
- Prairies hygrophiles (f)
- Prairies hygrophiles souvent pietinées (g)
- Prairies oligotrophes à Molinie 6410-11, IC (h)
- Prés humides à Jonc acutiflore, association montagnarde 6410-11, IC (m)
- Prés humides à Jonc acutiflore, association à Molinie 6410-11, IC (k)
- Ripisylves
- Rochers herbeux à Biscutelle d'Auvergne 8220-8, IC (A)
- Rochers nus (B)
- Roselières à Roseau ou Baldingère
- Routes, chemins, parkings, et zones d'érosion associées
- Sapinières
- Sautiaux subalpines 4080, IC
- Sources d'eaux douces pauvres en bases
- Tourbières de pente (d)
- Tourbières hautes actives matures 7110-1, PR (f)
- Tourbières hautes actives stade final 7110-1, PR (g)
- Tourbières hautes actives stade jeune 7110-1, PR (e)
- Tremblants à Carex lasiocarpa 7140-1, IC (a)
- Tremblants à Carex rostrata 7140-1, IC (b)
- Tremblants à Rhynchospora alba 7140-1, IC (c)
- Végétations rudérales
- Zones mises à nu par l'érosion



- ONF (1995) pour les espaces forestiers de la RNNVC
- DIGITALIS (1995) pour les espaces supra-sylvatiques de la RNNVC
- PNRVA (2006) - S. NICOLAS et P. RIGAUD
- BIOME (2012) - H. CHRISTOPHE
SIG : PNRVA, OR, LB, 2012

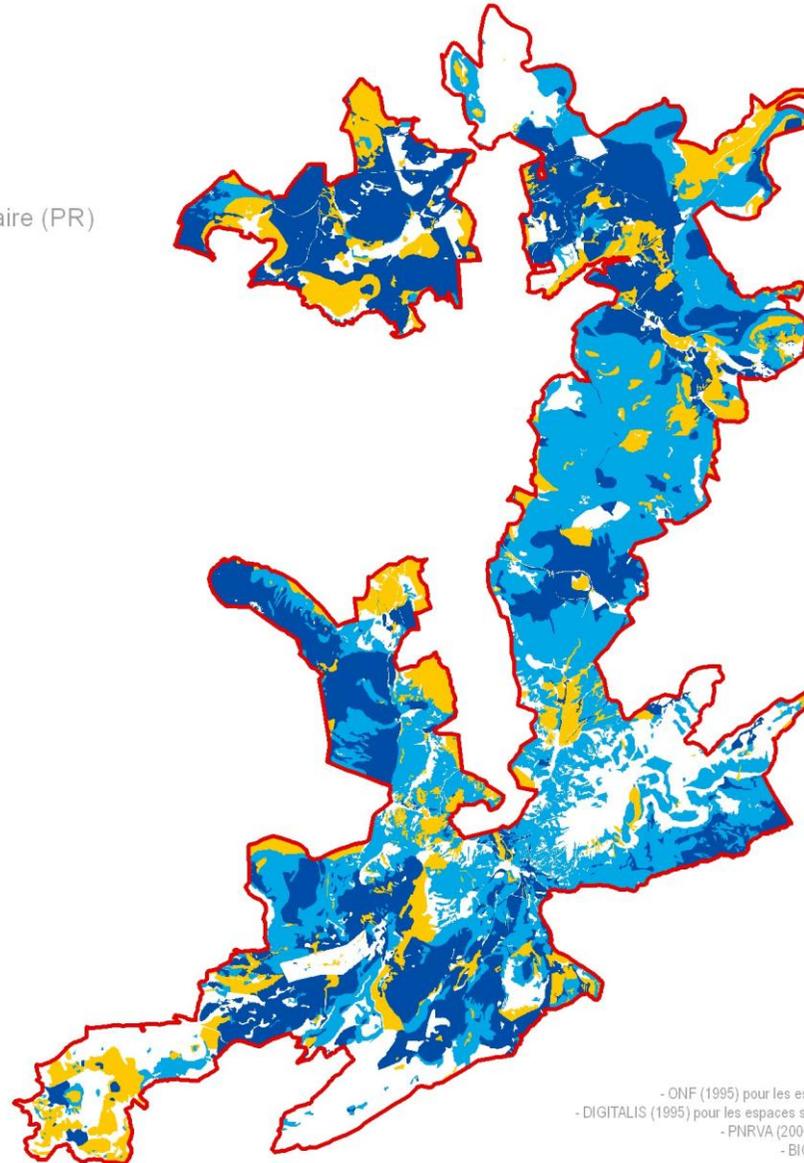
Illustration 20 : localisation des habitats naturels

Illustration 21: localisation des habitats d'intérêt communautaire



Site Natura 2000 FR 8301042 "Monts Dore"
Intérêt des habitats naturels

-  Périmètre du site Monts dore
-  Habitat naturel homogène d'intérêt européen prioritaire (PR)
-  Habitat naturel homogène d'intérêt européen (IC)
-  Habitat naturel en mosaïque, contenant un ou des habitat(s) d'intérêt européen (IC et/ou PR)



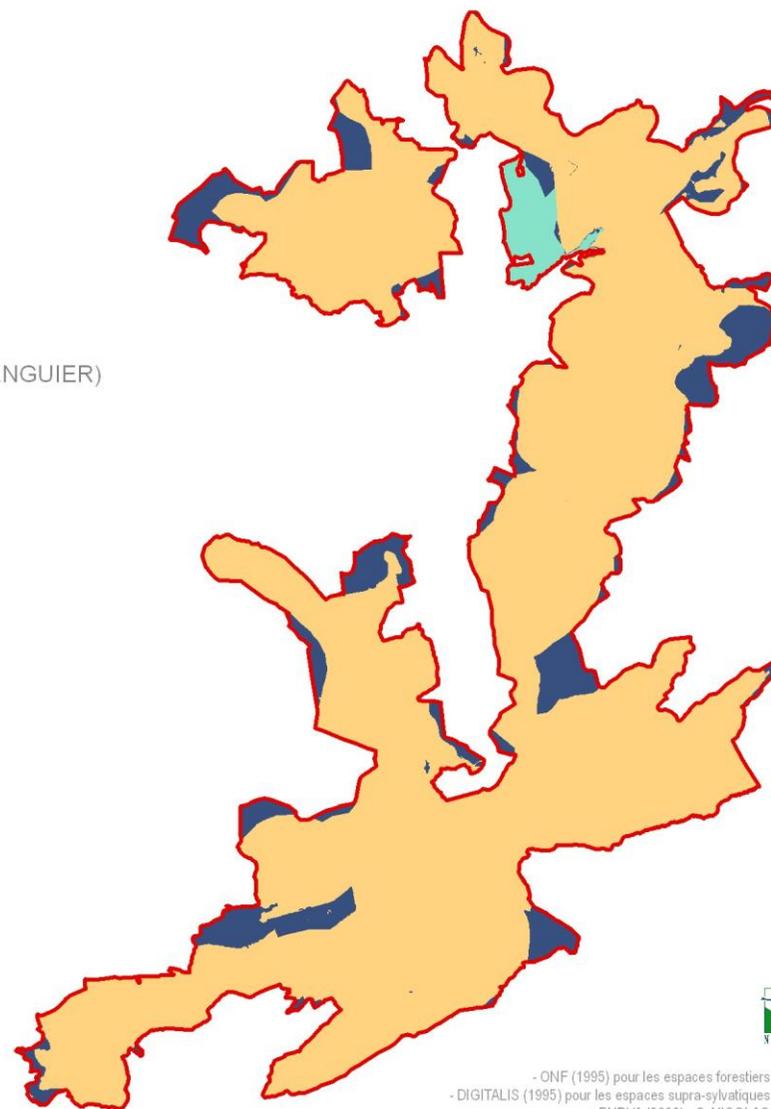
- ONF (1995) pour les espaces forestiers de la RNNVC
- DIGITALIS (1995) pour les espaces supra-sylvatiques de la RNNVC
- PNRVA (2006) - S. NICOLAS et P. RIGAUX
- BIOME (2012) - H CHRISTOPHE
SIG : PNRVA, OR, LB, 2012



Site Natura 2000 FR 8301042 "Monts Dore"

Localisation des phases de cartographie des habitats naturels

-  Périmètre du site Monts dore
-  Programme C.Ha.N.Es. de 2006 (PNRVA , NICOLAS, RIGAUX)
-  cartographie des habitats en 2012 (BIOME)
-  cartographie en 2013 - secteur clef du lac (PNRVA, VALLE, BELENGUIER)



- ONF (1995) pour les espaces forestiers de la RNNVC
- DIGITALIS (1995) pour les espaces supra-sylvatiques de la RNNVC
- PNRVA (2006) - S. NICOLAS et P. RIGAUX
- BIOME (2012) - H CHRISTOPHE
- PNRVA/RNNVC (2013) L.BELENGUIER et E. VALLE
SIG : PNRVA, OR, LB, 2013

Illustration 22: dates de réalisation des cartographies d'habitats

SYNTHESE

L'intérêt du site, au titre de la directive « Habitats, faune, flore », est double : la diversité des habitats et la surface occupée par des habitats jugés d'intérêt communautaire voire prioritaires : plus des deux tiers !

Sur les **16 habitats d'intérêt communautaire recensés**, la majorité est bien représentée et possède des représentants tout à fait typiques. Ils présentent même généralement plusieurs variantes (au total 21 habitats déclinés d'intérêt communautaire). Par ailleurs, certains habitats non communautaires tels que les pelouses à Fétuque paniculée ou les combes à neige du *Salicion herbacea*, ont également un intérêt patrimonial certain. Le site présente donc une forte diversité d'habitats.

Selon les classifications d'habitat (par exemple pour Corine biotope), ce sont 45 habitats qui sont rattachés à des habitats d'intérêt communautaire sur les 87 recensés au total.

Notons que presque la moitié des surfaces d'habitats d'intérêt communautaire sont représentés par 2 habitats : les pelouses acidiphiles montagnardes du Massif Central et les landes acidiphiles montagnardes du Massif Central.

Nous pouvons également souligner la présence de certains habitats rares dans le Massif Central : les landes acidiphiles basses à *Empetrum nigrum* et leur variante à Callune (4060-3) ; les falaises siliceuses subalpines (8220-8) ; les pelouses acidiphiles subalpines (6230-14) ; les hêtraies subalpines (9140-3) ; un éboulis à *Rumex scutatus* et *Trifolium pallescens* (8110-5). Enfin, la liste des taxons d'intérêt patrimonial est également imposante.

Notons que les cartographies d'habitats réalisées sur les 2 RNN font état de la présence d'un autre habitat d'intérêt communautaire : 7130 Tourbières de couverture, signalé sur la RNN de Chaudefour et d'une autre association : 4030-17, signalée sur la RNN de Chastreix-Sancy, non recensés dans la cartographie 2006 et 2012 sur le site.

Le complexe volcanique du Sancy présente, outre son étagement altitudinal, de nombreuses vallées glaciaires qui permettent l'expression d'un très grand nombre de milieux dont certains dans un état de conservation excellent (Chaudefour) mais souffre également de pressions de divers types en plusieurs secteurs (activités ludiques...). Le cortège floristique est de très haute valeur écologique et d'une richesse exceptionnelle.

Les menaces potentielles, à l'étage subalpin, sont évidentes : agrandissement des zones skiables et surfréquentation du site. Les abords des chemins et la ligne de crête elle-même sont soumis à un piétinement, à une érosion accentuée et à la création d'éboulis.

Proportion des habitats sur le site en fonction de leurs intérêts

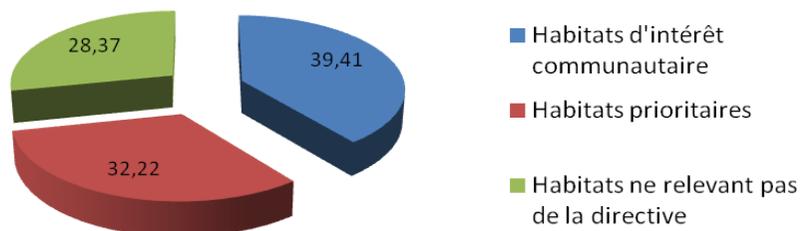


Illustration 23 : récapitulatif des habitats et de leurs statuts sur le site

Plus des 4/5 des surfaces d'habitats d'intérêt communautaire correspondent à des milieux agro-pastoraux et environ 10 % pour les milieux humides et tourbeux et 5 % pour les milieux forestiers. Plus de 50 % des milieux humides et tourbeux sont d'intérêt communautaire voire prioritaire. Plus de 90 % des milieux agropastoraux sont d'intérêt communautaire ou prioritaire. Les milieux rocheux et forestiers présentent des surfaces d'habitats d'intérêt communautaire également, pour des surfaces plus réduites.

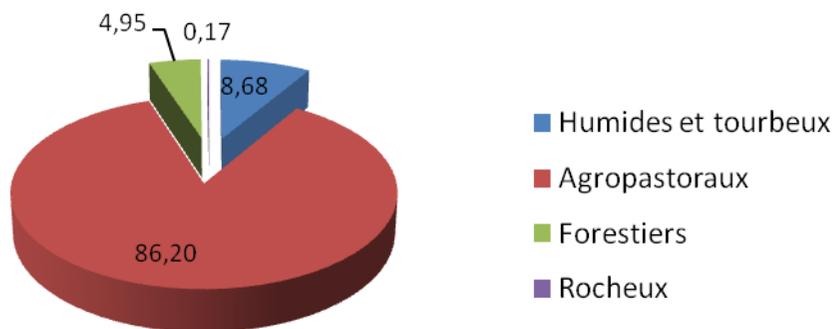


Illustration 24 : répartition des surfaces d'habitats d'intérêt par grand type de milieu

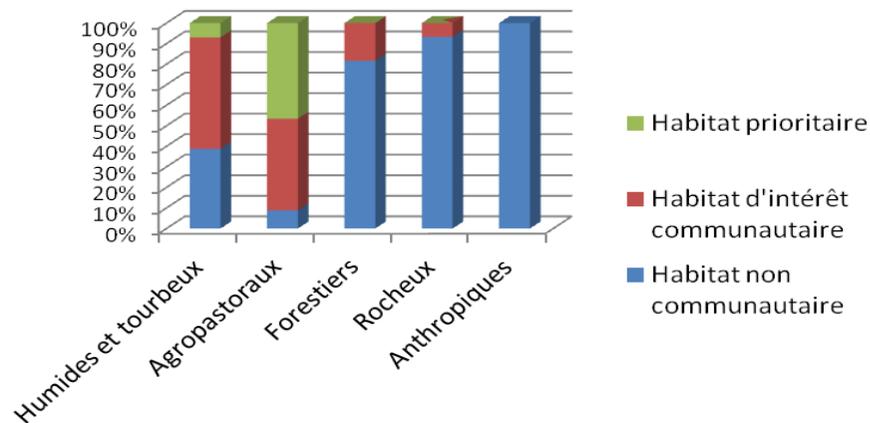


Illustration 25 : répartition en % de surface du statut des habitats par grand type de milieu

Notons que sur les 2806.43 ha d'habitat d'intérêt communautaire, 453.06 ha sont présents en mosaïque et 2353.37 ha en habitats homogènes. Sur les 2294.73 ha d'habitats d'intérêt communautaire prioritaire, 2095.23 ha sont présents sous forme homogène et le reste (199.5 ha) sous forme de mosaïques.



Callunaie



Saussaie à saules des lapons



Mégaphorbiaies



Nardaie



Hêtraie



Tourbière

Illustration 26 : aperçu de quelques habitats d'intérêt communautaire sur le site

Quelques éléments généraux de gestion des habitats :

Landes acidiphiles montagnardes du Massif Central 4030-13 : dépendant de la pression de pâturage. Une exploitation pastorale trop poussée peut faire évoluer cette lande vers des pelouses, prairies ou landes ouvertes. Nécessité de maintenir une pression suffisante, via le pâturage et éventuellement le gyrobroyage afin de maintenir l'ouverture de l'habitat facilement colonisé par les ligneux. Maintien d'une lande dominée par les chaméphytes, en conservant un milieu pauvre en nutriments et des stades dynamiques variés. Un équilibre doit être maintenu entre les zones de landes, les zones herbacées et les zones de transition. Le rajeunissement permanent de la lande passe par une exploitation régulière par le pâturage (si la strate herbacée est suffisamment accessible et développée) et la fauche. Éviter tout apport de fertilisant ou toute intervention sur le sol.

Landes acidiphiles subalpines du Massif Central 4030-14 : nécessité de maintenir une pression forte, via le pâturage, voire le gyrobroyage, afin de maintenir l'ouverture de l'habitat facilement colonisé par les ligneux. Maintien d'une lande dominée par les chaméphytes, en conservant un milieu pauvre en nutriments et des stades dynamiques variés. Un équilibre doit être maintenu entre les zones de landes, les zones herbacées et les zones de transition. Le rajeunissement permanent de la lande passe par une exploitation régulière par le pâturage voire la fauche. Pour être maintenues, ces landes peuvent être soumises à un pâturage bovin (ou ovin) très extensif. Pour nettoyer les parcelles embroussaillées, prévoir éventuellement l'installation d'un pâturage ovin tournant sur de grandes surfaces.

Landes alpines et boréales 4060-3 : passage régulier des troupeaux en pâturage extensif afin de freiner la reforestation.

Saulaies subalpines 4080 : dépendant du bon état des milieux humides.

Landes à genêt purgatif du Massif Central 5120-1 : pour les formations primaires, aucune gestion particulière si ce n'est de les maintenir. Pour les formations secondaires, il peut être intéressant de les maintenir au milieu de zones pastorales comme élément de biodiversité et stade dynamique. Afin de lutter contre une trop forte colonisation du genêt et contre la reforestation, exercer régulièrement un pâturage à forte charge sur une courte durée sur les zones herbacées ; sinon, effectuer un pâturage extensif, de mi-saison à la fin de la période de végétation. Un débroussaillage localisé, manuel (débroussailleuse) ou mécanisé (gyrobroyeur), peut être envisagé, suivi d'une gestion rationnelle du pâturage.

Juniperaies secondaires planitaires à montagnardes à Genévrier commun 5120-2 : Pour les formations primaires implantées sur parois rocheuses, aucune gestion particulière n'est recommandée. Pour les formations secondaires, les mesures de gestion préconisées visent au maintien (voire une ouverture par débroussaillage) de l'ouverture du milieu, en évitant une colonisation générale par le genêt purgatif. Forte pression de pâturage nécessaire. De manière générale, à mi-estive, ce milieu perd son attraction. Il faut alors recourir au pâturage serré ou en parc en fin de journée et de nuit. Les chevaux apprécient fortement ce milieu en fin d'estive.

Juniperaies primaires collinéennes à montagnardes à Genévrier commun 5130-1 : en situation primaire, il est préférable de ne pratiquer aucune intervention afin de conserver l'habitat tel quel.

Pelouses acidiclinales montagnardes du Massif Central 6230 - 4 : une forte augmentation du pâturage ou l'apport de fertilisants peut provoquer l'évolution de cette pelouse mésophile oligotrophe vers une prairie plus eutrophe. Au contraire, l'abandon de la pâture entraînerait une évolution vers des landes montagnardes, puis vers la forêt. Nécessiter de lutter contre l'embroussaillage et le boisement naturels. Le Nard raide est refusé par toutes les espèces à l'exception des équins. Un pâturage trop intensif par les ruminants favorise le surpâturage des espèces compagnes du Nard raide et risque de les affaiblir. Dans les variantes les plus hygrophiles de l'habitat, il est important de conduire une gestion particulière de la Nardaie afin d'éviter son développement, difficile à enrayer.

Pelouses acidiphiles subalpines du Massif Central 6230-14 : peuvent évoluer lentement vers une lande, s'il y a une régression des pressions de pâture, voire l'abandon de celle-ci. Un pâturage trop intensif par les ruminants favorise le surpâturage des espèces compagnes du Nard raide et risque de les affaiblir. La gestion du nard raide, un pâturage extensif, une gestion des refus et de la fréquentation touristique sont favorables.

Prés humides du Massif Central 6410-11 : éviter toute intervention pouvant entraîner une variation du niveau de la nappe phréatique (drainage à proscrire). Pâturage estival extensif bovin; on prendra garde à un pâturage trop précoce, celui-ci ne devant se faire que lorsque le sol est portant pour éviter une destruction du sol. Fauche régulière tardive avec exportation des produits, intéressante pour le maintien de la diversité floristique. Le fauchage diminue l'effet destructeur de la litière hivernale formée et permet le maintien d'une flore variée. Elle est donc intéressante pour la réhabilitation de la Moliniaie et le maintien de celle-ci sous forme de prairie.

Mégaphorbiaies montagnardes et subalpines des Alpes, du Jura, des Vosges et du Massif Central 6430-8 - Mégaphorbiaies montagnardes et subalpines à Calamagrostide roseau des Vosges et du Massif Central - 6430-10 et Prairies basses à Luzule des Desvaux 6430 : présente une forte stabilité naturelle, toute intervention (directe ou indirecte) susceptible de modifier ou perturber le contexte écologique stationnel est à éviter.

Prairies fauchées montagnardes et subalpines du Massif Central 6520-1 : maintenir les formes d'exploitation traditionnelles. Réaliser une fauche relativement tardive afin de maintenir une diversité floristique maximale ; d'un point de vue pastoral, le développement trop important de la Renouée bistorte après 4 à 5 ans d'exploitation par la fauche affecte la productivité de la prairie ; la technique du déprimage animal (ou mécanique) semble être une technique adaptée pour limiter son extension et favoriser la richesse de la composition du tapis herbacé. Minimiser les fertilisations.

Végétation des tourbières hautes actives 7110-1 : proscrire toute atteinte portée à l'écosystème : drainage, boisement, mise en culture, exploitation industrielle de tourbe, apport d'intrant et modification artificielle du régime hydrique. Garantir la qualité physicochimique des eaux d'alimentation. La grande sensibilité des buttes de Sphaignes au piétinement devra conduire à adopter un mode de gestion très extensif. Sur les secteurs caractérisés par l'importance du complexe buttes/gouilles, la non intervention est à conseiller. Sur les sites sénescents, envahis par les ligneux ou en passe de l'être, des travaux de restauration pourront être envisagés avec précaution pour diversifier les communautés végétales voire régénérer les processus d'élaboration et d'accumulation de la tourbe.

Tourbières de transitions et tremblants 7140-1 : sensible au piétinement et à la nature des eaux d'alimentation, en termes à la fois qualitatifs et quantitatifs. La gestion consistera dans la plupart des cas à appliquer une gestion passive. S'assurer de l'absence d'atteinte à l'écosystème tourbeux, notamment du point de vue de son alimentation hydrique : drainage, boisement, mise en culture, exploitation industrielle de tourbe, apport d'intrants et modification artificielle du régime hydrique. Le piétinement constitue, pour certaines formes de l'habitat (radeaux flottants lacustres), une menace et un facteur de dégradation de l'habitat. Des ligneux peuvent se développer au sein de ces formations, et peuvent parfois nécessiter des interventions visant à en limiter l'extension spatiale, si celle-ci menace la pérennité des groupements.

Eboulis siliceux montagnards à subalpins frais, des Alpes, du Massif Central et des Vosges 8110-5 : non intervention. Un contrôle de la végétation ligneuse peut être envisagé. Éviter au maximum les aménagements.

Falaises siliceuses montagnardes et subalpines du Massif Central 8220-8 : non intervention. Éviter au maximum les aménagements.

Pelouses pionnières montagnardes à subalpines des dalles siliceuses du Massif Central 8230-2 : sur les corniches rocheuses où l'habitat est quasiment primaire, aucune intervention particulière n'est à prévoir. Le pâturage occasionnel par les herbivores doit être maintenu. Préserver de la dégradation par les animaux domestiques en prenant garde à ne pas affourager sur l'habitat et à maintenir une pression limitée. Sur ces systèmes relictuels, une restauration du milieu dans lequel s'insère l'habitat peut s'avérer nécessaire par une élimination des ligneux faisant ombrage à l'habitat, ou éventuellement des opérations ponctuelles de gyrobroyage et de débroussaillage. Canaliser éventuellement la fréquentation touristique.

Hêtraies-sapinières acidiphiles à Houx et Luzule des neiges 9120-4 : la transformation des peuplements en essences autres que celles du cortège de l'habitat est vivement déconseillée. Maintenir et favoriser le mélange des essences et le sous-bois caractéristique à houx. Régénération naturelle à privilégier. Maintien d'arbres morts, surannés ou dépérissants.

Hêtraies subalpines à Erable et Oseille à feuilles d'Arum du Massif Central et des Pyrénées 9140-3 : sur les peuplements en taillis, éviter les coupes de taillis simple sur de trop grandes surfaces et privilégier une non intervention. Sur les futaies de production, orienter de préférence vers un traitement en futaie irrégulière, maîtriser la régénération en évitant les ouvertures de trouées de grandes dimensions, et favoriser la présence d'autres essences que le Hêtre (sapin...).

A l'heure actuelle, il semble difficile de dresser un tableau de l'état de conservation des différents habitats sur le site. En effet, les cartographies d'habitats ont été réalisées sur des périodes différentes (2006, 2012 et 2013) par des personnes différentes. Ainsi l'un des travaux à mener sur le site sera d'améliorer la connaissance sur les habitats et leurs états de conservation. Le tableau ci après présente un essai qu'il conviendra de prendre avec précaution et qui devra être harmonisé et amélioré.

On notera ci-après, l'état de conservation estimé de l'habitat prioritaire des végétations des tourbières hautes actives, soumises aux impacts possibles du piétinement et des assèchements.

Tableau 11 : récapitulatif de l'état de conservation estimé des habitats d'intérêt communautaire

Habitat d'intérêt communautaire	Pelouses acidiphiles montagnardes et subalpines du Massif Central	Végétation des tourbières hautes actives	Landes acidiphiles montagnardes et subalpines du Massif Central	Landes à genêt purgatif du Massif Central	Mégaphorbiaies montagnardes et subalpines du Massif Central	Hêtraies-sapinières acidiphiles à Houx et Luzule des neiges	Hêtraies subalpines à Erable et Oseille à feuilles d'Arum du Massif Central et des Pyrénées	Près humides du Massif Central	
Code Natura 2000	6230	7110	4030	5120	6430	9120	9140	6410	
Situation nationale - Source : MNHN Domaine continental (2013)	Etat de conservation	Inadéquat	Inadéquat	Inadéquat	Favorable	Inadéquat	Favorable	Inadéquat	Défavorable - mauvais
	Aire de répartition	Inadéquat	Inadéquat	Favorable	Favorable	Favorable	Favorable	Favorable	Inadéquat
	Surface	Inadéquat	Inadéquat	Inadéquat	Favorable	Favorable	Favorable	Favorable	Défavorable - mauvais
	Structure et fonctionnalité	Inadéquat	Inadéquat	Inadéquat	Favorable	Inadéquat	Favorable	Favorable	Inadéquat
	Perspectives futures	Inadéquat	Inadéquat	Inadéquat	Favorable	Inadéquat	Favorable	Inadéquat	Défavorable - mauvais
Etat initial DOCOB 2000	Etat de conservation estimé	Inconnu	Inconnu	Inconnu	Inconnu	Inconnu	Inconnu	Inconnu	
	Superficie couverte	50,9	?	63,9	357,1	57,6		5,9	
Etat des lieux 2006 / 2012 / 2013 - Source : PNR VA	Etat de conservation estimé	Assez bon	Défavorable - mauvais	Assez bon	Assez bon	Assez bon à altéré	Assez bon à altéré	Inconnu	Moyen à altéré
	Etat des connaissances estimé	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen
	Superficie couverte (ha)	2244,42	50,31	1755,98	294,58	261,19	142,56	109,79	90,83
	Structure et fonctionnalité	Bon : 63 % Moyen : 5,9 % Mauvais : 0,2 % Très mauvais : 0,02 % Inconnu : 30,4 %	Bon : 5,6 % Moyen : 41,8 % Mauvais : 45 % Inconnu : 7,5 %	Bon : 88 % Moyen : 1,2 % Mauvais : 0,8 % Inconnu : 11 %	Bon : 61 % Moyen : 1,6 % Mauvais : 0,12 % Inconnu : 36 %	Bon : 44,5 % Moyen : 17 % Mauvais : 2 % Inconnu : 36,5 %	Bon : 52 % Moyen : 12 % Inconnu : 36 %	Bon : 20,5 % Moyen : 5,5 % Inconnu : 74 %	Bon : 35 % Moyen : 28,4 % Mauvais : 1,3 % Très mauvais : 0,30 % Inconnu : 34,6 %
	Perspectives futures	Inconnu	Inconnu	Stable	Inconnu	Stable	Inconnu	Inconnu	Inconnu et risque drainage
Responsabilité estimée du site	FORTE	FORTE	FORTE	MOYEN	MOYEN	MOYEN	MOYEN	MOYEN	

	Habitat d'intérêt communautaire	Landes alpines et boréales	Saulaies subalpines	Prairies fauchées montagnardes et subalpines du Massif Central	Juniperaies à Genévrier commun	Tourbières de transition et tremblants	Falaises siliceuses montagnardes et subalpines du Massif Central	Pelouses pionnières montagnardes à subalpines des dalles siliceuses du Massif Central	Eboulis siliceux montagnards à subalpins frais, des Alpes, du Massif Central et des Vosges
	Code Natura 2000	4060	4080	6520	5130	7140	8220	8230	8110
Situation nationale - Source : MNHN Domaine continental (2013)	Etat de conservation	Inadéquat	Inadéquat	Défavorable - mauvais	Défavorable - mauvais	Inadéquat	Favorable	Favorable	Favorable
	Aire de répartition	Favorable	Favorable	Favorable	Inconnu	Favorable	Favorable	Favorable	Favorable
	Surface	Favorable	Favorable	Défavorable - mauvais	Inadéquat	Inadéquat	Favorable	Favorable	Favorable
	Structure et fonctionnalité	Favorable	Favorable	Inadéquat	Inadéquat	Inadéquat	Favorable	Favorable	Favorable
	Perspectives futures	Inadéquat	Inadéquat	Défavorable - mauvais	Inadéquat	Inadéquat	Inconnu	Inconnu	Favorable
Etat initial DOCOB 2000	Etat de conservation estimé	Inconnu		Inconnu		Inconnu	Inconnu		Inconnu
	Superficie couverte	378,3		8,4		?	34,4		13
Etat des lieux 2006 / 2012 / 2013 - Source : PNR VA	Etat de conservation estimé	Inconnu	Bon	Moyen à altéré	Inconnu	Bon	Inconnu	Inconnu	Bon
	Etat des connaissances estimé	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen
	Superficie couverte (ha)	45,76	32,04	31,18	25,47	8,41	6,22	2,39	0,03
	Structure et fonctionnalité	Bon : 50,5 % Moyen : 5,5 % Inconnu : 44 %	Bon : 90,1 % Moyen : 2,2 % Inconnu : 8,7 %	Bon : 26 % Inconnu : 74 %	Bon : 59 % Inconnu : 41 %	Bon : 92,3 % Moyen : 5,75% Mauvais : 1,9 %	Bon : 26 % Moyen : 8 % Inconnu : 66 %	Moyen : 2 % Inconnu : 98 %	Bon : 100 %
	Perspectives futures	Inconnu	Inconnu	Risque d'intensification	Inconnu	Stable	Stable	Inconnu	Stable
Responsabilité estimée du site		FORTE	FORTE	MOYEN	MOYEN	FAIBLE	FAIBLE	FAIBLE	FAIBLE

2- Espèces d'intérêt communautaire de l'annexe II de la directive 92/43

Tableau 12 : espèces d'intérêt communautaire de l'Annexe II de la Directive 92/43 (sources : SMPNR VA, SHNAO 2004, INPN, RNN CS, RNN VC, CBNMC, Chauves Souris Auvergne)

Nom des espèces d'intérêt communautaire	Nom commun de l'espèce	Code Natura 2000	Estimation de la population	Structure et fonctionnalité de la population. Habitat de l'espèce
<i>Lycaena helle</i>	Cuivré de la bistorte	4038	Le site est celui qui en Auvergne possède le plus de stations. 15 recensées (+ 3 anciennes)	Très héliophile, il fréquente les milieux humides semi-ouverts à la végétation herbacée dense de l'étage montagnard. La présence de lisières forestières ou bosquets semblent indispensable au maintien de l'espèce sur un site en offrant des lieux de « repos » et de « refuges ». Il semble que les imagos gagnent en fin de journée le sommet des arbustes avoisinants pour y passer la nuit et qu'ils se tiennent par temps de vent à l'abri des bosquets. Ils butinent la Renouée bistorte, la Renoncule à feuilles d'aconit et la Cardamine des prés. L'espèce vole principalement en mai-juin. La chenille se nourrit de Renouée bistorte. Se répartit de 900 à 1650 m d'altitude sur l'ensemble du site.
<i>Euphydryas aurinia</i>	Damier de la Succise	1065	Présent sur 11 stations.	Il est typique des prairies mésohygrophiles à hygrophiles et des bas-marais. Il colonise localement les prairies mésophiles. La présence de bosquets ou de lisières forestières semblent indispensable à sa présence. Le mâle possède un comportement territorial. Univoltin, sa période de vol principale s'échelonne de mi-mai à mi-juillet suivant l'altitude.
<i>Buxbaumia viridis</i>	Buxbaumie verte	1386	Localisée sur cinq autres stations dans les Monts Dore (Capucin, Ravin des chèvres, forêt domaniale du Guéry).	Les populations les plus importantes et les plus représentatives sont situées dans des ensembles forestiers relativement anciens et gérés suivant les principes d'une sylviculture douce (ou non gérés). <i>Buxbaumia viridis</i> est strictement inféodé aux bois pourrissants dans un état de dégradation avancée et préférentiellement de gros diamètres. Les ambiances recherchées par cette espèce sont celles générées par des structures forestières complexes (différentes classes d'âges représentées, mosaïques horizontales...), évoluées et stables, avec une hygrométrie élevée, grâce notamment à la proximité des accidents (topographiques (talwegs suintants ou ruisselets, parois rocheuses...)). L'expression de phénomènes naturels tels que les chablis (dus aux maladies, aux tempêtes, aux orages...) est absolument indispensable à la survie des populations de <i>Buxbaumia viridis</i> .
<i>Hamatocaulis vernicosus</i>	Hypne brillante	1393		<i>Hamatocaulis vernicosus</i> est inféodé à des habitats de structure, de pH et de statut trophique strictement déterminés. La structure des habitats est marquée par une discontinuité de la trame vasculaire (notamment des graminoides), due en particulier à l'action mécanique des bovins. L'action érosive du piétinement entraîne également une micro-hétérogénéité du substrat tourbeux, avec de micro-gouilles pionnières et humides presque constamment. Le fonctionnement hydrologique des bas-marais concernés doit permettre une alimentation en eau assez constante au cours de l'année.
<i>Orthotrichum rogeri</i>	Orthotric de Roger	1387	Populations généralement réduites	Les groupements à <i>Orthotrichum rogeri</i> représentent un stade transitoire du peuplement des écorces, groupement appelé à disparaître à plus ou moins brève échéance de par la dynamique naturelle des groupements cryptogamiques.
<i>Bruchia vogesiaca</i>	Bruchie des Vosges	1385	Quelques dizaines de sporophytes Localisation : vallée de la Fontaine Salée. Très peu abondante	Son apparition est strictement conditionnée à un ensemble de paramètres écologiques (structure de l'habitat, genèse des trouées, niveau d'évolution des habitats, trophie, hygrométrie...). Elle disparaît dès que les potentialités d'accueil des habitats ne sont plus réunies (baisse de l'intensité du pâturage, pâturage excessif, envahissement par des espèces sociales). Les facteurs de perturbation des couches superficielles du substrat revêtent une importance capitale. Ces perturbations peuvent avoir, plus exceptionnellement, une autre origine que le pâturage d'animaux lourds : érosion due à la neige ou à l'action des crues des cours d'eau voisins, exondation temporaire et cyclique de berges d'étangs... Quelle que soit l'origine des facteurs de perturbation (biotique ou abiotique), les conséquences sur les paramètres physiques des biotopes sont très importantes : – action mécanique érosive impliquant la mise à nue du substrat et le mélange des horizons superficiels organiques (ou de leurs restes) avec les horizons plus profonds,

				<ul style="list-style-type: none"> - une libération du "potentiel en diaspores" du substrat, - conséquence de l'érosion, l'ouverture des strates de végétation vasculaire et le rajeunissement cyclique des communautés, - enrichissement en matière organique, le plus souvent d'origine animale (déjections, bouses et crottins, urine).
<i>Lutra lutra</i>	Loutre d'Europe	1355		Malgré de faibles connaissances sur les effectifs en place, les facteurs écologiques et humains semblent permettre son maintien
<i>Barbastella barbastellus</i>	Barbastelle d'Europe	1308	Contactée sur les 2 RNN	C'est une espèce très spécialisée, tant au niveau de son alimentation (99 à 100% de lépidoptères) que des habitats qu'elle fréquente, ce qui la rend particulièrement sensible aux modifications de son environnement. La Barbastelle est présente jusqu'à 2000 mètres et des preuves de reproduction existent jusqu'à 1300 mètres d'altitude. L'été, elle fréquente les forêts matures, mixtes ou de feuillus, chassant en lisière ou le long des couloirs forestiers mais s'éloignant peu des gîtes de reproduction. Ceux-ci sont principalement des bâtiments (linteaux de portes ou de fenêtres, volets) ou des cavités dans les arbres. L'espèce est très mobile et la colonie change fréquemment de gîte au cours de la période de reproduction. On observe alors les femelles en déplacement avec leurs petits. Ce comportement nécessite la présence de plusieurs gîtes potentiels proches les uns des autres. L'hiver, l'espèce occupe des sites très variés tels que tunnels désaffectés, grottes, fissures de roche, arbres creux, anciennes mines ou carrières souterraines, caves, linteaux de portes ou de fenêtres, aqueducs souterrains. La Barbastelle est très résistante au froid, et fréquente globalement peu les cavités, ce qui complique son suivi en hiver et engendre de fortes variations interannuelles dans les comptages en fonction des conditions météorologiques.
<i>Myotis bechsteinii</i>	Murin de Bechstein	1323	Contacté près du Pont Sainte-Anne et au milieu de la vallée de la Fontaine salée, en transit	L'espèce apprécie les forêts de feuillus âgés à sous-bois denses avec présence de ruisseaux, de mares ou d'étangs. Ses territoires de chasse sont conditionnés par la présence de cavités naturelles dans les arbres où il se repose la nuit. Il chasse dans l'environnement immédiat ou à proximité de son gîte diurne (200 mètres à 2 km). Il peut exploiter également la strate herbacée des milieux forestiers ouverts (clairières, parcelles en régénération, allée forestière) ou les prairies à proximité des forêts. Il semble chasser fréquemment à l'oreille, sans émettre d'ultrasons, ce qui le rend indétectable. Ses gîtes de reproduction sont variés : arbres creux, nichoirs plats, plus rarement des bâtiments, et des individus isolés peuvent être rencontrés dans des falaises ou des trous de rochers. L'hiver, l'espèce est ubiquiste bien qu'une fraction importante des populations semble hiberner dans des cavités d'arbres creux. Le déplacement connu pour cette espèce entre le gîte estival et le site d'hivernage ne dépasse en général pas 35 kilomètres, ce qui laisse supposer qu'elle est globalement sédentaire.

SYNTHESE

Tout comme l'intérêt « habitats » du site, l'intérêt « espèces » est remarquable. Les Monts Dore ont ainsi une responsabilité notable pour ces espèces. Leur bonne gestion, liée à l'amélioration des connaissances nécessaires, sont l'un des enjeux majeurs sur le site.

Buxbaumia viridis est une mousse acrocarpe est saprolognocolle sciaphile. C'est une espèce typique des bois de résineux à un stade de décomposition avancée, au sein de peuplements forestiers bien conservés. Elle croît en forêt dense et sombre (sapinières, pessières ou forêts mixtes), sur des bois de résineux pourrissant au sol et dont la décomposition est déjà suffisamment avancée (bois s'écrasant sous la pression du doigt) dans des conditions de forte humidité atmosphérique à une altitude variant de 900 à 1 700 mètres. En Auvergne, l'espèce trouve son optimum à l'étage montagnard à subalpin mais peut descendre, à la faveur de localités abyssales (favorisées du point de vue de l'humidité atmosphérique par la proximité d'un cours d'eau, d'un suintement, ou d'autres facteurs microclimatiques tendant à créer une ambiance montagnarde) à des altitudes relativement faibles (600 m). Elle est ainsi présente dans les grands massifs forestiers de la région situés au dessus de 1000 m. Le maintien d'un continuum forestier de haute qualité écologique est indispensable à l'espèce. Les mesures de gestion favorables à l'espèce sont simples : pratiquer une gestion sylvicole respectueuse des ambiances forestières et laisser un volume de bois mort important au sol notamment à proximité des accidents topographiques (rochers, talwegs, ruisseaux...) ; laisser vieillir naturellement des parcelles de sapinières et hêtraies-sapinières.

Bruchia vogesiaca. Elle est très rare et dispersée en Auvergne et dans toute la France, à l'exception du plateau des Millevaches dans le Limousin où elle est bien représentée. *Bruchia vogesiaca* se développe généralement dans des contextes de prairies humides pâturées dont le substrat est pauvre en matières organiques ou de bas-marais paratourbeux oligo-mésotrophes ou sur les flancs des fossés de drainage. Cette espèce affectionne plus particulièrement les substrats organiques plus ou moins mêlés à des particules minérales (arène granitique notamment) et enrichis en excréments tels que la bouse de vache. Les stations de *Bruchia vogesiaca* sont généralement caractérisées par un pâturage intense, le plus souvent d'origine bovine, conduisant à la formation d'un habitat très particulier. Le piétinement répété des animaux provoque en effet une déstructuration des couches superficielles du substrat qui finissent pas affecter un modelé en buttes et creux, les buttes étant "coiffées" de diverses graminoides, parmi lesquelles *Juncus effusus* L. joue un rôle de premier ordre, mais sur lesquelles peuvent se développer également *Agrostis canina* L., *Molinia caerulea* (L.) Moench... *Bruchia vogesiaca* colonise alors généralement les flancs dénudés de ces buttes. Il apparaît nécessaire de maintenir un pâturage bovin extensif dans les secteurs potentiels et les corridors écologiques fonctionnels (vecteurs animaux et vastes espaces tourbeux connectés).

Orthotrichum rogeri : c'est une espèce strictement corticole, globalement subneutrophile, mésophile, hautement photophile, hautement thermophile et ne supportant pas ou peu les perturbations. L'optimum altitudinal de l'espèce se situe à l'étage montagnard mais la fourchette altitudinale concernée est large (de 400 m environ à 1850 m en France). Les essences porteuses sont extrêmement nombreuses : 17 genres sont concernés, parmi lesquels une grande majorité d'essences caducifoliées, *Abies alba* étant le seul résineux important. En Auvergne, le phorophyte sur lequel l'espèce est le plus souvent contactée est *Salix caprea*, suivi de près par *S. pentandra*. Il importe donc, pour favoriser *Orthotrichum rogeri* de disposer de très grandes surfaces boisées suffisamment anciennes, que l'on laisse vieillir naturellement et évoluer, sans aucune intervention humaine, surface au sein desquelles s'expriment les processus écologiques, processus considérés comme déterminants dans la préservation du maximum de diversité taxonomique.

Hamatocaulis vernicosus : il s'agit d'une espèce en raréfaction à l'échelle de l'Europe, aujourd'hui confinée, en France, à quelques départements des Alpes (Savoie, Isère), aux Hautes-Pyrénées et à une grande partie du Massif central et du Jura. En Auvergne, *Hamatocaulis vernicosus* est relativement répandu à l'étage montagnard dans les principaux massifs : Mézenc et Margeride en Haute-Loire, Aubrac et monts du Cantal dans le Cantal, le Cézallier, l'Artense, le Haut-Forez et le Massif du Sancy dans le Puy-de-Dôme (Hugonnot 2011). Toutes les localités situées à faible altitude sont présumées disparues, notamment dans le département de l'Allier. *Hamatocaulis vernicosus* est une espèce dioïque dont les sporophytes sont très rarement produits. L'écologie de *Hamatocaulis vernicosus* en Auvergne est très constante. Le groupement typique d'accueil est relativement complexe, fait d'un lot d'espèces des bas-marais acidoclines, des tremblants oligotrophes et des hauts-marais avec parfois quelques espèces de source.

Lycaena helle : en France sa répartition est fractionnée, typique d'une relique glaciaire. Il est présent en petites colonies dans l'est des Pyrénées et les Vosges mais les deux principales populations se situent dans le Jura et le nord du Massif Central. Dans ce dernier, qui accueille la sous-espèce endémique *arvernica*, sa distribution est principalement restreinte aux massifs des Monts Dore et du Cézallier. En abritant une importante constellation de stations, cette zone est certainement le réservoir de populations le plus important de toute l'Europe occidentale. Les effectifs n'y sont jamais importants, mais semblent stables. Ce papillon fréquente surtout les mégaphorbiaies, les prairies hygrophiles, les tourbières et bas-marais, les tourbières de pente. Sa plante hôte est la renouée bistorte.

Euphydryas aurinia aurinia : en France, il est présent sur tout le territoire ainsi que dans les 4 départements auvergnats. Dans le Puy-de-Dôme, il est localisé en plaine mais assez commun en moyenne montagne, son optimum se situant à 1150 m d'altitude. Dans les Monts Dore, il est observé dans les milieux humides, le pourtour des tourbières, bas marais et les prairies hygrophiles. Il colonise aussi parfois les prairies mésophiles. Une évolution des milieux conduirait toutes ces espèces à une disparition rapide. La situation de certaines d'entre elles est particulièrement sensible, la surface des milieux qu'elles fréquentent étant réduite sur le massif du Sancy. Sa plante hôte est la Succise des prés et occasionnellement la Knautie des champs.

Barbastellus barbastellus : très menacée en Europe, menacée d'extinction dans le nord de la France et rare ailleurs. L'Auvergne semble être un des bastions de l'espèce. Elle est connue dans les quatre départements en hibernation (en moyenne 170 individus comptés chaque hiver) et en reproduction (12 colonies connues pour un minimum de 400 individus). C'est une espèce très spécialisée tant au niveau de son alimentation (composée quasi uniquement de lépidoptères) que des habitats fréquentés (forêts matures mixtes ou de feuillus, lisières, connexion forestières pour l'été). Elle est très mobile même en période de reproduction. Sa sensibilité aux modifications de son environnement est très forte.

Myotis bechsteinii : menacée à l'échelle européenne et rare en France. En Auvergne, seules 3 colonies de reproduction sont connues dans le département de l'Allier et les effectifs hivernaux inventoriés sont faibles. Cette espèce est rarement contactée car discrète. Ce chiroptère apprécie les forêts de feuillus âgés à sous-bois denses avec existence de ruisseaux. Ses territoires de chasse sont conditionnés par la présence de cavités naturelles dans les arbres où il se repose la nuit. Il chasse dans l'environnement immédiat de son gîte diurne (200 m à 2 km).

Pour ces 2 espèces de chauves-souris, en termes de gestion, il apparaît nécessaire de maintenir la mosaïque de milieux déjà existante, afin de préserver des conditions adaptées à l'ensemble des espèces fréquentant la zone :

- Préserver la qualité de l'eau en contrôlant l'apport d'intrants ;
- Maintenir l'ouverture des milieux. Les zones de lisières en bordure de prairies sont les plus exploitées par les chiroptères ;
- En milieu forestier, laisser sur pied des arbres à cavités et/ou sénescents ;

Il peut aussi être envisagé de renforcer les connexions entre les différents milieux pour faciliter les échanges. Les actions qui peuvent être menées sont les suivantes :

- Pratiquer plus d'ouvertures dans la pessière du Mont (création de sentiers, clairières), favoriser l'implantation d'autres essences (feuillus), et l'ouverture des sous-bois. Cette zone, située au milieu des prairies, peut avoir un intérêt fort pour les chiroptères, mais les possibilités de circulation sont actuellement limitées, de même que le potentiel trophique.
- Sur les prairies, il peut être envisagé de laisser évoluer quelques espaces en diminuant la pression de pâturage : l'apparition d'îlots de végétation arbustive sera favorable aux déplacements des chiroptères entre les principaux boisements, tout en contribuant à une augmentation de la diversité (plantes, insectes).

***Canis lupus* – 1352** 1 individu a été aperçu sur le site à l'hiver 2012/2013. Présence non attestée depuis.

***Carabus variolosus* - 4014**

Cité sur les Monts Dore à plusieurs reprises par le passé, en l'absence d'observation récente, malgré des prospections ciblées en 2004, ce taxon ne peut être intégré à la liste des espèces d'intérêt communautaire présentes sur ce site.

***Austropotamobius pallipes* - 1092**

Non loin du périmètre du site, en aval du ruisseau de la Gagne, une population d'écrevisse à pattes blanches est connue (BERNOIS & RENOUY, 2000). L'espèce est sensible aux pollutions organiques et chimiques et aux modifications de son habitat (rectification du tracé, curage...). La présence de l'écrevisse à pattes blanches dépend de nombreux facteurs écologiques et humains.

Elle a besoin d'habitats riches et diversifiés, qui lui permettent de trouver des zones de cache pour la vie diurne et des postes pour la chasse nocturne. Comme l'écrevisse vit à l'abri de la lumière, la présence de sous berges, de ripisylve fournie, riche en aulnes et en racines est favorable.

Les caractéristiques physico-chimiques nécessaires à son développement sont :

- une température d'une valeur minimale de 11°C, déterminant l'entrée en phase de croissance et représentant la valeur seuil permettant la ponte ;
- un pH compris entre 6 et 9 ;
- un taux de calcium compris entre 50 et 100 mg/L ;
- une concentration en oxygène de 6 mg/L.

***Cottus gobio* - 1092**

En périphérie du site, la présence du Chabot est attestée. Il affectionne les eaux courantes à fond rocailleux, fraîches et bien oxygénées. L'espèce est très sensible à la qualité des eaux. Un substrat grossier et ouvert, offrant un maximum de caches pour les individus de toutes tailles, est indispensable au bon développement de ses populations. Les cours d'eau à forte dynamique lui sont très propices du fait de la diversité des profils et du renouvellement actif des fonds en période de fort débit.


Site Natura 2000 FR 8301042 "Monts Dore"
 Localisation des stations d'espèces
 ou des zones de contacts

-  Périmètre du site Monts dore
 -  Ecrevisse à pattes blanches (2000)
 -  Barbastelle
 -  Murin de Bechstein
 -  E.aurinia
 -  L.helle
- Localisation bryophytes (données postérieures à 1998) - CBNMC
-  Bruchia vogesiaca Nestl. ex Schwägr.
 -  Buxbaumia viridis (Moug. ex Lam. & DC.) Brid. ex Moug. & Nestl.
 -  Hamatocaulis vernicosus (Mitt.) Hedenäs
 -  Orthotrichum rogeri Brid.



Sources : CSA - CBNMC - SHNAAO - PNRVA
 Réalisation : PNR VA LB Mars 2013
 Edition : PNRVA, OR, déc. 2013

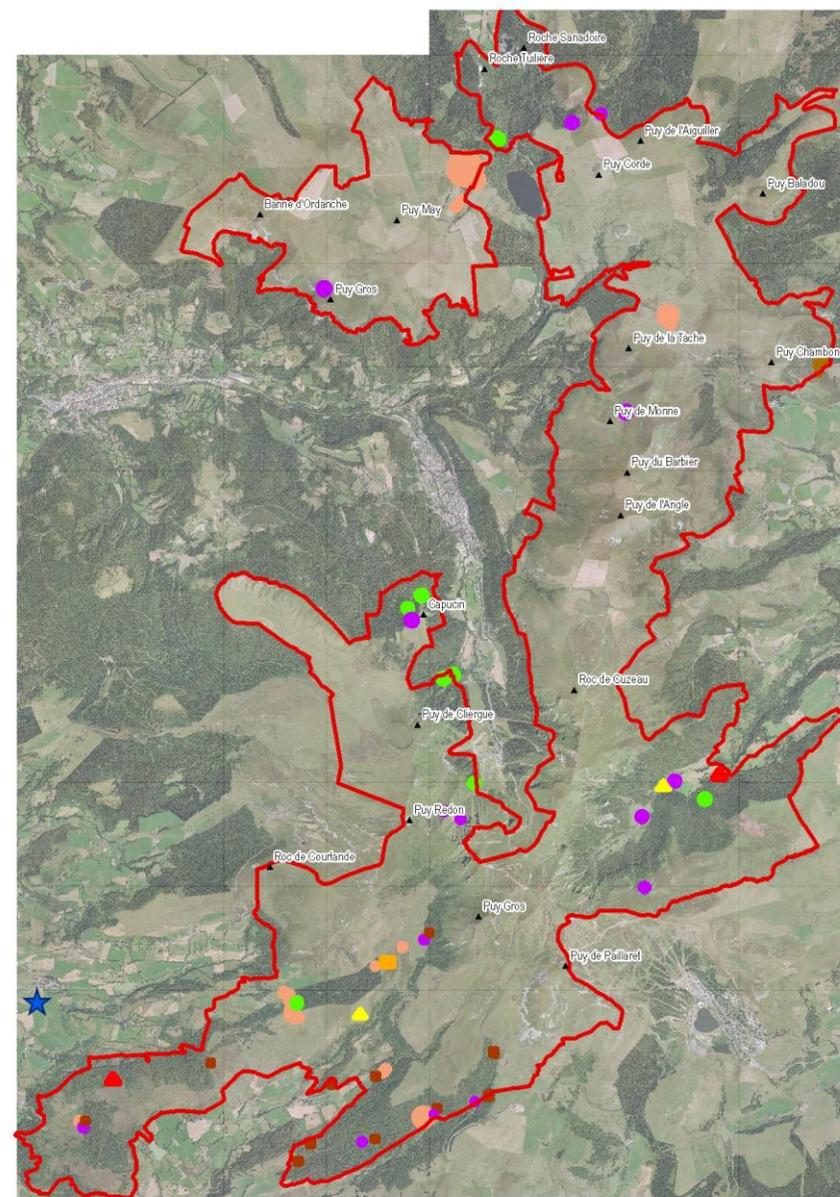


Illustration 27 : localisation des stations d'espèces ou des zones de contacts

Tableau 13 : récapitulatif de l'état de conservation des espèces d'intérêt communautaire de l'Annexe II de la Directive 92/43

	Espèce d'intérêt communautaire	Damier de la succise	Cuivré de la bistorte	Loutre d'Europe	Buxbaumie verte	Hypne brillante	Orthotrichum rogeri	Bruchie des Vosges	Barbastelle d'Europe	Murin de Bechstein
	Code Natura 2000	1065	4038	1355	1386	1393	1387	1385	1308	1323
Situation nationale - Source : MNHN Domaine continental (2013)	Etat de conservation	Inadéquat	Inadéquat	Inadéquat	Favorable	Inadéquat	Inadéquat	Inadéquat	Inadéquat	Inadéquat
	Aire de répartition	Favorable	Favorable	Inadéquat	Favorable	Inadéquat	Favorable	Favorable	Favorable	Favorable
	Population	Inconnu	Inadéquat	Inadéquat	Favorable	Inadéquat	Favorable	Inadéquat	Favorable	Favorable
	Habitat d'espèce	Inadéquat	Inadéquat	Favorable	Favorable	Inadéquat	Favorable	Inadéquat	Favorable	Favorable
	Perspectives futures	Inadéquat	Inconnu	Favorable	Favorable	Inconnu	Inadéquat	Inconnu	Inadéquat	Inadéquat
Etat initial DOCOB 2000	Etat de conservation estimé	Inconnu			Inconnu	Inconnu				
	Population	Plus d'une centaine d'imagos répartis sur 11 stations au sud du site (RNN Chastreix-Sancy)			3 zones de présence : Roche Tuilière, Capucin et Chaudéfour		1 station			
Etat des lieux espèces	Etat de conservation estimé	Inconnu	Favorable	Inconnu	Inadéquat	Inconnu	Inconnu	Inconnu	Inconnu	Inconnu
	Source	Non actualisé	Bachelard 2004	RNN	CBNMC 2011		CBNMC 2012		Chauve-souris Auvergne 2010	Chauve-souris Auvergne 2010
	Etat des connaissances	Moyen	Moyen	Faible	Moyen	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible
	Population		15 stations						détectée sur les 2 RNN	détecté sur les 2 RNN
	Habitat d'espèce	Présence de milieux favorables	Présence de milieux favorables	Inconnu	Inconnu	Inconnu	Inconnu	Inconnu	Inconnu	Inconnu
	Perspectives futures	Stable	Stable	Stable	Inconnu	Inconnu	Inconnu	Inconnu	Inconnu	Inconnu
Responsabilité estimée du site		INCONNU	FORTE	FAIBLE	FORTE	FORTE	MOYENNE	INCONNU	FAIBLE	FAIBLE

3- Autres habitats et espèces

De nombreuses autres espèces sont présentes sur le site. Certains constituent des espèces patrimoniales. L'apollon (annexe IV de la directive « habitats »), par exemple, est typiquement une espèce à fort enjeu patrimonial qu'il conviendra de prendre en compte dans le cadre de Natura 2000.

Tableau 14 : habitats et espèces d'intérêt patrimonial (sources : RNNCS, RNNVC, CBNMC, SMPNRVA)

Habitats et espèces d'intérêt patrimonial	Quantification	Qualification Enjeux par rapport à Natura 2000
Espèces annexe directive 79/409	Une quinzaine	Bondrée apivore, Milan noir, Milan royal, Faucon pèlerin, Hibou Grand Duc, Pic Noir, Busard Saint-Martin, Engoulevent d'Europe, Pie-Grièche écorcheur, Alouette Lulu, Râle des Genets, Aigle royal, Vautour fauve, Pluvier guignard, Circaète Jean le Blanc...
Espèces de l'annexe IV de la directive 92/43	12 mammifères 3 lépidoptères 2 reptiles 1 amphibien	- Murin à moustache, Murin de Brandt, Murin de Daubenton, Murin de Natterer, Noctule commune, Oreillard roux, Pipistrelle commune, Pipistrelle de Kuhl, Sérotine commune et Vespère de Savi, Sérotine de Nilson, Muscardin - Apollon (sous espèce arvensis), Semi-apollo (sous espèce montdorensis), Azuré du serpolet, - Coronelle lisse et lézards des souches - Alyte accoucheur
Espèces de l'annexe V de la directive 92/43	Une trentaine	- Chamois, Martre des pins, Genette commune, - Grenouille verte, Grenouille rousse - Sphagnum angustifolium, Sphagnum auriculatum, Sphagnum capillifolium, Sphagnum compactum, Sphagnum contortum, Sphagnum cuspidatum, Sphagnum fallax, Sphagnum fimbriatum, Sphagnum fuscum, Sphagnum girgensohnii, Sphagnum inundatum, Sphagnum magellanicum, Sphagnum molle, Sphagnum palustre, Sphagnum papillosum, Sphagnum quinquefarium, Sphagnum rubellum, Sphagnum russowii, Sphagnum subnitens, Sphagnum subsecundum, Sphagnum tenellum, Sphagnum terres - Gentiana lutea, Arnica montana
Les autres habitats naturels	42 habitats pour 2020 ha soit 28 % du site Natura 2000	Hêtraies neutroclines à acidiclinales et hêtraies atlantiques, pelouses à Fétuque paniculée fermées mesoxerophiles et acidiphiles, Lisières à Sorbiers, Parvocaricaies tourbeuses, Plantation de résineux, Nardaies surpaturées et Prés du Cynosurion, Pelouses à Fétuque paniculée très denses des pentes fortes, Pelouses montagnardes fauchées à Bistorte et pelouses montagnardes d'origine artificielle, Eboulis quasiment nu, parfois à Rhacomitrium lanuginosum et éboulis à Sesamoides, Molinaies pauvres, liées à l'assèchement de zones tourbeuses, Boisements préforestiers à Noisetiers et/ou Bouleau, Zones mises à nu par l'érosion, Nardaies humides, Prairies hygrophiles, Fourrés de Saules et/ou d'Aulnes, Prairies humides à Holcus lanatus et prairies grasse, Fourrés de Fougères aigles, Ripisylves, Caricaies à Carex rostrata (non tremblante), Sapinières, Habitats rocheux et rochers nus, Bétulaies marecageuses, Fourrés de Genets à balai, Pinedes de substitution, Tourbières de pente, Coupes forestières, clairières à Rubus, Coupes forestières à Epilobes, Coupes forestières à Sureau, Végétations rudérales, Pelouses à fétuque paniculée ouvertes et pionnières, Prairies hygrophiles souvent piétinées, Roselières à Roseau ou Baldingère, Sources d'eaux douces pauvres en bases, Groupement à fougères (Dryopteris sp.), Mares, Combes à neiges à Plantain alpin et Agrostis
Les autres espèces végétales	Plus de 1000 espèces au total. Plus de 600 espèces d'angiospermes Plus de 100 taxons de la flore mycologique – Plus de 30 espèces de ptéridophytes –	Parmi les très nombreuses espèces végétales présentes sur le site, quelques unes, au statut patrimonial intéressant peuvent être mises en évidence (ainsi que leur habitat): - Salix lapponum - Saulaies arbustives au sein des tourbières et mégaphorbiaies. - Drosera rotundifolia - Tourbières de pente, à la base humide des bombements à sphaignes. - Jasione crispa subsp. arvensis - Pelouses et landes érodées sommitales, vives rocheuses et bords d'éboulis. - Saxifraga exarata. subsp. lamottei - Versants froids des rochers volcaniques subalpins - Biscutella arvensis - Falaises, rochers et éboulis ensoleillés - Carex vaginata - Pelouses et landes et landines subalpines - Carlina vulgaris subsp. longifolia - Pelouses subalpines, abrupts rocheux (Caricion curvulae)

	<p>plusieurs centaines de bryophytes</p>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Salix herbacea</i> - Landes subalpines de versants nord notamment sur vires rocheuses suintantes. - <i>Soldanella alpina</i> - Concavités chionophiles dans les nardaies et landes subalpines - <i>Dryas octopetala</i> - Falaises suintantes, ombragées, combes à neige et landines subalpines - <i>Saxifraga bryoides</i> - Rochers volcaniques frais de l'étage subalpin - <i>Trifolium pallescens</i> - Végétations saxicoles des rochers frais subalpins - <i>Sesamoides pygmaea</i> - Zones érodées dans pelouses + landes d'altitude) - <i>Androsace halleri</i> - Arêtes rocheuses, pelouses et landes subalpines (au sommet ou exposées au nord, gel et vent). - <i>Vaccinium microcarpum</i> - Buttes de sphaignes colonisées en grande partie par des Ericacées au sein des tourbières. - <i>Empetrum nigrum</i> - Landes subalpines rases - <i>Pulsatilla alpina</i> subsp. <i>apiifolia</i> - Pelouses acidiphiles et vires rocheuses, landes sèches plutôt thermophiles. - <i>Salix bicolor</i>. - Bas marais oligotrophes montagnards et subalpins, ruisselets et tourbières de pente, mégaphorbiaies - <i>Meconopsis cambrica</i> - Forêts montagnardes (hêtraies) et mégaphorbiaies intraforestières - <i>Lilium martagon</i> - Lisières et sous-bois des hêtraies neutrophiles, forêts à sorbiers et des mégaphorbiaies subalpines. - <i>Orobanche flava</i> - Mégaphorbiaies montagnardes et lisières et clairières fraîches de montagne - <i>Carex curvula</i> subsp. <i>curvula</i> - Pelouses et crêtes rocailleuses ventées, peu enneigées, soumises au gel - <i>Omalotheca supina</i> - Pelouses sur rocailles ou éboulis - <i>Polygonum viviparum</i> - Pelouses subalpines longtemps enneigées sur roches volcaniques - <i>Omalotheca norvegica</i>, - Pelouses acidiphiles sommitales - <i>Rumex scutatus</i> - Rochers, éboulis plus ou moins mobiles - <i>Pulsatilla alpina</i> subsp. <i>austriaca</i> - Nardaies, parfois chionophile et landes subalpines fraîches à <i>Calluna</i> et <i>Vaccinium</i> - <i>Geum montanum</i> - Nardaies et landes subalpines à <i>Vaccinium</i> et complexes rupicoles au voisinage de ces formations. - <i>Pedicularis comosa</i> - Pelouses et landes subalpines - <i>Gentiana verna</i> - Toujours en situation froide sur des rochers ou pelouses rases humides - <i>Alchemilla grenieri</i> - Escarpements rocheux - <i>Carex lasiocarpa</i>. - Tourbières de transition - <i>Huperzia selago</i> - Landes subalpines et vires rocheuses et zones d'éboulis sur les versants exposés au nord. - <i>Silene rupestris</i> - Rochers, pelouses et landes rocailleuses montagnardes et subalpines sur substrat volcanique - <i>Lycopodium clavatum</i>. - Landes acides à Ericacées sèches à humides, nardaies subalpines colonisées par Ericacées <p>- <i>Brachydontium trichodes</i>, <i>Campylostelium saxicola</i>, <i>Encalypta microstoma</i>, <i>Grimma anomala</i>, <i>Grimma caespitica</i>, <i>Grimma plagiopoda</i>, <i>Grimma reflexidens</i>, <i>Lophozia ascendens</i>, <i>Orthotricum shawii</i>, <i>Andreaea heinemannii</i>, <i>Andreaea mutabilis</i>, <i>Grimma arenaria</i>, <i>Marsupella adusta</i>, <i>Mielichhoferia elongata</i>, <i>Schistidium papillosum</i></p>
<p>Les autres espèces animales</p>	<p>Plusieurs centaines d'espèces</p> <ul style="list-style-type: none"> - plus de 40 mammifères - plus de 100 oiseaux - plus de 400 lépidoptères - près de 230 coléoptères 	<ul style="list-style-type: none"> - mouflon, marmotte, loir, lérot, crossope aquatique, campagnol des neiges... <p>Plus de 100 espèces d'oiseaux dont environ 70 espèces nicheuses, plus de 100 migratrices, une cinquantaine de passage et environ une trentaine hivernantes</p> <p>- Espèces nicheuses : Accenteur alpin, Bruant fou, Faucon crecerelle, Hirondelle de rochers, Locustelle tachetée, Merle à plastron, Monticole de roche, Pipit spioncelle, Traquet motteux, tarier des prés, tarier pâtre, pipit farlouse, linotte mélodieuse, bruant fou, alouette des champs, cincle plongeur, bergeronnette des ruisseaux, grimpeur des bois, pouillot siffleur, pic noir, pigeon ramier, Bécasse des bois, épervier, chouette hulotte, Grive litorme, mésanges, fauvelles, pouillot fitis, locustelle tachetée, pipit des arbres, grand corbeau.</p> <p>- Rhopalocères : <i>Erebia cassioides</i>, <i>Erebia manto</i> et <i>Erebia epiphron</i>, <i>Lycaena hippothoe</i>, <i>Maculinea alcon</i>, <i>Eumedonia eumedon</i>, <i>Erebia ligea</i>, <i>Clossiana titania</i>, <i>Iphiclides podalirius</i>, <i>Maculinea arion</i>, <i>Melitaea phoebe</i> et <i>Brintesia circe</i></p> <p>- Hétérocères : <i>Udea alpinalis</i>, <i>Perizoma verberata</i>, <i>Perizoma didymata</i>, <i>Perizoma blandiata</i>, <i>Perizoma affinitata</i> et <i>Psodos quadrifaria</i>, <i>Autographa bractea</i>, <i>Parasemia plantaginis</i></p>

- plus de 30 orthoptères	- <i>Callidium violaceum</i> , <i>Iberodorcadion fuliginator</i> , <i>Nebria rubripes</i> , <i>Liotrichus affinis</i> ,
- environ 180 araignées	- <i>Barbitiste ventru</i> , <i>Criquet ensanglanté</i> , <i>Dectique verrucivore</i> , <i>Stenobothre nain</i> , <i>Miramelle alpine</i> , <i>Criquet bourdonneur</i> , <i>Criquet palustre</i> , <i>Oedipode rouge</i> , <i>Criquet verte-échine</i> , <i>Barbitiste des Pyrénées</i> ,
- au moins 25 odonates	- <i>Pardosa oreophila</i> , <i>Pardosa blanda</i> , <i>Xysticus ibex dalmasi</i> , <i>Coelotes pabulator</i> , <i>Coelotes poweri</i> , <i>Erigone psychrophila</i> , <i>Dicymbium tibiale</i> , <i>Lepthyphantes mansuetus</i> , <i>Lepthyphantes pulcher</i> , <i>Haplodrassus moderatus</i> , <i>Heliophanus dampfi</i> , <i>Araeoncus crassiceps</i> , <i>Agyneta decora</i> , <i>Silometopus elegans</i> , <i>Meioneta beata</i> , <i>Lepthyphantes angulatus</i> , <i>Centromerus arcanus</i> , <i>Clubiona trivialis</i> , <i>Oxyptila trux</i> , <i>Labulla flahaulti</i> , <i>Lepthyphantes alacris</i> , <i>Clubiona pseudoneglecta</i> , <i>Lepthyphantes insignis</i> , <i>Peponocranium orbiculatum</i> ,
- 1 poisson	- <i>Leucorrhinia dubia</i> , <i>Somatochlora arctica</i> ; <i>Lestes dryas</i> , <i>Coenagrion hastulatum</i> , <i>Sympetrum danae</i> , <i>Aeshna juncea</i> ; <i>Ishnura pumilio</i> , <i>Orthetrum coerulescens</i> ,
- 1 amphibien	<i>Pyrrhosoma nymphula</i> , <i>Libellula depressa</i> , <i>Aeshna cyanea</i> , <i>Calopteryx virgo meridionalis</i> , <i>Cordulegaster boltonii</i> .
- 5 reptiles	- <i>Truite fario</i>
- Prés de 40 mollusques	- <i>Triton palmé</i> - <i>Couleuvre à collier</i> , <i>Vipère péliade</i> , <i>Orvet</i> , <i>Lézard vivipare</i> , <i>Lézard commun</i> , - <i>Bythinella rufescens</i> , <i>Vertigo lilljeborgi</i> , <i>Semilimax semilimax</i> , <i>Euglesa globularis</i>

SYNTHESE

La présence sur le territoire couvert par le site Natura des Monts Dore de deux Réserves Naturelles Nationales favorise une connaissance fine des espèces.

Outre la quantité d'espèces d'intérêt patrimonial présentes au sein du site Natura 2000, il faut souligner que l'étage subalpin concentre un très grand nombre des espèces patrimoniales grâce à des conditions altitudinales et climatiques favorables (neige, froid, exposition...) et une diversité/qualité de milieux (pelouses, rochers, landes...). Le site Natura 2000 des Monts Dore a une grande responsabilité pour ces espèces.

Le massif des Monts-Dore reste isolé et malgré la présence d'autres massifs élevés en Auvergne, les échanges ne sont pas forcément assurés. Les populations de certaines espèces, sont parfois le seul relais entre les Pyrénées et les Alpes. Ce sont souvent des espèces montagnardes et/ou boréales, relictives glaciaires, dont l'aire de répartition est disjointe, en situation d'isolement géographique qui trouvent sur les hauteurs du massif des Monts Dore leur dernier refuge. Cette situation se traduit aussi par la présence de sous espèces endémiques qui font toute l'originalité du massif, telles que la jasione crépue d'Auvergne ou le saxifrage de Lamotte.

Les tourbières accueillent aussi nombre d'espèces remarquables, avec entre autres l'andromède à feuilles de polium ou le célèbre rossolis à feuilles rondes.

Le DOCOB doit intégrer au maximum ces autres habitats et espèces dans ses propositions d'actions, d'autant plus que certaines espèces constituent des espèces phares pour le massif et les acteurs locaux.

Enfin, l'Arnica des montagnes et la Gentiane jaune sont caractéristiques d'habitats d'intérêt prioritaires. Les racines de Gentiane jaune pouvant être exploitées à des fins culinaires (alcool) ou d'herboristerie, leur exploitation en site Natura 2000 devra se limiter à des pratiques manuelles avec remise en place des mottes. Toute exploitation massive et/ou mécanique, destructrice des habitats prioritaires, est à proscrire. Pour l'Arnica, l'utilisation en herboristerie ou pharmacologie ne vise à priori que les fleurs, un prélèvement raisonné (laissant des fleurs en place) est compatible avec le maintien des habitats et de l'espèce.

PARTIE IV – OBJECTIFS ET ENJEUX DE DEVELOPPEMENT DURABLE

La richesse biologique des Monts Dore est liée aux conditions abiotiques régnant sur la zone et aux activités agricoles extensives qui s'exercent depuis longtemps sur le site.

Les principales menaces pesant sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire ou patrimoniaux sont : isolement des populations (pour la flore notamment), changements climatiques, érosion des sols, surfréquentation, surpâturage, les aménagements anthropiques, la fermeture des milieux, l'intensification des pratiques agricoles, la déprise agricole sur les pentes peu accessibles, le boisement et l'assèchement des tourbières et zones humides.

Les principaux facteurs identifiés sont donc à relier à quelques activités majeures : activités de pleine nature, activités agricoles (pâturage, fauche et drainage) et exploitations forestières.

La **gestion de la fréquentation sur le site** est probablement l'enjeu le plus important. Des impacts sur les milieux naturels sont relevés, posant deux questions principales : quelle est la capacité d'accueil du site, par rapport aux enjeux écologiques (espèces et habitats d'intérêt communautaire notamment) et quelles sont les améliorations possibles en termes de gestion partagée de ces espaces et de conciliation des usages ?

L'été est surtout concerné par les impacts de la randonnée pédestre : piétinement, érosion de la végétation et des sols, dérangements, aménagements spécifiques... Rappelons que la fréquentation sur les crêtes est très importante, estimée autour de 160 000 personnes par saison estivale, essentiellement issue de l'utilisation de deux téléphériques qui permettent un accès aisé. Si la majorité des flux reste sur les itinéraires balisés, les altérations proviennent essentiellement des cheminements hors sentiers et des variantes. Globalement les habitats touchés restent en bon état, mais localement ils peuvent être altérés, voire dégradés. Les habitats concernés sont souvent à haute valeur patrimoniale : nardaies et landes subalpines, végétation des combes à neiges et des éboulis.

L'hiver concerne les aménagements et leur entretien liés à la pratique du ski alpin. Rappelons que 3 stations de ski alpin sont présentes sur la zone. Il n'est pas constaté de dégradation issue de la pratique directe du ski alpin, si ce n'est une modification de surface du tapis neigeux et de la fréquentation dans des secteurs parfois tranquilles.

De manière générale, la restauration et l'entretien des sentiers constituent une problématique de plus en plus prégnante sur le massif. Les moyens humains et financiers doivent être mutualisés entre les différents acteurs sur le site et notamment les bénéficiaires de la fréquentation.

La deuxième principale altération est liée à certaines **pratiques agricoles**.

La mutation de certaines estives en prairies de fauche a dégradé les habitats en place (nardaies, landes montagnardes, prairies à jonc acutiflore et micro-habitats). Cette opération a parfois été accompagnée de dérochement et/ou drainage. Les pratiques peuvent être assez intensives : épandage de lisiers et d'engrais minéraux notamment, ce qui peut induire des diminutions de diversité floristique et faunistique et une dégradation de la qualité des eaux. Dans les prochaines années, notamment de par le nouveau cahier des charges AOP Saint-Nectaire (alimentation en 100 % foin), la remontée des prairies de fauche est clairement un phénomène qui risque de s'accroître.

Certaines prairies montagnardes localisées à proximité des exploitations supportent une fertilisation et une pression de pâturage qui semblent parfois assez importantes, ce qui induit là aussi des réductions de biodiversité et une perte de la bonne qualité des eaux. Les habitats impactés sont les nardaies montagnardes, les prairies mésophiles ou hygrophiles.

Certaines nardaies et landes montagnardes, voire du subalpin inférieur, pâtissent de surpâturage dans les zones qualifiées d'estives, ce qui provoque une altération de la diversité floristique et faunistique. Le sous-pâturage n'est pas forcément positif, puisqu'à terme, il peut signifier la perte de milieux ouverts patrimoniaux. Après un état des lieux précis du pâturage (sur et sous), il faudra veiller à mettre en place ou à maintenir un pâturage équilibré, favorable à la biodiversité et à la qualité des milieux naturels. Très localement, certaines zones humides ou prairies humides peuvent souffrir du pâturage. L'abreuvement des troupeaux dans les ruisseaux est également une problématique d'un point de vue qualité des eaux et destruction de certains habitats d'espèces patrimoniales. Des améliorations pourraient être apportées à la situation actuelle.

D'un autre côté, les exploitants contribuent au maintien de la richesse du site. Leur sensibilisation voire leur implication est nécessaire à la bonne marche du site. Ainsi, il est nécessaire de leur apporter une information et d'échanger sur leurs questionnements.

Les **pratiques forestières** sont globalement satisfaisantes pour le maintien d'habitats en bon état de conservation. Il est cependant observé du pâturage ponctuel en sous-bois, ce qui impacte la qualité et la biodiversité des sols et des litières. Il est aussi noté la faible présence d'îlots de sénescence et de bois morts. Certaines hêtraies ne sont pas menacées, mais la conservation des vieux arbres (dans et hors forêts), source de biodiversité majeure, est un enjeu réel à l'échelle du territoire. L'appréhension de la dynamique des milieux naturels (milieux ouverts / fermés, avancée des milieux arborés) sera intéressante à mettre en avant pour une bonne gestion à l'échelle du massif.

Les enjeux principaux identifiés sont:

- **mobilisation et information des acteurs locaux pour la mise en œuvre du DOCOB. C'est le préalable nécessaire à l'action sur le territoire.**
- **maintien du pastoralisme extensif et promotion d'une gestion des pelouses et landes d'altitude conciliant activité économique et diversité écologique**
- **conciliation de la fréquentation touristique du site, des activités de pleine nature et des aménagements avec la fragilité des sols volcaniques et les habitats et espèces patrimoniaux**
- **gestion adaptée des milieux forestiers et gestion sylvicole intégrant la biodiversité, la protection des sols et la qualité des paysages**
- **préservation de la qualité de l'eau et préservation des zones humides et de leur fonctionnalité**

Pour rappel, la Directive « Habitats, faune, flore » a pour objectif de « Favoriser le maintien de la biodiversité, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales ». La préservation des habitats et espèces constitue donc l'objectif premier du présent document. Cette préservation doit passer par le maintien des activités présentes sur le site Natura 2000 concerné dans les limites de compatibilité avec la conservation des habitats et des espèces qu'il accueille.

Pour cela, des objectifs déclinés sur deux niveaux permettent d'aboutir à des actions précises en lien avec les activités concernées. Les actions envisagées sont détaillées dans les fiches actions en annexe.

De plus, il est nécessaire dans le cadre du DOCOB « Monts Dore » de prendre en considération les enjeux et objectifs identifiés sur les 2 RNN du territoire afin de veiller à leurs cohérences et leurs synergies avec Natura 2000.

Ainsi, la RNN de la Vallée de Chaudefour identifie, dans son plan de gestion 2011-2015, 3 enjeux généraux sur son territoire et leurs déclinaisons en termes d'objectifs de gestion à long terme et à 5 ans. Parmi ces derniers ont peut citer :

- Enjeu 1 : les enjeux de conservation du patrimoine naturel, les habitats et les espèces

- Maîtriser l'érosion induite par la fréquentation.
 - Réhabiliter les zones dégradées des sentiers de la RNN (partie sommitale du sentier de Rondaire, sentier des crêtes au niveau du pan de la Grange et la partie sommitale du sentier au niveau du puy de Crebasse)
 - Entretenir régulièrement les sentiers de randonnée
 - Evaluer la fréquentation du site (mise en place d'écocompteurs)
 - Suivre l'évolution des travaux de ré-engazonnements (Puy Ferrand et Puy de la Perdrix)

- Garantir la diversité et la richesse d'un patrimoine naturel exceptionnel
 - Préserver et gérer les habitats d'intérêt prioritaire et communautaire et les autres (mise en défens des 3 tourbières)

- Pérenniser et optimiser la diversité biologique des hêtraies montagnardes dans le respect de l'entité des paysages et des vocations forestières.
 - Tendre à éliminer l'Épicéa introduit dans la RNN
 - Pérenniser et irrégulariser la hêtraie (sans faire obstacle au retour naturel du sapin)
 - Réfléchir à l'identification de zones de non intervention (naturalité), en vue de la révision des aménagements forestiers

- Maintenir l'équilibre actuel entre les milieux ouverts et fermés.
 - Évaluer la dynamique paysagère

- Enjeu 2 : les enjeux de connaissance du patrimoine (connaissances écologiques, les dynamiques des milieux et des espèces)

- Approfondir les connaissances écologiques.
 - Compléter les inventaires floristiques et faunistiques
 - Assurer le suivi régulier des espèces animales et végétales
 - Assurer le suivi régulier de la végétation et évaluer leur dynamique (notamment en lien avec la gestion pastorale)
 - Observer l'évolution des communautés végétales notamment en lien avec le changement climatique

- Enjeu 3 : les enjeux pédagogiques et socioculturels en lien avec les partenaires locaux et leurs pratiques

La RNN de Chastreix-Sancy, quant à elle, identifie, dans son plan de gestion 2013-2017, 3 enjeux généraux sur son territoire et leurs déclinaisons en termes d'objectifs de gestion à long terme et d'objectifs à 5 ans dans le cadre du plan de gestion :

- Enjeu1 : conservation

- Les habitats naturels, les espèces, les paysages, les objets géologiques des crêtes (étage subalpin):
 - l'organisation et la maîtrise de la randonnée pédestre.
 - la maîtrise des aménagements et de leur entretien liés à la pratique du ski alpin
 - la maîtrise des pressions de pâturage et des activités sportives

- Les habitats, les espèces et la ressource en eau des tourbières et les prairies humides :
 - la maîtrise (réduction voire mise en défens) des pressions de pâturage
 - la maîtrise de la qualité des eaux et de la création et de l'entretien des fossés, rigoles et autres rases.

- Le réseau hydrographique et la qualité des eaux :
 - la maîtrise de la qualité des eaux.

- Les prairies et les landes de l'étage montagnard, leur qualité écologique et paysagère :
 - la maîtrise des fertilisations sur les prairies de proximité pâturées
 - la maîtrise des pressions de pâturage et l'extensification des prairies de fauche.

- Les formations boisées, leur caractère naturel et leur gestion durable :
 - favoriser le caractère naturel des forêts : îlots de sénescence, arbres et bois morts, absence de pâturage en sous-bois...
 - mettre en place des secteurs de non intervention à haute naturalité, avec absence d'interventions sylvicoles et de fréquentation
 - restaurer au niveau écologique et paysager la pessière de la Montagne du Mont.

Des enjeux secondaires (éboulis montagnards et boisements humides) avec une gestion consistant dans la poursuite de l'absence d'intervention et de fréquentation.

- Enjeu 2 : de connaissance du patrimoine : diverses actions de connaissance sont prévus sur divers thèmes : habitats naturels (réalisation d'un catalogue des habitats, diagnostic fonctionnel des tourbières), inventaires, l'eau et sa qualité, le suivi des changements climatiques, l'évaluation des impacts des différentes activités notamment les pratiques agricoles de randonnée pédestre, géologie...

- Enjeu 3 : socioculturels et pédagogiques : l'intégration de la réserve naturelle dans le territoire et l'appropriation par les acteurs locaux sont les enjeux socio-économiques essentiels et fondamentaux.

A- Objectifs liés aux habitats naturels, aux espèces et aux activités humaines

Tableau 15 : objectifs liés aux habitats naturels, aux espèces et aux activités humaines

Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels	Mesures envisagées	Activités humaines concernées	Outils mobilisables	Habitats d'intérêt communautaire concernés	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Cohérence avec les programmes en cours
A. Maintenir une agriculture garante de la préservation des milieux agropastoraux	1. Améliorer les connaissances sur les milieux et leurs états de conservation	▢ Définir l'état de conservation des habitats	Agriculture / pastoralisme	▢ Animation du site	6230 - Pelouses acidoclines montagnardes	Gentiane jaune	PAC
					4030 - Landes acidiphiles montagnardes		
					5120 - Landes à genêt purgatif	Arnica des montagnes	
					5130 - Juniperaies à Genevrier commun		RNN
					▢ Suivre les pratiques agricoles sur le site et leurs évolutions	6410 - Prés humides du Massif Central	Bruchia vogesiaca - 1385
		Evaluer l'évolution historique entre milieux ouverts et fermés sur le site		6520 - Prairies fauchées montagnardes et subalpines	Hamatocaulis vermicosus - 1393		
	2. Maintenir et adapter l'activité pastorale en fonction des milieux	Réaliser des plans de gestion pastorale		▢ MAEt	4080 - Saulaies subalpines	Euphydryas aurinia 1065	PAC
		Formation / sensibilisation des exploitants		▢ Animation du site	6430 - Mégaphorbiaies montagnardes et subalpines et prairies à luzules des Desvaux		Concours prairies fleuries
		Promouvoir l'activité pastorale extensive sur les estives et les produits qui en sont issus		▢ Animation du site		Lycaena helle 4038	Programme pastoral CG 63
	3. favoriser une gestion extensive des prairies de fauche	Limiter la fertilisation et retarder les dates de fauche		▢ MAEt	6520 - Prairies fauchées montagnardes et subalpines		PAC
Formation / sensibilisation des exploitants		▢ Animation du site		Concours prairies fleuries			

Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels	Mesures envisagées	Activités humaines concernées	Outils mobilisables	Habitats d'intérêt communautaire concernés	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Cohérence avec les programmes en cours	
B, Concilier les activités de plein air avec l'intégrité des milieux naturels et des espèces	1. Organiser et encadrer la fréquentation des crêtes pour limiter l'impact sur les milieux et espèces	Surveillance, accompagnement des manifestations sur le site, concertation avec les acteurs du tourisme	Tourisme	▣ Animation du site	Tous	Toutes	RNN, CC Massif du Sancy	
		Mise en place d'une signalétique adaptée		▣ Charte Natura 2000				
	2. Sensibiliser / former les professionnels du tourisme aux enjeux écologiques du site	Organiser des moments d'échanges et diffuser l'information		▣ Contrat Natura 2000				
	3. Suivi de l'état des sentiers	Mettre en place et appliquer un protocole de suivi de l'état des sentiers		▣ Animation du site				
	4. Entretien et restauration des sentiers et milieux adjacents	Chantiers d'entretien et de restauration		Activités de pleine nature				▣ Contrat Natura 2000
								▣ Animation du site
5. Caractériser la fréquentation du site	Réaliser une étude de qualification et quantification des usagers du site	▣ Animation du site	RNN, Communauté de communes du massif du Sancy					
6. Evaluer la capacité de charge des crêtes	Engager une réflexion sur la capacité de charge des crêtes	▣ Animation du site						

Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels	Mesures envisagées	Activités humaines concernées	Outils mobilisables	Habitats d'intérêt communautaire concernés	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Cohérence avec les programmes en cours	
C. Préserver voire restaurer la fonctionnalité et la qualité hydrographique des tourbières, des zones humides et du réseau hydrologique	1. Améliorer les connaissances sur le fonctionnement des tourbières	<ul style="list-style-type: none"> ☐ Réalisation de diagnostic fonctionnel sur les tourbières ☐ Evaluation de la qualité des cours d'eau 		☐ Animation du site	7110 - Végétation des tourbières hautes actives *	Lycaena helle 4038 Euphydryas aurinia 1065 Hamatocaulis vermicosus - 1393 Bruchia vogesiaca - 1385		
	2. Préserver les milieux humides et le réseau hydrographique des impacts et dégradations	· Suivis des projets pour évaluer les impacts aux habitats humides et espèces liées		Captage d'eau Agriculture / pastoralisme Sylviculture	☐ Animation du site	7140 - Tourbières de transitions et tremblants	Lutra lutra - 1355	Loi sur l'eau
		Mise en défens des zones sensibles et / ou mise en place d'abreuvoir hors zones humides et réseau hydrographique		Agriculture / pastoralisme	☐ Contrat Natura 2000 ☐ MAEt · Mesure 216 PDRH ☐ MAEt	6430 - Mégaphorbiaies montagnardes et subalpines et prairies à luzules des Desvaux		PAC
		Gestion extensive des bassins versants des zones humides et du réseau hydrographique						
		Retard de fauche ou pâturage et adaptation du chargement au milieu		Agriculture / pastoralisme	☐ MAEt	6410 - Prés humides du Massif Central		
		Maîtrise foncière et d'usage des tourbières et zones humides permettant une gestion adaptée			☐ Animation du site			CAT ZH
		Limiter l'impact des travaux forestiers sur les zones humides en adaptant les pratiques		Sylviculture	· Charte Natura 2000 ☐ Contrat Natura 2000			PSG - Chartes forestières
	3. Restaurer certains habitats	Toutes opérations concourant à l'amélioration de l'état de conservation de l'habitat ou de son intérêt			☐ Contrat Natura 2000			

Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels	Mesures envisagées	Activités humaines concernées	Outils mobilisables	Habitats d'intérêt communautaire concernés	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Cohérence avec les programmes en cours
D. Préserver les espèces patrimoniales	1. Préserver les espèces de lépidoptères d'intérêt communautaire (Lycaena helle et Euphydryas aurinia)	Amélioration des connaissances sur la répartition, les habitats, les plantes hôtes et la connectivité entre stations		☐ Animation du site		Lycaena helle 4038	
		Mise en défens de certains secteurs et retard de fauche / pâturage	Agriculture / pastoralisme	☐ MAEt		Euphydryas aurinia 1065	
		Maintien/restauration (si nécessaire) de l'ouverture du milieu et de la connectivité des stations		☐ Contrat Natura 2000			
	2. Préserver les Bryophytes d'intérêt communautaire (Bruchia vogesiaca, Buxbaumia viridis, Hamatocaulis vernicossum et Orthotrichum rogeri)	Amélioration les connaissances sur la répartition et l'habitat	Toutes	☐ Animation du site		Bruchia vogesiaca – 1385	
		Mise en place d'îlots de sénescence forestiers et zone tampon sans intervention pour Buxbaumia viridis et Orthotrichum rogeri		☐ Contrat Natura 2000		Hamatocaulis vernicosus - 1393	
		Expérimentation d'ensemencement artificiel pour Buxbaumia viridis				Orthotrichum rogeri - 1387	
		Garantir une qualité d'eau oligotrophe et l'extensivité du pâturage pour Hamatocaulis vernicossum		☐ MAEt			
		Expérimentation de décapage en zone périphérique de station connue d'Hamatocaulis vernicossum		☐ Contrat Natura 2000		Buxbaumia viridis - 1386	
	3. Préserver les chauves-souris d'intérêt communautaire	Mise en place d'îlots de sénescence forestiers	Sylviculture	☐ Animation du site		Barbastella barbastellus - 1308	Gestion forestière
				☐ Contrat Natura 2000		Myotis bechsteinii - 1323	

Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels	Mesures envisagées	Activités humaines concernées	Outils mobilisables	Habitats d'intérêt communautaire concernés	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Cohérence avec les programmes en cours
E. Promouvoir la valeur patrimoniale écologique des forêts	1. Préserver les habitats forestiers d'intérêt communautaire	Promouvoir une non intervention	Sylviculture	□ Contrat Natura 2000	9120 - Hêtraies-sapinières acidiphiles à Houx et Luzule des neiges	Orthotrichum rogeri - 1387 Buxbaumia viridis - 1386	PSG - Chartes forestières ENS Montagne du Mont
		Adapter les pratiques sylvicoles (débardage par câble, par cheval...)					
	2. Limiter l'enrésinement monospécifique (épicéas notamment)	Favoriser les essences telles que le hêtre et le sapin et la régénération naturelle		· Charte Natura 2000	9140 - Hêtraies subalpines à Erable et Oseille à feuilles d'Arum du Massif Central et des Pyrénées	Barbastella barbastellus - 1308 Myotis bechsteinii - 1323	

B- Objectifs transversaux

Tableau 16 : objectifs transversaux

Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels	Mesures envisagées	Outils utilisés
F. Concilier les activités avec la préservation des habitats et des espèces	1. Contribuer à l'évaluation des incidences des projets sur les habitats et les espèces	Assister l'application du régime d'évaluation des incidences	Animation du site
G. Mobiliser et informer les acteurs locaux pour la mise en œuvre du DOCOB	1. Identifier et accompagner les acteurs locaux dans une gestion adaptée via la signature de contrats, charte et MAEt	Animer tous les outils existants (MAEt, Charte, Contrats...)	Animation du site
	2. Faire connaître les objectifs et les actions du DOCOB auprès des acteurs et des habitants locaux	Diffuser l'information aux acteurs et habitants	
	3. Sensibiliser les acteurs et habitants	Organiser un projet pédagogique auprès des scolaires, Organiser ou participer à des projets de valorisation du territoire	
	4. Organiser la gouvernance du site	Organisation COPIL, échanges avec les services de l'Etat et les RNN, gestion administrative et financière et bilan annuel d'animation	
H. Evaluer la mise en œuvre du DOCOB et suivre l'évolution des habitats et des espèces sur le site	1. Assurer le suivi écologique du site (habitats et espèces)	Améliorer les connaissances générales et assurer un suivi général de l'évolution du site, Mise en place d'indicateurs et de protocoles de suivi.	Animation du site
	2. Evaluer les mesures de gestion mises en œuvre	Suivre et évaluer la mise en œuvre du DOCOB et l'actualiser	
	3. Améliorer la connaissance / Compléter les inventaires naturalistes hors RNN	Réaliser un inventaire des espèces d'intérêt communautaire potentiellement présentes sur le site (plantes, coléoptères, poissons, crustacés)	
	4. Réviser le DOCOB	Révision du DOCOB et de CHANES	

C- Synthèse des objectifs de développement durable

Tableau 17 : récapitulatif des objectifs de développement durable

Entité de gestion	Objectifs de développement durable		Niveau de priorité	Type d'objectifs			
				Protéger	Entretenir	Restaurer	Communiquer
<i>Pelouses et landes d'altitudes et prairies</i>	A	<i>Maintenir une agriculture garante de la préservation des milieux agropastoraux</i>	***	X	X	X	X
<i>Toutes, notamment les zones de crêtes</i>	B	<i>Concilier les activités de plein air avec l'intégrité des milieux naturels et des espèces</i>	***	X	X	X	X
<i>Tourbières, zones humides et réseau hydrographique</i>	C	<i>Préserver voire restaurer la fonctionnalité et la qualité hydrographique des tourbières, des zones humides et du réseau hydrologique</i>	**	X	X	X	X
<i>Espèces d'intérêt communautaire</i>	D	<i>Préserver les espèces patrimoniales</i>	**	X		X	
<i>Forêts notamment hêtraies d'intérêt communautaire, et habitats est espèces d'intérêt communautaire associés</i>	E	<i>Promouvoir la valeur patrimoniale écologique des forêts, accueillant des habitats et espèces d'intérêt communautaire</i>	*	X	X		X
<i>Objectifs transversaux</i>	F	<i>Concilier les activités avec la préservation des habitats et des espèces</i>	***	X			X
	G	<i>Mobiliser et informer les acteurs locaux pour la mise en œuvre du DOCOB</i>	**	X			X
	H	<i>Evaluer et suivre l'évolution des habitats et des espèces sur le site</i>	**				X

***: niveau de priorité élevé, **: niveau de priorité moyen, *: niveau de priorité faible

PARTIE V – PROPOSITIONS DE MESURES DE GESTION

Un ensemble d'actions a été défini afin de répondre aux 8 objectifs généraux et transversaux précédemment cités. Afin de permettre une meilleure visualisation de ces dernières, des fiches récapitulatives ont été détaillées :

Dans l'optique de faciliter la lecture, diverses catégories ont été mises en place :

G : Gestion (restauration et entretien)

S et E : Suivis & études

A : Animation du document d'objectifs

V : Valorisation, Communication et Sensibilisation

Les mesures sont également priorisées, le nombre d'étoiles est proportionnel à la priorité de l'action. Voir le détail dans les fiches actions présentées en [annexe 1](#).

A. Budget estimatif

Tableau 18 : récapitulatif des mesures prévues (voir détail dans les fiches actions)

Objectif développement durable concerné et niveau de priorité	Intitulé de la mesure	Nature de la mesure	Maître d'ouvrage potentiel	Maître d'œuvre potentiel	Échéancier prévisionnel	Coût prévisionnel
A. Maintenir une agriculture garante de la préservation des milieux agropastoraux ***	E1 - Définir l'état de conservation des habitats agro-pastoraux	Crédits d'animation	Structure animatrice	Prestataires	2015-2016	10 600 €
	E2 : Suivre les pratiques agricoles sur le site et leurs évolutions	Crédits d'animation	Structure animatrice	Parc des Volcans	2015	5 200 €
	E3 : Evaluer l'évolution historique entre milieux ouverts et fermés	Crédits d'animation	Structure animatrice	Parc des Volcans	2018	5 400 €
	G1 : Mettre en place des Mesures-Agro-environnementales sur le site	MAE	Structure animatrice	Agriculteurs	2015-2016-2017	1 409 900 €
	V1 : Formation des exploitants agricoles	Crédits d'animation	Structure animatrice	Parc des Volcans - prestataires	2014 à 2018	5 900 €
B. Concilier les activités de plein air avec l'intégrité des milieux naturels et des espèces ***	V2: Mise en place d'une signalétique adaptée	Crédits d'animation	Structure animatrice	Prestataires	2014	14 600 €
	G2 : Entretien des sentiers	Crédits d'animation	Structure animatrice	Parc des Volcans - prestataires- collectivités - RNN	2014 à 2019	78 000 €
	G3:Restauration des sentiers	A définir	A définir	A définir		A définir
	S1 : Mettre en place et appliquer un protocole de suivi de l'état des sentiers	Crédits d'animation	Structure animatrice	Parc des Volcans	2014-2015-2016	4 500 €
	E4 : Réaliser une étude de qualification et quantification des usagers du site	Crédits RNN	RNN Chastreix-Sancy et Chaudefour	RNN Chastreix-Sancy et Chaudefour	2014 à 2018	0 €
C. Préserver voire restaurer la fonctionnalité et la qualité hydrographique des tourbières, des zones humides et du réseau hydrologique **	E5 : Réalisation de diagnostic fonctionnel des tourbières	Crédits d'animation	Structure animatrice	Prestataires	2015-2017	11 000 €
	G4 : Mise en défens des zones sensibles / mise en place d'abreuvoirs hors zones sensibles	Contrats Natura 2000	Structure animatrice	Agriculteurs		2 100 €
	A3 : Maîtrise foncière et d'usage des tourbières et zones humides permettant une gestion adaptée	Crédits d'animation	Structure animatrice	Communes- CEN Auvergne-RNN		A définir
D. Préserver les espèces patrimoniales **	E6: Amélioration des connaissances sur le Damier de la succise et le Cuivré de la bistorte	Crédits d'animation	Structure animatrice	Parc des Volcans	2017	5 400 €
	E7 : Amélioration des connaissances sur l'Apollon	Crédits d'animation	Structure animatrice	Parc des Volcans - prestataires	2018	9 200 €
	E8 : Amélioration des connaissances sur la présence, la répartition et l'habitat des bryophytes	Crédits d'animation	Structure animatrice	Parc des Volcans - CBNMC	2016-2017	12 400 €
	G5 : Mise en place d'îlots de sénescence forestiers	Contrats Natura 2000	Structure animatrice/ ONF	Parc des Volcans - ONF - CRPF		A définir
	G8 : Expérimentation d'ensemencement artificiel pour <i>Buxbaumia viridis</i>	Contrats Natura 2000	Structure animatrice	Parc des Volcans - CBNMC	2015 à 2019	7 000 €
	G9 : Expérimentation de décapage en zone périphérique de station connue de <i>Hamatocaulis vernicossum</i>	Contrats Natura 2000	Structure animatrice	Parc des Volcans - CBN MC	2016 à 2019	5 000 €

E. Promouvoir la valeur patrimoniale écologique des forêts *	V3 : Formation des acteurs forestiers	Crédits d'animation	Structure animatrice	Parc des Volcans - ONF - CRPF- Communes forestières	2016-2017-2018	3 300 €
	E9 : Identifier les secteurs de forêts patrimoniales	Crédits d'animation	Structure animatrice	Parc des Volcans - ONF - CRPF	2016	4 600 €
	G6 : Mise en défens des zones forestières sensibles	Contrats Natura 2000	Structure animatrice	Parc des Volcans - ONF - CRPF- Communes forestières		A définir
	G7 : Adapter les pratiques sylvicoles	Contrats Natura 2000	Structure animatrice	Parc des Volcans - ONF - CRPF- Communes forestières		A définir
F. Concilier les activités avec la préservation des habitats et des espèces ***	A1.3 : Animation du site - veille écologique / assistance aux évaluations des incidences	Crédits d'animation	Structure animatrice	Parc des Volcans	2014 à 2019	9 000 €
	A2 : Assurer la présence de gardes-natura 2000 sur le site	Crédits d'animation	Structure animatrice	Parc des Volcans	2014 à 2019	120 900 €
G. Mobiliser et informer les acteurs locaux pour la mise en œuvre du DOCOB **	A1.1 : Animer la mise en œuvre du DOCOB - organisation de réunions	Crédits d'animation	Structure animatrice	Parc des Volcans	2014 à 2019	42 400 €
	A1.2 : Animer la mise en œuvre du DOCOB - promotion des outils de contractualisation	Crédits d'animation	Structure animatrice	Parc des Volcans	2014 à 2019	42 400 €
	V4 : Diffuser l'information aux acteurs et habitants	Crédits d'animation	Structure animatrice	Parc des Volcans- prestataires	2015-2018	3 400 €
	V5 : Organiser un projet pédagogique auprès des scolaires	Crédits d'animation	Structure animatrice	Parc des Volcans- prestataires	2017-2018	2 500 €
H. Evaluer la mise en œuvre du DOCOB et suivre l'évolution des habitats et des espèces sur le site **	A1.4 : Animer la mise en œuvre du DOCOB - gestion administrative et financière	Crédits d'animation	Structure animatrice	Parc des Volcans	2014 à 2019	42 400 €
	E10 : Actualiser la Cartographie des HAbitats Naturels et Espèces	Crédits d'animation	Structure animatrice	Parc des Volcans- prestataires	2019	22 400 €

Tableau 19 : synthèse du budget estimatif de la mise en œuvre du DOCOB

Code	Mesures	2014				2015				2016			
		Financements				Financements				Financements			
		Contrat	Animation	Collectivité	Total	Contrat	Animation	Collectivité	Total	Contrat	Animation	Collectivité	Total
Gestion (restauration / entretien)		1 300 €	12 500 €	0 €	13 800 €	1 300 €	15 300 €	0 €	16 600 €	1 104 300 €	16 700 €	0 €	1 121 000 €
G1	Mettre en place des Mesures-Agro-environnementales				0 €		900 €		900 €	1 100 000 €	5 000 €		1 105 000 €
G2	Entretien des sentiers	1 300 €	11 700 €		13 000 €	1 300 €	11 700 €		13 000 €	1 300 €	11 700 €		13 000 €
G3	Restauration des sentiers	A préciser			0 €				0 €				0 €
G4	Mise en défens des zones sensibles / abreuvoirs hors zones sensibles		400 €		400 €		1 700 €		1 700 €	A préciser			0 €
G5	Mise en place d'îlots de sénescence forestiers	A préciser			0 €				0 €				0 €
G6	Mise en défens des zones forestières sensibles		400 €		400 €	Préciser			0 €				0 €
G7	Adapter les pratiques sylvicoles	A préciser			0 €				0 €				0 €
G8	Expérimentation pour la Buxbaumie verte				0 €		1 000 €		1 000 €	3 000 €			3 000 €
G9	Expérimentation de décapage pour l'Hypne brillante				0 €				0 €				0 €
Suivis et études		0 €	2 000 €	0 €	2 000 €	0 €	30 350 €	0 €	30 350 €	0 €	10 950 €	0 €	10 950 €
E1	Définir l'état de conservation des habitats agro-pastoraux		600 €		600 €		10 000 €		10 000 €				0 €
E2	Suivre les pratiques agricoles sur le site et leurs évolutions		200 €		200 €		5 000 €		5 000 €				0 €
E3	Evaluer l'évolution entre milieux ouverts et fermés				0 €				0 €				0 €
E4	Réaliser une étude sur la fréquentation				0 €				0 €				0 €
E5	Réalisation de diagnostic fonctionnel des tourbières		200 €		200 €		5 400 €		5 400 €				0 €
E6	Amélioration des connaissances sur le Damier de la succise et le Cuivré de la bistorte				0 €				0 €		400 €		400 €
E7	Amélioration des connaissances sur l'Apollon				0 €				0 €				0 €
E8	Amélioration des connaissances sur la présence, la répartition et l'habitat des bryophytes		400 €		400 €		8 000 €		8 000 €		4 000 €		4 000 €
E9	Identifier les secteurs de forêts patrimoniales				0 €				0 €		4 600 €		4 600 €
E10	Actualiser CHANES				0 €				0 €				0 €
S1	Suivre l'état des sentiers		600 €		600 €		1 950 €		1 950 €		1 950 €		1 950 €
Animation du DOCOB		0 €	43 900 €	0 €	43 900 €	0 €	37 150 €	0 €	37 150 €	0 €	38 950 €	0 €	38 950 €
A1.1	Organisation de réunions		7 200 €		7 200 €		5 600 €		5 600 €		6 200 €		6 200 €
A1.2	Promotion des outils de contractualisation		7 200 €		7 200 €		5 600 €		5 600 €		6 200 €		6 200 €
A1.3	Veille écologique / assistance évaluations d'incidences		1 500 €		1 500 €		1 500 €		1 500 €		1 500 €		1 500 €
A1.4	Gestion administrative et financière		7 200 €		7 200 €		5 600 €		5 600 €		6 200 €		6 200 €
A2	Assurer la présence de gardes-natura 2000 sur le site		20 800 €		20 800 €		18 850 €		18 850 €		18 850 €		18 850 €
A3	Maîtrise foncière et d'usage des tourbières et zones humides permettant une gestion adaptée			A préciser	0 €				0 €				0 €
Valorisation et sensibilisation		14 000 €	1 300 €	0 €	15 300 €	0 €	3 000 €	0 €	3 000 €	0 €	2 000 €	0 €	2 000 €
V1	Formation des exploitants agricoles		700 €		700 €		1 300 €		1 300 €		1 300 €		1 300 €
V2	Mise en place d'une signalétique adaptée	14 000 €	600 €		14 600 €				0 €				0 €
V3	Formation des acteurs forestiers				0 €				0 €		700 €		700 €
V4	Diffuser l'information aux acteurs et habitants				0 €		1 700 €		1 700 €				0 €
V5	Organiser un projet pédagogique auprès des scolaires				0 €				0 €				0 €
Totaux		15 300 €	59 700 €	0 €	75 000 €	1 300 €	85 800 €	0 €	87 100 €	1 104 300 €	68 600 €	0 €	1 172 900 €

Code	Mesures	2017				2018				2019				Total / 6 ans
		Financements				Financements				Financements				
		Contrat	Animation	Collectivités	Total	Contrat	Animation	Collectivités	Total	Contrat	Animation	Collectivités	Total	
Gestion (restauration / entretien)		302 300 €	15 700 €	0 €	318 000 €	6 300 €	12 200 €	0 €	18 500 €	3 300 €	12 200 €	0 €	15 500 €	1 503 400 €
G1	Mettre en place des Mesures-Agro-environnementales	300 000 €	3 000 €		303 000 €		500 €		500 €		500 €		500 €	1 409 900 €
G2	Entretien des sentiers	1 300 €	11 700 €		13 000 €	1 300 €	11 700 €		13 000 €	1 300 €	11 700 €		13 000 €	78 000 €
G3	Restauration des sentiers				0 €				0 €				0 €	A préciser
G4	Mise en défens des zones sensibles / abreuvoirs hors zones sensibles				0 €				0 €				0 €	2 100 €
G5	Mise en place d'îlots de sénescence forestiers				0 €				0 €				0 €	0 €
G6	Mise en défens des zones forestières sensibles				0 €				0 €				0 €	400 €
G7	Adapter les pratiques sylvicoles				0 €				0 €				0 €	A préciser
G8	Expérimentation pour la Buxbaumie verte	1 000 €			1 000 €	1 000 €			1 000 €	1 000 €			1 000 €	7 000 €
G9	Expérimentation décapage pour l'Hypne brillante		1 000 €		1 000 €	4 000 €			4 000 €	1 000 €			1 000 €	6 000 €
Suivis et études		0 €	11 200 €	0 €	11 200 €	0 €	14 200 €	0 €	14 200 €	0 €	22 000 €	0 €	22 000 €	90 700 €
E1	Définir l'état de conservation des habitats agro-pastoraux				0 €				0 €				0 €	10 600 €
E2	Suivre les pratiques agricoles et leurs évolutions				0 €				0 €				0 €	5 200 €
E3	Evaluer l'évolution entre milieux ouverts et fermés		400 €		400 €		5 000 €		5 000 €				0 €	5 400 €
E4	Réaliser une étude sur la fréquentation				0 €				0 €				0 €	0 €
E5	Diagnostic fonctionnel des tourbières		5 400 €		5 400 €				0 €				0 €	11 000 €
E6	Amélioration des connaissances sur le Damier de la succise et le Cuivré de la bistorte		5 000 €		5 000 €				0 €				0 €	5 400 €
E7	Amélioration des connaissances sur l'Apollon		400 €		400 €		8 800 €		8 800 €				0 €	9 200 €
E8	Amélioration des connaissances sur les bryophytes				0 €				0 €				0 €	12 400 €
E9	Identifier les secteurs de forêts patrimoniales				0 €				0 €				0 €	4 600 €
E10	Actualiser CHANES				0 €		400 €		400 €		22 000 €		22 000 €	22 400 €
S1	Suivre l'état des sentiers				0 €				0 €				0 €	4 500 €
Animation du DOCOB		0 €	40 900 €	0 €	40 900 €	0 €	40 900 €	0 €	40 900 €	0 €	55 300 €	0 €	55 300 €	257 100 €
A1.1	Organisation de réunions		6 200 €		6 200 €		6 200 €		6 200 €		11 000 €		11 000 €	42 400 €
A1.2	Promotion des outils de contractualisation		6 200 €		6 200 €		6 200 €		6 200 €		11 000 €		11 000 €	42 400 €
A1.3	Veille écologique / assistance évaluations incidences		1 500 €		1 500 €		1 500 €		1 500 €		1 500 €		1 500 €	9 000 €
A1.4	Gestion administrative et financière		6 200 €		6 200 €		6 200 €		6 200 €		11 000 €		11 000 €	42 400 €
A2	Assurer la présence de gardes-natura 2000		20 800 €		20 800 €		20 800 €		20 800 €		20 800 €		20 800 €	120 900 €
A3	Maîtrise foncière/usage des tourbières et zones humides				0 €				0 €				0 €	A préciser
Valorisation et sensibilisation		0 €	3 600 €	0 €	3 600 €	0 €	5 800 €	0 €	5 800 €	0 €	0 €	0 €	0 €	29 700 €
V1	Formation des exploitants agricoles		1 300 €		1 300 €		1 300 €		1 300 €				0 €	5 900 €
V2	Mise en place d'une signalétique adaptée				0 €				0 €				0 €	14 600 €
V3	Formation des acteurs forestiers		1 300 €		1 300 €		1 300 €		1 300 €				0 €	3 300 €
V4	Diffuser l'information aux acteurs et habitants				0 €		1 700 €		1 700 €				0 €	3 400 €
V5	Organiser un projet pédagogique		1 000 €		1 000 €		1 500 €		1 500 €				0 €	2 500 €
Totaux		302 300 €	71 400 €	0 €	373 700 €	6 300 €	73 100 €	0 €	79 400 €	3 300 €	89 500 €	0 €	92 800 €	1 880 900 €

SYNTHESE

Le budget global estimé sur 6 années de 2014 à 2019 s'élève à **1 880 9000 € pour la mise en œuvre du DOCOB**. Ce budget reste estimatif et sera décliné selon les moyens budgétaires annuels mobilisables. Le montant des MAEt reste également très aléatoire en fonction du taux de contractualisation non estimable pour le moment compte tenu de la renégociation de la PAC. De plus, certaines actions de gestion n'ont pour le moment pas de budget associées, car leur mise en œuvre dépendra des opportunités.

- **80 %** du budget global estimé concerne des actions de restauration et d'entretien des milieux et des espèces
- **4.8 %** du budget global estimé est consacré à l'amélioration des connaissances et au suivi de l'évolution des milieux et des espèces
- **13.6 %** du budget global estimé est consacré à l'animation du document d'objectifs qui recoupe le suivi administratif et budgétaire de la mise en oeuvre mais également la coordination des actions prévues et des intervenants ainsi que l'accompagnement à la mise en place des différents outils Natura 2000
- **1.6 %** du budget global estimé est consacré à la communication auprès des acteurs locaux et des habitants ainsi qu'à la valorisation du site Natura 2000

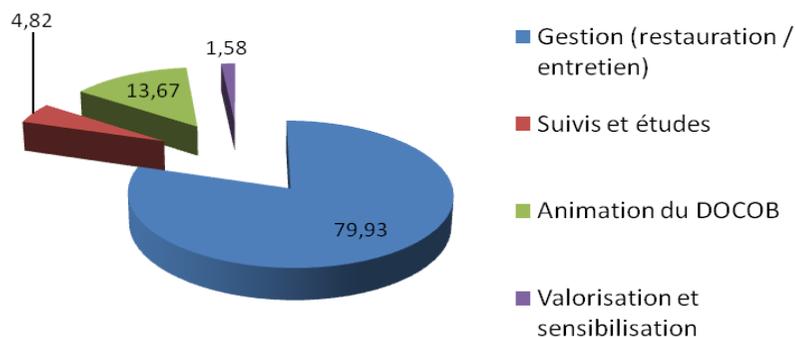


Illustration 28 : répartition du budget estimatif par types d'actions

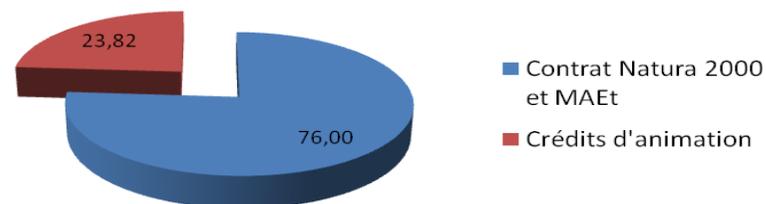


Illustration 29 : répartition du budget estimatif par types de financements

Les crédits « collectivités » restent à définir. Ils concernent potentiellement plusieurs actions : entretien et restauration de sentiers (Communauté de communes du massif du Sancy par exemple), études diverses (Agence de l'eau Loire-Bretagne potentiellement sur les actions liées à l'eau)...

B. Contrats Natura 2000

Certaines des actions de gestion définies s'appuient sur la mobilisation de contrats Natura 2000. Les intitulés des contrats font référence à la circulaire du 27 avril 2012 relative à la gestion contractuelle des sites Natura 2000. Les mesures contractuelles pourront être adaptées si besoin, notamment en cas de modifications des règles ou de la nouvelle programmation des fonds européens. La liste ci-dessous présente les mesures « contrats Natura 2000 » proposées sur le site. Cette liste, pourra être revue si nécessaire dans le cadre de l'animation du site.

Tableau 20 : contrats Natura 2000 applicables aux actions de gestion

Code	Intitulé	Descriptif
F22703	Mise en œuvre de régénérations dirigées	L'action concerne la mise en œuvre de régénérations dirigées spécifiques à certains habitats d'intérêt communautaire au bénéfice des habitats ayant justifié la désignation d'un site, selon une logique non productive.
F22708	Réalisation de dégagements ou débroussailllements manuels à la place de dégagements ou débroussailllements chimiques ou mécaniques	L'action concerne la réalisation de dégagements ou débroussailllements manuels à la place de dégagements ou débroussailllements chimiques ou mécaniques au profit d'une espèce ou d'un habitat ayant justifié la désignation d'un site.
F22710	Mise en défens de types d'habitat d'intérêt communautaire	Mettre en défens permanente ou temporaire d'habitats dont la structure est fragile, ou d'espèces d'intérêt communautaire sensibles à l'abroustissement ou au piétinement. Elle est liée à la maîtrise de la fréquentation ou de la pression des ongulés.
F22711	Chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable	Réaliser des chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce animale ou végétale indésirable qui impacte ou dégrade fortement l'état, le fonctionnement, la dynamique de l'habitat ou de l'espèce dont l'état de conservation justifie cette action
F22712	Dispositif favorisant le développement de bois sénescents	Mettre en place des îlots forestiers ou un réseau d'arbres sans intervention sylvicole au profit d'habitats et d'espèces
F22713	Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats	Mettre en œuvre des opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats, prescrites et réalisées sous contrôle d'une expertise scientifique désignée par le préfet de région.
F22714	Investissements visant à informer les usagers de la forêt	Informers les usagers afin de les inciter à limiter l'impact de leurs activités sur des habitats fragiles, ou sur des espèces sensibles. Cette action repose sur la mise en place de panneaux d'interdiction de passage, ou de recommandations
F22716	Prise en charge du surcoût lié à la mise en œuvre d'un débardage alternatif	Remplace un débardage classique (tracteur forestier, débusqueur) dans les zones fragiles (proximité de zones humides) par un débardage adapté (cheval, câble...)
F22717	Travaux d'aménagement de lisière étagée	Améliorer des lisières existantes par l'aménagement de lisière étagée dans le but d'améliorer l'état de conservation des habitats et espèces
A32301P	Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage	Vise l'ouverture de surfaces de zones humides et landes envahies par les ligneux lorsque cette ouverture est nécessaire au fonctionnement de l'habitat ou au profit des espèces (enlèvement de ligneux, arrasage de touradons...)
A32305R	Entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger	Financer les équipements pastoraux nécessaires à la mise en place d'une gestion pastorale sur des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique.
A32303P	Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique	Mettre en place un pâturage d'entretien pour maintenir l'ouverture de milieux et favoriser la constitution de mosaïques végétales sur les zones humides si nécessaire.
A32303R	Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique	Mettre en place une fauche d'entretien pour maintenir l'ouverture de milieux et favoriser certaines espèces sur les zones humides si nécessaire.
A32304R	Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts	Mise en place des opérations d'étrépage visant à retirer une couche superficielle de sol tourbeux d'une épaisseur variable au profit d'une espèce ou d'un habitat si nécessaire
A32307P	Décapage et étrépage sur de petites placettes en milieux humides	Réaliser des chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce animale ou végétale indésirable qui impacte ou dégrade fortement l'état, le fonctionnement, la dynamique de l'habitat ou de l'espèce dont l'état de conservation justifie cette action
A32320P et R	Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable	Mise en défens permanente ou temporaire d'habitats d'intérêt communautaire dont la structure est fragile, ou d'espèces d'intérêt communautaire sensibles à l'abroustissement ou au piétinement.
A32324P	Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements des accès	Mettre en place des aménagements visant à informer les usagers afin de les inciter à limiter l'impact de leurs activités sur des habitats dont la structure est fragile, ou sur des espèces sensibles.
A32326P	Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact	Mettre en place des opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats justifiant la désignation d'un site.
A32327P	Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats	

C. Mesures Agro-Environnementales

Les actions de gestion définies (entretien et gestion) s'appuient sur la mobilisation de mesures agro-environnementales sur les parcelles déclarées à la PAC. Les intitulés et les montants des MAE précisés ci-après (et dans les fiches actions) font référence au programme de développement rural hexagonal 2007-2013. Ils sont présentés pour préciser les grandes lignes d'action sur les zones agricoles, mais l'ensemble devra être révisé à l'occasion du prochain programme (programme dépendant de la Politique Agricole Commune). Elles seront notamment à décliner en fonction du demandeur (groupements ou individuels).

Tableau 21 : Mesures Agro-Environnementales proposées sur le site

Code de la mesure	Type de couvert et/ou habitat visé	Objectifs de la mesure	Engagements unitaires mobilisables
AU_DORE_ES1	Prairies, pelouses et landes en estives	Conserver des milieux ouverts d'intérêt écologique et adapter les pratiques pastorales aux enjeux écologiques	SOCLE H01
			HERBE 01
			HERBE 09
			MILIEU 01 (option)
AU_DORE_ES2	Prairies, pelouses et landes en estives	Ouvrir et conserver des milieux ouverts d'intérêt écologique et adapter les pratiques pastorales aux enjeux écologiques	SOCLE H01
			HERBE 01
			OUPER 01
			HERBE 09
AU_DORE_FA1	Prairies de fauche	Limiter la fertilisation sur les bassins versants des zones humides et tourbières	SOCLE H01
			HERBE 01
			HERBE 02
AU_DORE_FA2	Prairies de fauche en zone tampon de zones humides	Absence de fertilisation sur la zone tampon des zones humides et tourbières	SOCLE H01
			HERBE 01
			HERBE 03
			HERBE 06 (option)
AU_DORE_PR1	Prairies de fauche "fleuries"	Préserver la diversité floristique des prairies de fauche	SOCLE H01
			HERBE 01
			HERBE 07
AU_DORE_ZH1	Zones humides pâturées ou fauchées	Maintien des habitats et espèces de ces écosystèmes fragiles par une pratique agricole adaptée	SOCLE H01
			HERBE 01
			HERBE 03
			HERBE 05 (option)
			HERBE 06 (option)

D. Charte Natura 2000

ENGAGEMENTS

TOUS MILIEUX

Engagements soumis à contrôles

- 1) Respecter les réglementations générales et les mesures de protection en vigueur sur le site et notamment les procédures prévues par le Code de l'Environnement et au titre de la loi sur l'eau.

Point de contrôle : absence de procès-verbal

- 2) Autoriser et faciliter l'accès aux parcelles à la structure animatrice ou à ses prestataires pour la réalisation d'opérations d'inventaire et d'évaluation de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces. La responsabilité de l'adhérent ne pourra être engagée en cas d'accident.

Point de contrôle : bilan d'activités du site, échange de correspondance

- 3) Informer les mandataires et prestataires intervenant sur les parcelles concernées par la charte, des dispositions prévues par celle-ci, transmettre un exemplaire de la charte et modifier les mandats lors de leur renouvellement afin de les rendre conformes aux engagements souscrits dans la charte.

Point de contrôle : possession d'un exemplaire de la charte pour le mandataire ou le prestataire

- 4) Informer la structure animatrice de tout projet d'aménagement modifiant le mode d'occupation du sol et non prévu par les documents de gestion agréés et approuvés.

Point de contrôle : contrôle sur place.

- 5) Ne pas introduire sur le site des espèces animales et/ou végétales envahissantes (cf. Annexe 1)

Point de contrôle : absence de constat d'introduction volontaire ou de plantation d'espèces envahissantes.

MILIEUX AGROPASTORAUX : PELOUSES, PRAIRIES ET LANDES

Engagements soumis à contrôles

- 1) Ne pas détruire le couvert herbacé par retournement ou désherbage chimique. Un sursemis avec des espaces végétales spontanées locales pourra être toléré en cas de pullulation de rats taupiers.

Point de contrôle : contrôle sur place

- 2) Ne pas assécher les dépressions humides présentes sur mon terrain

Point de contrôle : contrôle sur place

- 3) Ne pas boiser les parcelles agricoles

Point de contrôle : contrôle sur place

- 4) Eviter le feu courant non contrôlé. Avis préalable auprès du comité de pilotage pour écobuage contrôlé et circonscrit.

Point de contrôle : contrôle sur place

- 5) Solliciter l'avis de la structure animatrice pour la réalisation de nouveaux captages en vue de fournir de l'eau potable et/ou l'abreuvement des troupeaux en bordure de zones humides.

Point de contrôle : contrôle sur place, échanges de correspondance

- 6) Ne pas utiliser de pelle mécanique lors de l'arrachage de Gentiane jaune

Point de contrôle : contrôle sur place

- 7) Ne pas utiliser de bromadiolone sur les parcelles

Point de contrôle : contrôle sur place

- 8) Conserver les éléments paysagers (bosquets, vieux arbres, rochers,...) favorables à la diversité faunistique et floristique

Point de contrôle : contrôle sur place

MILIEUX HUMIDES

Engagements soumis à contrôles

- 1) ne pas combler, drainer, ni assécher les milieux naturels humides. Il est possible d'entretenir seulement les fossés et rigoles existants selon le principe « vieux fonds, vieux bords » (maintien de la profondeur et de la largeur sans surcreusement) en réalisant les demandes nécessaires auprès de la Direction départementale des territoires du Puy-de-Dôme.

Point de contrôle : contrôle de l'absence de trace visuelle de travaux hors entretien normal

- 2) Ne pas fertiliser dans les milieux humides en dehors des déjections animales lors du pâturage.

Point de contrôle : contrôle sur place, plan d'épandage

- 3) Ne pas pratiquer le feu courant sur les zones humides (écobuage) et ne pas réaliser de plantations.

Point de contrôle : contrôle sur place

- 4) Installer à l'extérieur des zones humides les équipements de type nourrisseurs, dispositifs extérieurs de traite et autres équipements agricoles.

Point de contrôle : contrôle sur place

- 5) Ne pas entreposer de déchets, y compris les branches et déchets d'exploitation des coupes de bois, dans les zones humides et ou à moins de 35 m des cours d'eau

Point de contrôle : contrôle sur place

- 6) Solliciter l'avis de la structure animatrice pour la réalisation de nouveaux captages en vue de fournir de l'eau potable et/ou un abreuvement pour les troupeaux.

Point de contrôle : contrôle sur place + échanges de correspondance

MILIEUX FORESTIERS

Engagements soumis à contrôles

- 1) Conserver les hêtraies et les hêtraies-sapinières : dans ces peuplements, pratiquer une gestion irrégulière de type jardinée ou par bouquets (d'une taille inférieure à 1ha). Lors d'un reboisement ou d'un enrichissement du peuplement, choisir parmi les essences présentes et caractéristiques de l'habitat concerné (Hêtres, sapins,), en respectant les provenances régionales.

Point de contrôle : Contrôle sur place et par photo-interprétation

- 2) Conserver au minimum 2 arbres morts ou sénescents / ha d'un diamètre d'au moins 30 cm mesuré à 1,3 m de hauteur lors des opérations de coupe (pas d'obligation si absence de coupe), sauf si risque sanitaire ou mise en danger du public (dans ce dernier cas, l'arbre sénescents ou mort peut-être abattu). Pour des raisons de sécurité ses arbres ne doivent pas être choisis près des voies de circulation. Ces arbres seront référencés par la structure animatrice du site.

Point de contrôle : État des lieux avant signature et contrôle sur place de la présence des arbres correspondants

- 3) Conserver, s'ils existent, des volis et chandelles en cas de chablis (sauf risques)

Point de contrôle : sur place de la présence des arbres correspondants

- 4) Ne pas détruire les milieux intraforestiers comme les mares (comblement, drainage), les éboulis

Point de contrôle : sur place et inclus dans les clauses du chantier d'exploitation

- 5) Dans une zone tampon de 35m autour des zones humides, la circulation des engins forestiers est interdite en dehors des pistes forestières existantes de façon à limiter l'impact sur les sols toujours fragiles en bordure de zones humides et de ne pas modifier les écoulements naturels.

Point de contrôle : contrôle sur place des traces de circulation

- 6) Ne pas créer de nouvelle piste ou desserte dans cette zone tampon de 35m autour des zones humides

Point de contrôle : contrôle sur place

- 7) Mettre en conformité les documents de gestion durable ou de gestion forestière avec ces engagements lors de leur révision.

Point de contrôle : contrôle des documents

- 8) Ne pas exploiter dans un rayon de 20 mètres autour des stations connues de Buxbaumie verte. La structure animatrice fournira les renseignements nécessaires quant à la localisation des stations Buxbaumie verte sur les parcelles engagées dans la chartes

Point de contrôle : contrôle sur place

- 9) Solliciter l'avis de la structure animatrice lors de la rédaction des documents de gestion durable ou de gestion forestière

Point de contrôle : contrôle des documents et échange de correspondance

- 10) Dans les boisements autres que les hêtraies et hêtraies sapinières, lors d'un reboisement et/ou lors du choix des essences « objectif », privilégier les essences autochtones (hêtres, sapins pectinés). En cas de plantation avec des essences non autochtones planter ou maintenir, de manière diffuse ou en corridor, des essences autochtones de diversification à hauteur de 20% de la surface des travaux (et 30% si reconstitution), en respectant les provenances régionales, (cf. liste en annexe 1).

Point de contrôle : Contrôle sur place et dans les aménagements forestiers, PSG, CBPS et RTG

MILIEUX ROCHEUX

Engagements soumis à contrôles

- 1) Maintenir les habitats rocheux et notamment les éboulis sur les parcelles qui en contiennent, pas de travaux de dérochage.

Point de contrôle : absence de travaux

- 2) Ne pas réaliser de chemins ou pistes sur les éboulis

Point de contrôle : absence de travaux

- 3) Solliciter une expertise auprès de la structure animatrice pour l'implantation éventuelle d'un équipement destiné à une pratique de loisir

Point de contrôle : échange de correspondance

ACTIVITES DE PLEINE NATURE ET MANIFESTATIONS SPORTIVES

- 1) Pour les accompagnateurs, respecter les itinéraires balisés, proscrire le hors sentier et ne pas couper les virages

Point de contrôle : contrôle sur place

- 2) Ne déposer aucun déchet

Point de contrôle : contrôle sur place

- 3) Pour les organisateurs de manifestations sportives, solliciter en amont la structure animatrice pour le choix des itinéraires, sur les nécessités de mises en défens et l'organisation du stationnement et des véhicules présents. Sur les itinéraires considérés comme sensibles, l'organisateur s'engage à éviter autant que possible leurs utilisations (changement d'itinéraires selon les années, découplage des parcours...) et passage échelonné des participants

Point de contrôle : échange de correspondance et contrôle sur place

- 4) Utiliser un balisage non permanent

Point de contrôle : contrôle sur place

- 5) Sensibiliser les participants sur la richesse et la sensibilité des parcours et les bons comportements à adapter sur le site et solliciter la structure animatrice pour disposer de documentation sur le site

Point de contrôle : échange de correspondance

- 6) Pour les organisations non motorisée, mise en place du balisage et affichage dans les 48h avant et enlèvement 48 h après la manifestation.

Point de contrôle : contrôle sur place

- 7) L'accompagnement motorisé se limite aux questions de sécurisation des épreuves.

Point de contrôle : contrôle sur place

- 8) Inclure des pénalités voire la disqualification pour les participants de manifestations sportives ne respectant pas les itinéraires, le non dépôts de déchets...

Point de contrôle : échange de correspondance

- 9) Collaborer avec la structure animatrice à la réalisation d'opérations d'entretien du site, lorsque cela est possible et selon des modalités définies au cas par cas (par exemple : évacuation des déchets, élimination d'espèces invasives, diffusion d'informations, travaux d'entretien des sentiers etc.).

Point de contrôle : échange de correspondance

- 10) Pour les sports aériens, définir en lien avec la structure animatrice les zones de décollage et atterrissage

Point de contrôle : échange de correspondance

Le :, à

Signature du ou des propriétaires

Le :, à

Signature du ou des ayants droit

RECOMMANDATIONS

Les **recommandations** ci-dessous constituent un guide des bonnes pratiques, elles ne font pas l'objet de contrôle administratif.

TOUS MILIEUX

- Solliciter l'avis de la structure animatrice pour vos projets
- Veiller à ce que les activités ne détruisent ou n'altèrent pas significativement les habitats naturels et les espèces. Solliciter au préalable l'avis de la structure animatrice en cas de doute
- Informer la structure animatrice de toute dégradation des habitats naturels qu'elle soit d'origine humaine ou naturelle
- Informer tout prestataire et autre personne intervenant sur les parcelles concernées par la charte, des dispositions de celle-ci
- Limiter la circulation des véhicules motorisés dans le site

MILIEUX AGROPASTORAUX

- Favoriser la gestion de ces espaces par le pâturage extensif et/ou la fauche, afin de les maintenir ouverts
- Limiter les apports de phytosanitaires, amendements et fertilisants, ne pas étendre les secteurs fertilisés, privilégier les fertilisations type compost et fumier paillé
- Ne pas convertir d'estives en prairies de fauche

MILIEUX HUMIDES

- Eviter la pénétration d'engins et les travaux de nature à entraîner des perturbations hydrauliques dans et alentours des zones humides
- Eviter toute source de pollution chimique ou organique (entrepôts de déchets y compris déchets verts)
- Limiter l'accès direct des troupeaux aux berges des ruisseaux

MILIEUX FORESTIERS

- Eviter les plantations monospécifiques, favoriser le mélange des essences et la régénération naturelle
- Eviter de réaliser les travaux sur sol détrempé
- Favoriser le maintien de milieux ouverts en forêt (clairières)
- Privilégier une extraction des bois manuellement ou à l'aide d'animaux plutôt que par des engins mécaniques, notamment dans les parcelles à forte pente
- Conserver des îlots de sénescence et des arbres morts sur pied ou au sol

ACTIVITES DE PLEINE NATURE

- S'informer sur la possibilité de s'engager dans le dispositif des « manifestations partenaires » du Parc des Volcans

ANNEXE 1 : LISTE DES ESSENCES FORESTIERES AUTOCHTONES DE DIVERSIFICATION

Alisier blanc (*Sorbus aria*)
Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*)
Cerisier à grappes (*Prunus padus*)
Chêne pédonculé (*Quercus robur*)
Chêne sessile (*Quercus petraea*)
Cormier (*Sorbus domestica*)
Erable champêtre (*Acer campestre*)
Erable plane (*Acer platanoides*)
Erable sycomore (*Acer pseudoplatanus*)
Frêne commun (*Fraxinus excelsior*)
Hêtre (*Fagus sylvatica*)
Merisier (*Prunus avium*)
Noisetier – Coudrier (*Corylus avellana*)
Orme de montagne (*Ulmus glabra*)
Pommier sauvage (*Malus sylvestris*)
Pin sylvestre (*Pinus sylvestris*)
Sapin pectiné (*Abies alba*)
Saules (*Salix alba*, *S. aurita*, *S. bicolor*, *S. caprea*, *S. cinerea*, *S. eleagnos* subsp. *angustifolia*, *S. fragilis*, *S. pentandra*, *S. purpurea*, *S. repens*, *S. triandra* subsp. *triandra*)
Sorbier des oiseleurs (*Sorbus aucuparia*)
Tilleuls (*Tilia platyphyllos*, *Tilia cordata*)
Tremble (*Populus tremula*)

E. Suivis scientifiques

Chaque action fait l'objet d'indicateur précis (voir fiche action) qui permettront de s'assurer de leur mise en œuvre et des résultats apportés. En plus de ces derniers, des indicateurs plus globaux sont proposés ci après pour suivre la démarche de mise en œuvre du DOCOB.

Tableau 22 : indicateurs de pression, d'état et de réponse pour la mise en œuvre du DOCOB

Indicateurs de pression	Indicateurs échelle local	Unité	Rattachement à une action de gestion	Etat initial 2000	Valeur 2013	Valeur objectif 2019
	Occupation du sol du site	%			ND	Forêt : 20%, Pelouse, prairies et landes : 67%, milieu anthropique : 1%, milieux humides : 10 %, milieu rocheux : 1,8 %
Surface agricole déclarée (=surface îlot PAC)	ha	G3, V1				
% SAU en STH	%	G3, V1		Proche de 100 %	Proche de 100 %	
Surface en prairies de fauche	ha	G3, V1			4598, 6 ha soit 64,5 %	
Taux de fertilisation sur les bassins versants	Unité d'azote	G3, V1		?	?	
Nombre de projets soumis à étude d'incidence	Nombre	A1.3		?	0	
Nombre de personnes estimé fréquentant les crêtes	Nombre	A1.1, S1, A2, E4, G2, G3		?	160000	
Pic maximal de fréquentation au Puy de Sancy	Personne / h	A1.1, S1, A2, E4, G2, G3			1000	

Indicateurs d'Etat	Indicateurs échelle local (DOCOB)	Unité	Rattachement à une action de gestion	Etat initial 2000	Valeur 2013	Valeur objectif 2019
	Etat global de conservation des espèces d'IC	inconnu, bon altéré, dégradé		Toutes	Cf tableau 13	Cf tableau 13
Nombre d'espèces d'IC (annexes II, IV, V)	nombre		Toutes	?	34 + sphaignes	34 + sphaignes
Nombre d'espèces d'IC Annexe II	nombre		Toutes	Cf tableau 13	Cf tableau 13	Cf tableau 13
Etat global de conservation des habitats d'IC	inconnu, bon altéré, dégradé		Toutes	cf tableau 11	cf tableau 11	cf tableau 11
Nombre d'habitat d'IC	nombre		Toutes	cf tableau 11	cf tableau 11	cf tableau 11
Surface des habitats IC dont PR	ha		Toutes	cf tableau 11	cf tableau 11	cf tableau 11
Surface des habitats PR	ha		Toutes	cf tableau 11	cf tableau 11	cf tableau 11

	Indicateurs échelle local (DOCOB)	Unité	Rattachement à une action de gestion	Etat initial 2000	Valeur 2013 cumulée depuis 2000	Valeur objectif 2019
Indicateurs de réponse	Indicateurs de réponse globaux					
	Budget total engagé	€	A1.4	0		
	Montant animation mise en œuvre du DOCOB	€	A1.4	0	286 967	
	Montants MAET totaux pour 5 ans en cours	€	A1.4	0	1 329 972	1400000
	Montants des contrats hors MAET totaux pour 5 ans en cours	€	A1.4	0	152 000	
	Contractualisation MAET	ha		0	1 961	2000
		Nombre d'exploitants engagés	A1.2, G3	0	36	40
	Contractualisation Contrats Natura 2000	ha		0		
		Nombre de contrats	A1.2, G	0		3
	Contractualisation Chartes Natura 2000	ha		0		400
		Nombre de chartes	A1.2	0		4
	Etude incidence - Nombre de projets avec conseil en amont	Nombre	A1.3	0	ND	
	Etude incidence - Nombre de projets avec avis pour les services de l'Etat	Nombre	A1.3	0	ND	
	Nombre de projets sur lesquels l'animateur à apporté un conseil en amont	Nombre	A1.3	0	ND	
	Nombre d'études réalisées	Nombre	E	0	6	
	Nombre de réunions du Comité de pilotage	Nombre	A1.1	0		6
	Nombre de réunions organisées par l'animateur	Nombre		0	ND	
	Nombre de participations de l'animateur à des réunions sur le territoire Natura 2000	Nombre		0	ND	
Nombre de participations de l'animateur à des réunions générales sur Natura 2000	Nombre		0	ND		
Nombre de réunions/formations où l'animateur est intervenu	Nombre		0	ND		
Nombre d'articles de presse, d'encart dans le bulletin municipal	Nombre		0	ND		

BIBLIOGRAPHIE

ANTONETTI Ph. 2001, Etude écologique préalable à la réhabilitation des sentiers de crêtes du massif du Sancy. Conservatoire botanique national du Massif central, 25 p.

ANTONETTI P., BRUGEL E., KESSLER F., BARBE J.P., TORT M., 2006. Atlas de la flore d'Auvergne. CBNMC, Chavaniac-Lafayette, 981 p.

BACHELARD P., 2004, *Lycaena helle* (Lepidoptera Lycaenidae) en région Auvergne, Espèce nouvellement inscrite à l'annexe II de la Directive européenne « Habitats-Faune-Flore », SHNAO, p.

BACHELARD P. *et al.*, 2008, Synthèse des connaissances entomologiques et herpétologiques sur un réseau de 17 tourbières du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, SHNAO/ Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, 61p.

BACHELARD. P. Observatoire du Patrimoine Naturel d'Auvergne, 1998, Suivi de la population du *Parnassius Apollo* L. dans la Réserve Naturelle de la Vallée de Chaudefour (1997 / 1998). Rapport DIREN, Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, Réserve Naturelle.

BACHELARD. P. Société d'Histoire Naturelle Alcide d'Orbigny, 1999, 2000, 2001, 2002, Suivi de la population du *Parnassius Apollo* L. dans la Réserve Naturelle de la Vallée de Chaudefour. Rapport DIREN, Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, Réserve Naturelle.

BACHELARD. P. Société d'Histoire Naturelle Alcide d'Orbigny, 2001, Contribution à l'inventaire des lépidoptères macro-hétérocères de la Réserve Naturelle de la Vallée de Chaudefour. Rapport DIREN, Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, Réserve Naturelle.

BACHELARD. P. Société d'Histoire Naturelle Alcide d'Orbigny, 2006, Contribution à l'inventaire des lépidoptères de la Réserve Naturelle de la Vallée de Chaudefour. Rapport DIREN, Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, Réserve Naturelle.

BENSETTITI F., BOULLET V., CHAUAUDRET-LABORIE C. & DENIAUD J., 2005. Cahiers d'habitats Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 4 - Habitats agropastoraux. MEDD/MAAPAR/MNHN. Editions La Documentation française, Paris. 932 p.

BENSETTITI F. & GAUDILLAT V., 2002. Cahiers d'habitats » Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 7 - Espèces animales. MEDD/MAAPAR/MNHN. Editions La Documentation française, Paris, 353 p.

BENSETTITI F., GAUDILLAT V. & HAURY J. (coord.), 2002. « *Cahiers d'habitats* » Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 3 - Habitats humides. MATE/MAP/ MNHN. Éd. La Documentation française, Paris, 457 p.

BENSETTITI F., GAUDILLAT V., MALENGREAU D., QUERE E. (coord.), 200?, « *Cahiers d'habitats* » Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 6 – *Espèces végétales*. MEDD/MAAPAR/MNHN. Éd. La Documentation française, Paris, 271 p.

BENSETTITI F., HERARD-LOGEREAU K., VAN ES J. & BALMAIN C. (coord.), 2004. « *Cahiers d'habitats* » Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 5 - *Habitats rocheux*. MEDD/MAAPAR/MNHN. Éd. La Documentation française, Paris, 381p.

BENSETTITI F., RAMEAU JC., CHEVALLIER H., BARTOLI M. & GOURC J., 2001. Cahiers d'habitats Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 1 - Habitats forestiers. MEDD/MAAPAR/MNHN. Editions La Documentation française, Paris. 339 p.

- BOITIER .E. Société d'Histoire Naturelle Alcide d'Orbigny, 2002, Les peuplements d'Orthoptères de la Réserve Naturelle de la Vallée de Chaudefour. Rapport Diren Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, Réserve Naturelle.
- BUSSIERE J., 2009. Etude de fréquentation estivale de la Réserve naturelle nationale de Chastreix-Sancy. Rapport de stage de l'Université Blaise Pascal, Clermont-Ferrand, 129 p + annexes.
- CALMONT B. 2004.- *Hygrocarabus variolosus* ssp. *nodulosus* (Coleoptera Carabidae) en région Auvergne. Rapport d'étude réalisé par la Société d'histoire naturelle Alcided'Orbigny, commandité par la DIREN Auvergne. 19 p.
- CHAUVE-SOURIS AUVERGNE, 2010. Inventaires chiroptérologiques des Réserves naturelles nationales de Chastreix-Sancy et de Chaudefour. Rapport d'étude, CSA/PNRVA/DREAL Auvergne, Montaigut-le-Blanc, 66 p + annexes.
- CLAIR M. (coord.), 2005. Cartographie des habitats naturels et des espèces végétales appliquées aux sites terrestres du réseau Natura 2000. Guide méthodologique. Muséum national d'histoire naturel, Fédération des conservatoires botanique nationaux, 66 p.
- Commission européenne (2000). Gérer les sites Natura 2000 – Les disposition de l'article 6 de la directive "habitats" (92/43/CEE). Office des Publications Officielles des Communautés Européennes, 69 pages.
- Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne (CEPA), 1999, Plan d'action régional en faveur des Tourbières d'Auvergne, Programme LIFE NATURE « Tourbières de France », CEPA, 124p.
- DEVROYE P., 2012. Premier état des lieux des pratiques forestières et de la physionomie des forêts de la Réserve naturelle nationale de Chastreix-Sancy. Rapport d'étude de la RNNCS, PNRVA/ONF/DREAL Auvergne, Chastreix, 86 p.
- DEVROYE P., LEROY T., 2010. Premier état des lieux des pratiques agricoles dans la Réserve naturelle nationale de Chastreix-Sancy. Rapport d'étude de la RNNCS, PNRVA/ONF/DREAL Auvergne, Chastreix, 47 p.
- GOUBET P., 2012. Diagnostic fonctionnel de la tourbière du Puy de Pailleret (réserve naturelle nationale de Chastreix-Sancy). Compte-rendu d'expertise commandée par le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne. Cabinet Pierre Goubet, Jenzat, 38 p.
- HUGONNOT V., 1999. *Buxbaumia viridis* et *Hamatocaulis vernicosus* dans le périmètre du projet de site Natura 2000 « monts Dore ». Rapport d'étude, CBNMC, Chavaniac-Lafayette, 15 p.
- HUGONNOT V., 2003. Inventaire préliminaire des bryophytes – Apport des bryophytes dans l'appréciation du niveau patrimonial et des tendances évolutives – Espace Naturel Sensible Montagne du Mont (63). Rapport d'étude, CBNMC/CG 63, Chavaniac-Lafayette, 15 p.
- HUGONNOT V., 2012. Bryophytes de la Réserve naturelle de Chastreix-Sancy. Rapport d'étude, CBNMC/PNRVA/DREAL Auvergne, Chavaniac-Lafayette, 48 p.
- LEROY T. et BIGET J.C., 2012. Massif du Sancy (Auvergne). Sentiers dégradés. Techniques pour les restaurer. Espaces Naturels 38, 36-38.
- LEROY T., 2008. Réhabilitation des sentiers des crêtes du massif du Sancy : tranche 2 le puy de la Perdrix. Travaux réalisés en septembre et octobre 2008. Rapport d'étude, PNRVA/ONF/RNNVC/RNNCS, Montlosier, 23 p.

- LEROY T., 2009. Réhabilitation des sentiers des crêtes du massif du Sancy : tranche 3, le puy Ferrand. Travaux réalisés en septembre 2009. Rapport d'étude, PNRVA/ONF/RNNVC/RNNCS, Montlosier, 22 p.
- METEO FRANCE, 2009. Bulletins climatologiques mensuels de 1995-2002. Récapitulatif des valeurs mensuelles 2003-2008. Centre départemental Puy-de-Dôme de MF, Aulnat, non paginé.
- PNRVA, 2000. Document d'objectifs du site Natura 2000 monts Dore FR8301024. Volume 1 (Docob) et volume 2 (annexes).
- PNRVA, 2003. Diagnostic des tourbières du site Natura 2000 monts Dore. Typologie, état des lieux, préconisations de gestion, cartes et annexes. Rapport d'étude PNRVA, N2000, 55 p.
- PNRVA, 2007. Cartographie des habitats naturels et des espèces (C.H.A.N.E.S.) site Natura 2000 FR8301042. Rapport d'étude, PNRVA, 35 p.
- SEYTRE L., 2010, Soutien aux opérateurs Natura 2000 dans le cadre des DOCOB, fiches d'analyse de la typologie et de la cartographie des habitats de type nardaie (6230.4) et prairie de fauche (6520.1), CBN MC, 2p.
- SEYTRE L., 2010. Bilan des végétations du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne. Rapport d'étude, CNBMC/PNRVA, 58 p.
- TERRAZ, L. et al (2008). Guide pour une rédaction synthétique des Documents d'objectifs Natura 2000. ATEN, MEEDDAT, RNF, Montpellier, juin 2008, 71 pages.
- THOMAS C., 2012a. Flore patrimoniale de la réserve naturelle de Chastreix-Sancy : suivi 2012. Rapport d'étude de la RNNCS, PNRVA/ONF/DREAL Auvergne, Chastreix, 46 p.
- THOMAS C. et LEROY T., 2012. Espace Naturel Sensible « Montagne du Mont », commune de Chastreix (63), plan de gestion 2013-2017. Rapport d'étude, CG63, PNRVA, 134 p.
- VALENTIN-SMITH, G. et al. (1998). Guide méthodologique des documents d'objectifs Natura 2000. Réserves Naturelles de France, Atelier Technique des Espaces Naturels, Quétigny, 1998, 144 pages.
- VALLE E., 2006. Suivi de la dynamique des milieux de l'étage subalpin soumis au pâturage : bilan de 1998 à 2002. Rapport d'étude de la RNN de Chaudefour, PNRVA/ONF/DREAL Auvergne, Chaudefour, 36 p.
- VALLE E., LOUDIN P., 2011. Plan de gestion 2011-2015 de la Réserve Naturelle Nationale de la vallée de Chaudefour – Tome 1 : rapport intégral – Diagnostic et projet de gestion. Document de gestion, PNRVA/ONF/DREAL Auvergne, Montlosier, 222 p + annexes.

Sites Internet :

<http://inpn.mnhn.fr/>

<http://www.espaces-naturels.fr/ATEN>

Portail du réseau Natura 2000 : <http://www.natura2000.fr>

Site internet de la DREAL Auvergne : <http://www.auvergne.developpement-durable.gouv.fr>

<http://www.parcdesvolcans.fr/>

ANNEXES

Annexe 1 : Fiches actions détaillées

E1		Définir l'état de conservation des habitats agro-pastoraux			Priorité	1
1) Descriptif de l'opération :						
Contexte / objectif de l'action	La cartographie CHANES (2006) n'a pas intégré l'état de conservation des habitats. Cette donnée importante manque afin d'orienter au mieux les orientations de gestion sur ces milieux. La cartographie réalisée sur les extensions du périmètre en 2012 a intégré ce paramètre. Il est important de mieux connaître ces milieux, de mesurer l'impact des animaux sur la dynamique de la végétation, d'avoir des repères pour évaluer le surpâturage potentiel ou le sous-pâturage et d'adapter au mieux la charge au maintien du milieu. Il est nécessaire de également de faire le lien avec les pratiques agricoles. Un travail de définition de l'état de conservation des habitats agro-pastoraux sera engagé par la RNN de Chastreix-Sancy en 2015. De plus, un catalogue des habitats sera publié pour début 2015. Ce catalogue devrait fournir un ensemble d'éléments et données utilisable à l'échelle du site Natura 2000. La RNN VC prévoit de suivre la végétation des milieux de l'étage subalpin sous influence du pâturage extensif en 2013. 8 milieux ont été sélectionnés dans le cadre d'une expérimentation : une placette témoin a été soustraite au pâturage. Des relevés comparatifs sont effectués entre zones pâturées et zone en défens.					
Description de l'opération	L'étude sera réalisée par 2 stagiaires longues durées (6 mois). L'encadrement pourra être renforcé par le CBN MC. Préalable : définition de la méthodologie. 1. En 2014 : rédaction trame cahier des charges et offre de stage. 2. 2015 : A partir de la bibliographie existante et d'observations de terrain, l'objectif sera de : - faire un état « zéro » des habitats évalués = landes et pelouses ; - qualifier l'état de conservation des habitats évalués = landes et pelouses ; - actualiser la cartographie des habitats naturels ouverts sur le site.					
Nature de l'opération	Etude	Habitats / espèces concernés	Habitats agro-pastoraux pelouses, landes et prairies (dont milieux humides)			
2) Modalités de mise en œuvre :						
Localisation	Milieux agro-pastoraux du site		Mesure associée	G1, E2, V1		
Acteur de la mise en œuvre	PNR VA - CBN MC en lien avec RNN		Type de financement mobilisable	Animation Natura 2000		
Année de réalisation	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Budget prévisionnel		X	X			
Détail du budget		600 €	10 000 €			
		600 (3 j réflexion protocole et établissement des devis)	8000 (stage) + 2000 (10 j encadrement stagiaires)			
3) Résultats souhaités et suivis :						
Résultat souhaité	Disposer d'un état zéro de conservation des milieux agro-pastoraux, et d'éléments d'orientation de gestion		Indicateur de suivi	Nombre de relevés phytosociologiques, Surface d'habitat d'intérêt en bon / moyen / mauvais état de conservation		

E2		Suivre les pratiques agricoles sur le site et leurs évolutions				Priorité	1
1) Descriptif de l'opération :							
Contexte / objectif de l'action	Nombreux habitats et espèces d'intérêt communautaire présents sur le site sont liés aux pratiques agricoles. Dans un contexte de modification possible de certaines pratiques (remontée des prairies de fauche, intensification de pratiques...), la réalisation d'un état zéro est nécessaire. Un travail d'analyse des pratiques agricoles (fertilisation, pression pâturage...) sera réalisé en 2016 sur la RNN CS.						
Description de l'opération	Préalable : définition de la méthodologie. Réalisation d'une étude sur les pratiques agricoles en cours sur le site Natura 2000, les évolutions constatées et les interactions avec les enjeux écologiques. Les éléments suivants seront notamment relevés : fertilisation, chargement de pâturage...L'opération fera l'objet d'un stage longue durée. 1. En 2014, la fiche de mission du stage et la recherche du stagiaire sera effectuée. 2. En 2015 : réalisation et rendu du stage.						
Nature de l'opération	Etude	Habitats / espèces concernés			Habitats agro-pastoraux		
2) Modalités de mise en œuvre :							
Localisation	Milieux agro-pastoraux du site			Mesure associée	E1, E3, G1, V1		
Acteur de la mise en œuvre	PNR VA			Type de financement mobilisable	Animation Natura 2000		
Année de réalisation	2014	2015	2016	2017	2018	2019	
	X	X					
Budget prévisionnel	200 €	5 000 €					
Détail du budget	200 (1 jours : rédaction mission stage et recherche stagiaire - animation du site)		4000 (stage) + 1000 (5 j encadrement stagiaire)				
3) Résultats souhaités et suivis :							
Résultat souhaité	Disposer d'un état zéro des pratiques agricoles sur le site			Indicateur de suivi	Localisation des parcelles de fauche / taux de fertilisation		

E3

Evaluer l'évolution historique entre milieux ouverts et fermés sur le site

Priorité 3

1) Descriptif de l'opération :

Contexte / objectif de l'action L'équilibre milieu ouvert / fermé est fragile et résulte des pratiques historiques et actuelle sur le site. Mettre en évidence les évolutions en cours est nécessaire pour adapter les actions de gestion. Une étude diachronique de la végétation à l'échelle de tout le territoire de la RNNCS sera réalisée en 2016. La RNNVC prévoit de mettre en place un suivi permettant de mesurer la vitesse de progression de la lisière forestière supérieure en 2015.

Description de l'opération Réaliser une étude diachronique de la végétation à l'échelle du site et porter une attention particulière aux zones de forêts anciennes

Nature de l'opération Etude **Habitats / espèces concernés** Tous

2) Modalités de mise en œuvre :

Localisation Tout le site

Mesure associée

Acteur de la mise en œuvre PNR VA

Type de financement mobilisable

Animation Natura 2000

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Année de réalisation				X	X	
Budget prévisionnel				400 €	5 000 €	
Détail du budget				400 (2 j : rédaction mission stage et recherche stagiaire - animation du site)	4000 (stage) + 1000 (5 j encadrement stagiaire)	

3) Résultats souhaités et suivis :

Résultat souhaité Evaluer l'évolution historique des paysages sur le site et en tirer des conclusions en terme d'action

Indicateur de suivi

Evolution des surfaces de milieux ouverts/milieux fermés, vitesse de colonisation des ligneux par ha/an

E4		Réaliser une étude de qualification et quantification des usagers du site				Priorité	1
1) Descriptif de l'opération :							
Contexte / objectif de l'action	La fréquentation du site est une des menaces principales sur le site (cause de dégradation des milieux, dérangements...). Pour agir efficacement sur celle-ci, il est intéressant de mieux la caractériser. Le secteur principal concerné sont les crêtes. La RNN de Chastreix-Sancy prévoit dans son plan de gestion de réaliser cette opération. Une première étude de la fréquentation de la RNNCS a été réalisée (Bussière, 2009). Elle a permis d'identifier les éléments fondamentaux de cette fréquentation : répartition, effectifs, caractéristiques.... Il s'agit maintenant de renseigner régulièrement les indicateurs d'évolution de cette fréquentation. La RNNVC dispose de 7 écompteurs sur son territoire.						
Description de l'opération	Opérations menées par les 2 RNN 1. récolte annuelle des chiffres des téléphériques 2. pose et suivis des écompteurs 3. comptages sur les crêtes 4. rédaction d'une synthèse sur la fréquentation en 2018 (RNNCS)						
Nature de l'opération	Etude	Habitats / espèces concernés					Tous
2) Modalités de mise en œuvre :							
Localisation	Tout le site		Mesure associée	S1, A2, G2, G3			
Acteur de la mise en œuvre	PNR VA		Type de financement mobilisable	RNN			
Année de réalisation	2014	2015	2016	2017	2018	2019	
Budget prévisionnel							
Détail du budget							
3) Résultats souhaités et suivis :							
Résultat souhaité	Evaluer et caractériser la fréquentation du site		Indicateur de suivi	Nombre de visiteurs sur le site (notamment les crêtes)			

E5**Réalisation de diagnostic fonctionnel des tourbières****Priorité 2****1) Descriptif de l'opération :**

Contexte / objectif de l'action L'un des habitats d'intérêt prioritaire sur le site sont les tourbières hautes actives (7110). Le fonctionnement des complexe tourbeux est complexe. Sa compréhension passe par une étude fonctionnelle, permettant d'orienter les mesures de gestion. La RNN de Chastreix-Sancy va réaliser des pré-diagnostic fonctionnels des tourbières de Rimat (2015), La Masse (2016), Fontaine salée (2017).

Description de l'opération Réaliser 2 diagnostics fonctionnels : 1 sur la tourbière du Puy May et 1 sur la tourbière de la Croix-Saint Robert

Nature de l'opération Etude **Habitats / espèces concernés** Tous

2) Modalités de mise en œuvre :

Localisation Tout le site **Mesure associée** G1, G4, A3
Acteur de la mise en œuvre PNR VA / prestataire **Type de financement mobilisable** Animation Natura 2000

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Année de réalisation	X	X		X		
Budget prévisionnel	200 €	5 400 €		5 400 €		
Détail du budget	200 (1 j : établissement des devis- animation du site)	5000 (prestation étude) + 400 (2 j suivi étude - animation du site)		5000 (prestation étude) + 400 (2 j suivi étude - animation du site)		

3) Résultats souhaités et suivis :

Résultat souhaité Disposer d'un état de conservation des milieux humides et d'éléments scientifiques afin d'orienter la conservation des tourbières **Indicateur de suivi** Nombre de diagnostics réalisés

E6**Amélioration des connaissances sur le Damier de la succise et le Cuivré de la bistorte****Priorité 3****1) Descriptif de l'opération :**

Contexte / objectif de l'action Si les stations des 2 espèces de lépidoptères d'intérêt communautaire sont globalement connues, certaines données nécessaires à leur préservation sont encore à développer. la répartition, les habitats, les plantes hôtes...

Description de l'opération Actualisation des stations sur l'ensemble du site, évaluation des populations, cartographie des plantes hôtes (2017) : stage longue durée

Nature de l'opération Etude **Habitats / espèces concernés** Damier de la succise et Cuivré de la bistorte

2) Modalités de mise en œuvre :

Localisation Milieux humides du site **Mesure associée** G4, G1, A3, G6

Acteur de la mise en œuvre PNR VA / prestataire **Type de financement mobilisable** Animation Natura 2000

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Année de réalisation			X	X		
Budget prévisionnel			400 €	5 000 €		
Détail du budget			400 (2 j réflexion protocole et rédaction mission stage)	4000 (stage) + 1000 (5 j encadrement stagiaire)		

3) Résultats souhaités et suivis :

Résultat souhaité Disposer des connaissances nécessaires à la préservation des populations présentes sur le site **Indicateur de suivi** Nombre de stations connus, estimation population

E7 **Amélioration des connaissances sur l'Apollon** **Priorité 2**

1) Descriptif de l'opération :

Contexte / objectif de l'action L'apollon est une espèce emblématique du massif et les acteurs locaux l'identifient comme une espèce phare et à enjeu. Le massif des Monts Dore (en altitude) constitue en effet un noyau important pour l'espèce (et la sous espèce arvenensis). Le travail sur cet espèce permet de plus d'avoir une approche de gestion de milieux patrimoniaux que sont les éboulis d'altitude notamment.

Description de l'opération 1. Inventaire actualisé de l'espèce à l'échelle du site 2. description des stations (habitats, menaces, enjeu de gestion...) 3. étude génétique de la population des Monts Dore (sous espèce ? Fonctionnement sur le massif)

Nature de l'opération Etude **Habitats / espèces concernés** Apollon

2) Modalités de mise en œuvre :

Localisation	Zones d'altitudes		Mesure associée			
Acteur de la mise en œuvre	PNR VA / prestataire		Type de financement mobilisable		Animation Natura 2000	
Année de réalisation	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Budget prévisionnel				X	X	
Détail du budget				400 €	8 800 €	
				400 (2 j réflexion protocole et établissement des devis)	8000 (prestation étude) + 800 (45 j animation site suivi étude)	

3) Résultats souhaités et suivis :

Résultat souhaité Améliorer les connaissances sur cette espèce patrimoniale et orienter les mesures de gestion

Indicateur de suivi Nombre de stations inventoriées, nombre de stations en "bon état"

E8

Amélioration des connaissances sur la présence, la répartition et l'habitat des bryophytes

Priorité

1

1) Descriptif de l'opération :

Contexte / objectif de l'action 4 espèces de bryophytes d'intérêt communautaire sont citées sur le site. Peu de données sont disponibles quant à l'habitat précis occupé, la répartition semble partiellement connue. Les inventaires de la bryoflore, s'ils ont débuté sur la zone (1 étude a été réalisée sur les RNN en 2010/2011) restent insuffisants, notamment sur ce secteur qui présente un intérêt international.

Description de l'opération 1. Réaliser un inventaire général à l'échelle de la zone permettant d'améliorer la connaissance sur la bryoflore, en particulier les espèces patrimoniales (2016 ?). Sur les espèces d'intérêt communautaire, il conviendra, à l'échelle du site, de réaliser une description des stations (habitats, menaces, enjeu et préconisations de gestion...) 2017 ?

Nature de l'opération Etude **Habitats / espèces concernés** Bruchie des vosges, Buxbaumie verte, Hypne brillante et Orthotric de roger

2) Modalités de mise en œuvre :

Localisation Tous **Mesure associée** G7, G1, G9
Acteur de la mise en œuvre PNR VA / prestataire **Type de financement mobilisable** Animation Natura 2000

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Année de réalisation		X	X	X		
Budget prévisionnel		400 €	8 000 €	4 000 €		
Détail du budget		400 (2 j réflexion protocole et établissement des devis)	8000 prestation étude	4000 prestation étude		

3) Résultats souhaités et suivis :

Résultat souhaité Améliorer les connaissances sur ces espèces patrimoniales et orienter les mesures de gestion **Indicateur de suivi** Nombre de stations inventoriées

E9

Identifier les secteurs de forêts patrimoniales

Priorité

2

1) Descriptif de l'opération :

Contexte / objectif de l'action Les milieux forestiers présentent un intérêt certains car ils accueillent des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Ainsi leur mode de gestion est particulièrement important et doit être adapté aux enjeux. Pour cela l'amélioration des connaissances sur la patrimonialité des forêts du site est nécessaire. " L'indice de biodiversité potentielle (IBP) est un outil pratique d'estimation de la biodiversité des peuplements forestiers. La RNNCS terminera la mise en place de cette évaluation sur ces boisements via cette méthode en 2014. Par la suite, une meilleure connaissance des insectes saproxyliques notamment serait un plus pour assurer la préservation du bon fonctionnement des forêts.

Description de l'opération Mettre en place l'évaluation des milieux forestiers via la méthode de l'IBP, en respectant intégralement la méthode, sur les boisements du site. Le terrain sera réalisé notamment par les gardes natura 2000 du site

Nature de l'opération Etude **Habitats / espèces concernés** Tous

2) Modalités de mise en œuvre :

Localisation Milieux forestiers **Mesure associée** G5, G6
Acteur de la mise en œuvre PNR VA / CRPF / ONF **Type de financement mobilisable** Animation Natura 2000

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Année de réalisation			X			
Budget prévisionnel			4 600 €			
Détail du budget			4600 (23 j inventaire terrain)			

3) Résultats souhaités et suivis :

Résultat souhaité Disposer d'un état **Indicateur de suivi** Ha de forêts patrimoniales

E10**Actualiser la Cartographie des Habitats Naturels et Espèces****Priorité****1****1) Descriptif de l'opération :**

Contexte / objectif de l'action La cartographie CHANES permet de disposer d'éléments concrets sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire présents sur site, et d'évaluer leur évolution. La cartographie sur le site a fait l'objet de 3 volets : 2006 (site initial), 2012 (extension du site proposée) et 2013 (extension du site supplémentaire). La cartographie devra intégrer les travaux réalisés au cours de l'animation du DOCOB, en particulier sur l'aspect état de conservation des milieux agro-pastoraux et diagnostic des tourbières

Description de l'opération Réalisation de la cartographie CHANES selon le cahier des charges en vigueur

Nature de l'opération Etude **Habitats / espèces concernés** Tous

2) Modalités de mise en œuvre :

Localisation Tout le site **Mesure associée** E1, E2
Acteur de la mise en œuvre PNR VA / prestataire **Type de financement mobilisable** Animation Natura 2000

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Année de réalisation					X	X
Budget prévisionnel					400 €	22 000 €
Détail du budget					400 (2 j rédaction cahier des charges)	20000 (prestation étude) + 1000 (5 j suivi étude)

3) Résultats souhaités et suivis :

Résultat souhaité Disposer d'une carte des habitats actualisée permettant d'évaluer l'évolution depuis la dernière campagne (2006) et de guider la rédaction du prochain DOCOB

Indicateur de suivi Surface couverte par la cartographie, surface d'habitats d'intérêt communautaire, surfaces d'habitats en fonction des états de conservation, évolution depuis la dernière cartographie

V1 **Formation des exploitants agricoles** **Priorité 2**

1) Descriptif de l'opération :

Contexte / objectif de l'action L'agriculture est l'activité principale sur le site. Elle contribue à l'entretien des milieux ouverts et de multiples enjeux écologiques y sont liés. Lors des Groupe de Travail pour la rédaction du DOCOB, les exploitants agricoles ont fait part de la nécessité d'être formé/sensibiliser sur certains points afin d'intégrer les enjeux écologiques du site dans leur activité

Description de l'opération Réaliser des sessions de formation / sensibilisation aux thèmes suivants : flore des prairies, loup, vautours, gestion des effluents

Nature de l'opération Animation **Habitats / espèces concernés** Tous

2) Modalités de mise en œuvre :

Localisation Tout le site **Mesure associée** G1, E2
Acteur de la mise en œuvre PNR VA / prestataire **Type de financement mobilisable** Animation Natura 2000 - Collectivités

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Année de réalisation	X	X	X	X	X	
Budget prévisionnel	700 €	1 300 €	1 300 €	1 300 €	1 300 €	
Détail du budget	700 (3 j : rédaction trame formation et devis - animation du site)	500 (2 j : organisation formation - animation du site) + 800 prestation	500 (2 j : organisation formation - animation du site) + 800 prestation	500 (2 j : organisation formation - animation du site) + 800 prestation	500 (2 j : organisation formation - animation du site) + 800 prestation	

3) Résultats souhaités et suivis :

Résultat souhaité Sensibilisation des exploitants **Indicateur de suivi** Nombre de formation/sensibilisation organisée, nombre d'exploitants présents

V2 **Mise en place d'une signalétique adaptée** **Priorité 1**

1) Descriptif de l'opération :

Contexte / objectif de l'action La conciliation des usages (agricoles, touristiques, ...) est un enjeu majeur sur le site. La fréquentation des estives est particulièrement sensible (problème de chien non tenu en laisse, de dérangement des troupeaux...). Afin d'améliorer la situation, la mise en place ou le renforcement d'une signalétique adaptée est nécessaire. Elle devra notamment être réfléchi à l'échelle du massif (avec les RNN)

Description de l'opération Créer et mettre en place des panneaux d'information à destination des usagers des estives

Nature de l'opération Sensibilisation **Habitats / espèces concernés** Tous les habitats agro-pastoraux

2) Modalités de mise en œuvre :

Localisation Estives sur le site et sentiers amenant aux estives **Mesure associée** G1, A2

Acteur de la mise en œuvre PNR VA / prestataire **Type de financement mobilisable** Animation Natura 2000 - Collectivités - Contrat Natura 2000

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Année de réalisation	X					
Budget prévisionnel	14 600 €					
Détail du budget	1000 (prestation graphisme) + 13000 (prestation production des panneaux) + 600 (3 j conception panneaux - animation du site)					

3) Résultats souhaités et suivis :

Résultat souhaité Sensibilisation des visiteurs et respect des règles de bonne conduite **Indicateur de suivi** Nombre de panneaux mis en place, Nombre d'incidents relevés par les bergers et éleveurs

V3

Formation des acteurs forestiers

Priorité 2

1) Descriptif de l'opération :

Contexte / objectif de l'action La forêt occupe une place non négligeable sur le site, tant d'un point de vue surface, intérêt économique et écologique. La gestion forestière est ainsi un enjeu transversal important dont peuvent dépendre la préservation de certains habitats et espèces d'intérêt communautaire. L'objectif est de renforcer les échanges, mettre en place des moments d'information auprès des acteurs forestiers.

Description de l'opération Réaliser des sessions de formation / sensibilisation aux thèmes suivants : biodiversité forestière, traitements sylvicoles et choix des essences, coupes, trames de vieux bois

Nature de l'opération Animation **Habitats / espèces concernés** Tous

2) Modalités de mise en œuvre :

Localisation Tout le site **Mesure associée** G1, E2
Acteur de la mise en œuvre PNR VA / prestataire (ONF, CRPF, Union commune forestière) / Pays du Grand Sancy **Type de financement mobilisable** Animation Natura 2000 - Collectivités

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Année de réalisation			X	X	X	
Budget prévisionnel			700 €	1 300 €	1 300 €	
Détail du budget			700 (3 j : rédaction trame formation et devis - animation du site)	500 (2 j : organisation formation - animation du site) + 800 prestation	500 (2 j : organisation formation - animation du site) + 800 prestation	

3) Résultats souhaités et suivis :

Résultat souhaité Sensibilisation des exploitants **Indicateur de suivi** Nombre de formation/sensibilisation organisée, nombre d'exploitants présents

V4

Diffuser l'information aux acteurs et habitants

Priorité 1

1) Descriptif de l'opération :

Contexte / objectif de l'action	La communication auprès des acteurs et habitants locaux est nécessaire. Cela permet de tenir informé les personnes concernées des actions et des possibilités d'action sur le site.		
Description de l'opération	Rédiger, éditer et diffuser un bulletin Natura 2000 aux acteurs et habitants		
Nature de l'opération	Valorisation / sensibilisation	Habitats / espèces concernés	Tous

2) Modalités de mise en œuvre :

Localisation			Mesure associée	A1		
Acteur de la mise en œuvre	PNR VA / prestataire		Type de financement mobilisable	Animation Natura 2000		
Année de réalisation	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Budget prévisionnel		X			X	
Détail du budget		1 700 €			1 700 €	
		800 (prestation) + 900 (4 j rédaction - animation du site)			800 (prestation) + 900 (4 j rédaction - animation du site)	

3) Résultats souhaités et suivis :

Résultat souhaité	Acteurs locaux et habitants informés de l'existence du site et des actions mises en œuvre	Indicateur de suivi	Nombre de moyen de diffusion de l'information réalisé
--------------------------	---	----------------------------	---

1) Descriptif de l'opération :

Contexte / objectif de l'action Sensibiliser les enfants des 12 communes concernées par le site est important pour l'avenir et également pour sensibiliser les parents d'élèves. Plusieurs écoles primaires et 2 collèges sont concernés. La RNNCS va organiser une action de sensibilisation des enfants locaux via la réalisation de sortie (pouvant être enrichies) pour les classes, va construire une offre pédagogique (2015). En extrascolaire : en partenariat avec la communauté de communes, des interventions sur le thème de la RNNCS dans le cadre des stages estivaux, des mercredis ou autres

Description de l'opération Organiser un projet pédagogique auprès des collégiens de Besse par exemple, notamment l'option sport-étude aux enjeux de la préservation des milieux montagnards. Projet pédagogique à créer.

Nature de l'opération Valorisation / sensibilisation **Habitats / espèces concernés** Tous

2) Modalités de mise en œuvre :**Localisation****Mesure associée****Acteur de la mise en œuvre**

PNR VA / prestataire

Type de financement mobilisable

Animation Natura 2000

Année de réalisation

2014

2015

2016

2017

2018

2019

Budget prévisionnel

X

X

Détail du budget

1 000 €

1 500 €

1000 (5 j : création projet pédagogique - animation site)

1000 (prestation pédagogique) + 400 (2 j suivi projet)

3) Résultats souhaités et suivis :**Résultat souhaité**

Des élèves sensibilisés aux richesses locales et leur préservation

Indicateur de suivi

Nb d'élèves, d'écoles ayant participé au projet

G1**Mettre en place des Mesures-Agro-environnementales sur le site****Priorité****1****1) Descriptif de l'opération :**

Contexte / objectif de l'action La gestion agro-pastorale est garante du maintien des milieux ouverts d'intérêt communautaire. Pour autant, il est nécessaire de l'adapter aux enjeux écologiques du site. La nouvelle vague de contractualisation MAEt sur le site devra s'attacher à assurer un meilleur suivi et accompagnement des exploitants dans la démarche. Elle intégrera les nouvelles "règles" issues de la nouvelle PAC. La RNNCS prévoit d'établir, en concertation avec les agriculteurs, des diagnostics pastoraux et/ou des analyses de pratiques agricoles en 2016.

Description de l'opération

Rédaction et animation du Projet-Agro Environnemental

MAEt "estives" : adaptation des modes de gestion pastorale

MAEt "estives et maintien de l'ouverture" : adaptation des modes de gestion pastorale + action de maintien / réouverture sur des milieux non d'intérêt communautaire

MAEt "zones humides et cours d'eau" : absence / limitation fertilisation - adaptation des pressions et période de pâturage

MAEt "prairies de fauche" : gestion surfaces en herbe avec limitation voire aucune fertilisation + prairies fleuries

Nature de l'opérationGestion **Habitats / espèces concernés** Habitats agro-pastoraux, humides et espèces liées**2) Modalités de mise en œuvre :****Localisation**

Parcelles agricoles

Mesure associée

E1, E2, V1

Acteur de la mise en œuvre

PNR VA / agriculteurs

Type de financement mobilisable

MAEt - Animation du site

Année de réalisation

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
		X	X	X	X	X
Budget prévisionnel		900 €	1 105 000 €	303 000 €	500 €	500 €
Détail du budget		900 (4 jours : rédaction PAE - animation du site)	1100000 contrat MAEt + 5000 (25 jours : contractualisation MAEt, rédaction plan de gestion, diagnostic, rencontres)	30000 contrat MAEt + 3000 (20 jours : contractualisation MAEt, rédaction plan de gestion, diagnostic, rencontres)	500 (2 j animation site)	500 (2 j animation site)

3) Résultats souhaités et suivis :**Résultat souhaité**

Favoriser une agriculture extensive adaptée aux enjeux écologiques

Indicateur de suivi

Surfaces engagées, nombre de plan de gestion pastorale rédigé, nombre d'exploitants engagés

1) Descriptif de l'opération :**Contexte /
objectif de
l'action**

Les sentiers (plus de 70 km sur le site) qui serpentent dans les milieux ouverts d'altitudes concentrent de multiples enjeux :

- permettent l'accès aux visiteurs à des paysages exceptionnels et des milieux riches et constituent un outil de valorisation locale
- amènent une fréquentation humaine vers des secteurs sensibles et sont donc source de dégradation potentielle des milieux (dégradation par piétinement, érosion...)
- constituent des aménagements importants pour l'activité agricole
- constituent des points noirs en termes de conflits d'usage entre les visiteurs et l'activité agricole
- sont source de dégradation des secteurs lorsque leur entretien / restauration n'est pas suffisante

L'entretien des sentiers sur la RNNVC est réalisée annuellement par les ouvriers forestiers ONF sur les versants et bas de vallée et par l'équipe des RNN et l'équipe des gardes nature du PNRVA sur le flanc sud du Sancy et sur le tour des crêtes. Sur la RNNCS, l'entretien des sentiers est réalisée annuellement par les gardes. Les 2 RNN interviennent à hauteur d'environ 55 j/an sur cette action. Les gardes-natura 2000 interviennent en partenariat sur le secteur des crêtes (territoire commun aux RNN et Natura 2000) et l'ensemble du site Natura 2000 hors RNN.

**Description de
l'opération**

Entretien régulièrement des sentiers, en partenariat avec les acteurs concernés. Organiser annuellement une tournée de planification des travaux d'entretien en lien avec les RNN et la CC Sancy. Le linéaire de sentiers étant très conséquent, la priorité sera donnée à l'entretien des sentiers ayant fait l'objet de travaux de restauration (crêtes, massif adventif)

**Nature de
l'opération**

Gestion

**Habitats / espèces
concernés**

Tous les habitats potentiellement

2) Modalités de mise en œuvre :**Localisation**

Sentiers de randonnée -tout le site et surtout les crêtes

Mesure associée

S1, G3, A2

**Acteur de la
mise en œuvre**

PNR VA

**Type de financement
mobilisable**

Animation Natura 2000 - contrats Natura 2000 - collectivités

**Année de
réalisation**

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
	X	X	X	X	X	X
Budget prévisionnel	13 000 €	13 000 €	13 000 €	13 000 €	13 000 €	13 000 €
Détail du budget	11700 (90 jours de gardes natura 2000) + 1300 (matériel)	11700 (90 jours de gardes natura 2000) + 1300 (matériel)	11700 (90 jours de gardes natura 2000) + 1300 (matériel)	11700 (90 jours de gardes natura 2000) + 1300 (matériel)	11700 (90 jours de gardes natura 2000) + 1300 (matériel)	11700 (90 jours de gardes natura 2000) + 1300 (matériel)

3) Résultats souhaités et suivis :**Résultat
souhaité**

Sentiers entretenus permettant d'éviter la dégradation des habitats contigus

Indicateur de suivi

Linéaire de sentier en bon/mauvais état

G3**Restauration des sentiers****Priorité****1****1) Descriptif de l'opération :****Contexte /
objectif de
l'action**

Les sentiers qui serpentent dans les milieux ouverts d'altitudes concentrent de multiples enjeux. Leur état est parfois tel, que l'entretien ne suffit pas et des opérations plus lourdes de restauration sont nécessaires. Plusieurs secteurs ont été identifiés comme étant dans un état de conservation mauvais et nécessitant des travaux de restauration. Ces travaux de restauration sont à mener en lien avec les acteurs locaux, et en privilégiant les prestations pour éviter la surcharge de travail aux équipes techniques locales (notamment gardes-natura 2000). De manière générale, la gestion des sentiers dans les RNN est assurée par ces dernières (en lien avec partenaires) et sur le reste du site Natura 2000, c'est l'animateur qui se charge de leur gestion (en lien avec partenaires).

**Description de
l'opération**

Restauration des sentiers, en partenariat avec les acteurs concernés, suite à la réalisation d'une étude de définition technique et financière préalable. La passation des marchés publics, le suivi des travaux est également à intégrer. Les secteurs d'intervention potentiels retenus sont les suivants : partie sommitale du sentier du Rondaire (2013 - RRNVC), partie sommitale du sentier au niveau du puy de Crebasse (2015 - RRNVC), sentier sud sancy (2015 - RNNCS - 131 560 euros), pas de l'âne / col d'enfer (2017 - RNNCS - 180000 euros), le massif adventif (2014 - fin des travaux dans le cadre d'un appel à projet national - PNRVA 203000 euros), Secteur puy de l'aiguiller et roche tuilière, secteur Roc Cuzeau, Cacadogne et Crebasse. Sur ces dernières portions, certaines étant en RNN, il sera nécessaire de prévoir la mise en place de la procédure d'autorisation et étude préalables nécessaires

**Nature de
l'opération**

Gestion

Habitats / espèces concernés

Tous les habitats potentiellement

2) Modalités de mise en œuvre :**Localisation**

Sentiers de randonnée très dégradés

Mesure associée

G2, S1, A2

**Acteur de la
mise en œuvre**

PNR VA

Type de financement mobilisable

Animation Natura 2000 - appels à projets - Collectivités

**Année de
réalisation**

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Budget prévisionnel						
Détail du budget						

3) Résultats souhaités et suivis :**Résultat
souhaité**

Restauration des sentiers très dégradés permettant de préserver les milieux adjacents

Indicateur de suivi

Linéaire de sentier en bon/mauvais état, nombre de chantiers

G4**Mise en défens des zones sensibles / mise en place d'abreuvoirs hors zones sensibles****Priorité****1****1) Descriptif de l'opération :**

Contexte / objectif de l'action Les milieux humides, tourbeux et les cours d'eau sont sensibles aux piétinement des animaux. Ce dernier entraîne une détérioration de la qualité de l'eau dans les cours d'eau et une dégradation de la végétation (sphaigne notamment) en milieux tourbeux. LA RNNVC a réalisé la mise en défens de 3 tourbières. La RNNCS prévoit de mettre en exclos la tourbière de Rimat (2017) et la mare de la croix de Seignavoux (2015) et entretenir la mise en exclos de la tourbière du Pailleret. De plus, un inventaire des berges des ruisseaux souffrant du surpiétinement du bétail y est à effectuer (2014).

Description de l'opération Un inventaire des berges des ruisseaux et tourbière souffrant du sur piétinement du bétail est à effectuer. Mise en place lorsque nécessaire de mise en défens et d'abreuvoirs hors zones sensibles. L'opération sera réalisée par les gardes natura 2000 pour la partie terrain.

Nature de l'opération Gestion **Habitats / espèces concernés** Habitats humides, tourbeux et espèces associées

2) Modalités de mise en œuvre :

Localisation Cours d'eau et zones humides

Mesure associée E2, G1, E6,

Acteur de la mise en œuvre PNR VA

Type de financement mobilisable Animation Natura 2000 - contrats Natura 2000

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Année de réalisation	X	X	?	?	?	
Budget prévisionnel	400 €	1 700 €				
Détail du budget	400 (2 jours : rédaction méthodologie - animation du site)	1300 (10 j gardes-nature) + 400 (2j animation suivi)				

3) Résultats souhaités et suivis :

Résultat souhaité Amélioration de la qualité des cours d'eau et de la fonctionnalité des milieux tourbeux et humides

Indicateur de suivi

Nombre de berges / tourbières piétinées.
Nombre d'aménagement réalisé

G5	Mise en place d'ilots de sénescence forestiers	Priorité	3
-----------	---	-----------------	----------

1) Descriptif de l'opération :

Contexte / objectif de l'action Les habitats forestiers sénescents présentent un grand intérêt écologique et constituent des habitats pour certaines espèces de bryophytes et des gîtes potentiels pour les chauves-souris. La RNNVC prévoit de délimiter et cartographier une zone de non-intervention dans le secteur de la cascade de la Biche (2015) et d'inciter les propriétaires de forêts sectionales à définir des zones de non-intervention. Sur la RNNCS, il est envisagé de mettre en place des zones de non-intervention (aucune exploitation forestière, pas de pâturage, pas ou peu de fréquentation, surface > 5 ha) et des îlots de sénescence (surface de 2 à 5 ha, "petits peuplements laissés en évolution libre sans intervention culturale et conservés jusqu'à leur terme physique (effondrement des arbres)". Plusieurs secteurs sont ciblés : montagne haute, proximité tourbière de Rimat. L'ONF, dans le cadre du futur aménagement de la forêt domaniale du Guéry envisage de mettre en place 2 îlots de sénescence représentant une surface de 11 ha.

Description de l'opération Mettre en place des îlots de sénescence forestiers sans intervention sylvicole. Les secteurs éligibles concernent les zones exploitables d'un point de vue sylviculture et seront ciblés sur les essences autochtones (toutefois la mise en place d'îlots de sénescence pourra être motivée sur des essences allochtones en cas d'enjeu de préservation d'espèces). Les secteurs ciblés par les RNN, les secteurs à enjeu buxbaumie verte et les secteurs qui auront été cartographiés comme patrimoniaux (étude IBP) seront privilégiés.

Nature de l'opération Gestion **Habitats / espèces concernés** Hêtraies sapinières, Buxbaumie verte, Orthotric de roger, Chiroptères

2) Modalités de mise en œuvre :

Localisation	Milieux forestiers du site	Mesure associée	E8, E9, G7,
Acteur de la mise en œuvre	PNR VA / ONF / collectivités	Type de financement mobilisable	Contrats Natura 2000 forestier - animation Natura 2000

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Année de réalisation						
Budget prévisionnel						
Détail du budget						

3) Résultats souhaités et suivis :

Résultat souhaité	Mise en place d'un réseau d'ilots forestiers sans intervention	Indicateur de suivi	Nombre d'ilots de sénescence mis en place, surface
--------------------------	--	----------------------------	--

G6**Mise en défens des zones forestières sensibles****Priorité****3****1) Descriptif de l'opération :**

Contexte / objectif de l'action Certaines zones forestières (dont des habitats d'intérêt communautaire type hêtraies sapinières) sont parcourues par le bétail. La mise hors pâturage de ces zones permettrait de préserver au mieux les habitats.

Description de l'opération Mise en défens par pose de clôture à bétail autour des zones identifiées

Nature de l'opération Gestion **Habitats / espèces concernés**

2) Modalités de mise en oeuvre :

Localisation Milieux forestiers du site **Mesure associée** G7, E8
Acteur de la mise en oeuvre PNR VA **Type de financement mobilisable** Contrats Natura 2000 - animation Natura 2000

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Année de réalisation	X					
Budget prévisionnel	400 €					
Détail du budget	400 (2 j animation du site)					

3) Résultats souhaités et suivis :

Résultat souhaité Assurer un fonctionnement forestier hors intervention par pâturage **Indicateur de suivi** Surface mise en défens

G7**Adapter les pratiques sylvicoles****Priorité****3****1) Descriptif de l'opération :**

Contexte / objectif de l'action Les pratiques sylvicoles classiques peuvent parfois poser des problèmes d'un point de vue impact sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire. Pour autant, certaines pratiques plus douces sont techniquement réalisables. L'activation de cette action devra être motivée par des conditions préalables prenant en compte le type d'essence (autochtone / allochtone), la présence d'habitats, d'espèces ou d'habitats d'espèces patrimoniales et les contraintes techniques (pente, facilité d'exploitation).

Description de l'opération Opération de débardage par câble, par cheval, ou autres opérations permettant de préserver habitats et espèces

Nature de l'opération Gestion **Habitats / espèces concernés** Hêtraies et espèces forestières

2) Modalités de mise en œuvre :

Localisation Milieux forestiers du site **Mesure associée** G5, G6, E8, E9
Acteur de la mise en œuvre PNR VA **Type de financement mobilisable** Contrats Natura 2000 - Animation du site

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Année de réalisation						
Budget prévisionnel						
Détail du budget						

3) Résultats souhaités et suivis :

Résultat souhaité Adapter les pratiques sylvicoles aux enjeux écologiques lorsque nécessaire **Indicateur de suivi** Nombre d'actions réalisées

G8**Expérimentation d'ensemencement artificiel pour la Buxbaumie verte****Priorité****3****1) Descriptif de l'opération :**

Contexte / objectif de l'action La buxbaumie verte présente un faible pouvoir de dissémination, ce qui réduit son expansion, même lorsque des habitats favorables existent. L'expérimentation apportera des réponses plus globales en termes de gestion conservatoire et d'adaptation de pratiques. L'espèce est protégée au niveau national. Ainsi toute opération expérimentale devra être validée par les autorités compétentes.

Description de l'opération L'étude sera menée en 3 temps : 1. rédaction d'un protocole précis d'un point de vue scientifique et applicable au terrain (ciblage des zones, accords des propriétaires et gestionnaires concernés). 2. Mise en place du protocole : ensemencement artificiel en écrasant des sporophytes mûres sur des supports sélectionnés (habitats favorables). 3. Suivi annuel.

Nature de l'opération Gestion **Habitats / espèces concernés** Buxbaumie verte

2) Modalités de mise en œuvre :

Localisation Milieux forestiers du site **Mesure associée** G7, E8
Acteur de la mise en œuvre PNR VA / CBN MC **Type de financement mobilisable** Contrats Natura 2000 - animation Natura 2000

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Année de réalisation		X	X			
Budget prévisionnel		1 000 €	3 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €
Détail du budget		1000 (réflexion protocole - prestation)	3000 (prestation étude - réalisation des ensemencements)	1000 (prestation étude : suivi)	1000 (prestation étude : suivi)	1000 (prestation étude : suivi)

3) Résultats souhaités et suivis :

Résultat souhaité Réaliser une session expérimentale et suivre les résultats annuellement **Indicateur de suivi** Nombre de secteur d'ensemencement artificiel. Nombre de sporophytes présents.

G9

Expérimentation de décapage en zone périphérique de station connue de l'Hypne brillante

Priorité

3

1) Descriptif de l'opération :

Contexte / objectif de l'action Hamatocaulis vernicossum est une espèce turficole pionnière, typique des systèmes pâturés. Il apparaît que sa reproduction sexuée est absente. Le décapage de certaines zones périphériques aux stations connues peut favoriser l'extension de l'espèce et apporter des réponses plus globales en termes de gestion conservatoire et d'adaptation de pratiques. L'espèce est protégée au niveau national. Ainsi toute opération expérimentale devra être validée par les autorités compétentes.

Description de l'opération L'étude sera menée en 3 temps : 1. rédaction d'un protocole précis d'un point de vue scientifique et applicable au terrain (ciblage des zones, accords des propriétaires et gestionnaires concernés). 2. Mise en place du protocole : Décapage de petites surfaces en périphérie de stations connues. 3. Suivi annuel.

Nature de l'opération Gestion **Habitats / espèces concernés** Hypne brillante

2) Modalités de mise en œuvre :

Localisation Milieux humides du site **Mesure associée** E8, G1
Acteur de la mise en œuvre PNR VA / CBN MC **Type de financement mobilisable** Contrats Natura 2000 - animation Natura 2000

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Année de réalisation				X	X	X
Budget prévisionnel				1 000 €	4 000 €	1 000 €
Détail du budget				1000 (réflexion protocole - prestation)	4000 (prestation étude - réalisation des opérations expérimentales)	1000 (suivi- prestation)

3) Résultats souhaités et suivis :

Résultat souhaité Réaliser une session expérimentale et suivre les résultats annuellement **Indicateur de suivi** Superficie de la population

S1 Mettre en place et appliquer un protocole de suivi de l'état des sentiers **Priorité 1**

1) Descriptif de l'opération :

Contexte / objectif de l'action Les sentiers qui serpentent dans les milieux ouverts d'altitudes concentrent de multiples enjeux, si des actions d'entretien et de restauration sont nécessaires, la mise en place d'un protocole et son application permettront de planifier au mieux les actions et leurs priorisations. L'actualisation de l'état des sentiers de la RNNCS (initialement réalisé en 2008) est prévu pour 2016.

Description de l'opération Formaliser un protocole et le mettre en place sur le site annuellement. En passant sur tous les sentiers du site périodiquement, appliquer le protocole pour estimer leur état, accompagner de photographies, d'une synthèse (cartographie, analyse des évolutions et préconisations de gestion)

Nature de l'opération Suivi **Habitats / espèces concernés** Tous

2) Modalités de mise en œuvre :

Localisation Sentiers de randonnée **Mesure associée**

Acteur de la mise en œuvre PNR VA **Type de financement mobilisable** Animation Natura 2000 - Collectivités

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Année de réalisation	X	X	X			
Budget prévisionnel	600 €	1 950 €	1 950 €			
Détail du budget	600 (3 j de rédaction et test du protocole - animation du site)	1950 (15 j gardes natura 2000 application protocole)	1950 (15 j gardes natura 2000 application protocole)			

3) Résultats souhaités et suivis :

Résultat souhaité Disposer d'un état des lieux précis de l'état des sentiers permettant d'organiser les actions d'entretien et restauration **Indicateur de suivi** Protocole rédigé, nombre de km de sentiers analysés

A1.1

Animer la mise en œuvre du DOCOB - organisation de réunions

Priorité

1

1) Descriptif de l'opération :

Contexte / objectif de l'action La mise en œuvre effective du DOCOB dépend grandement de l'animation qui sera réalisée.

Description de l'opération

1. Organisation COPIL, échanges avec les services de l'Etat et autres acteurs concernés
2. Suivi des procédures administratives et des outils liés à la démarche Natura 2000
3. Organiser des moments d'échanges et diffuser l'information
4. Veiller à la cohérence RNN / Natura 2000
5. Conseil auprès des usagers et acteurs locaux
6. Participer à la valorisation du territoire
7. Veiller à la cohérence des actions ENS / Natura 2000

Nature de l'opération Animation **Habitats / espèces concernés** Tous

2) Modalités de mise en œuvre :

Localisation Tout le site **Mesure associée**
Acteur de la mise en œuvre PNR VA **Type de financement mobilisable** Animation Natura 2000

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Année de réalisation	X	X	X	X	X	X
Budget prévisionnel	7 200 €	5 600 €	6 200 €	6 200 €	6 200 €	11 000 €
Détail du budget	7200 (34 j animation du site)	7200 (27 j animation du site)	6200 (29 j animation du site)	6200 (29 j animation du site)	6200 (29 j animation du site)	11000 (50 j animation du site)

3) Résultats souhaités et suivis :

Résultat souhaité Assurer la mise en œuvre du DOCOB **Indicateur de suivi**

1) Descriptif de l'opération :**Contexte /
objectif de
l'action**

La mise en œuvre effective du DOCOB dépend grandement de l'animation qui sera réalisée.

**Description de
l'opération**

1. Identifier les parcelles et propriétaires concernés et animer tous les outils existants (MAEt, Charte, Contrats...) et accompagner au montage des dossiers
2. Accompagner, suivre les projets, concertation avec les acteurs
3. Organiser des moments d'échanges et diffuser l'information
4. Conseil auprès des usagers et acteurs locaux
5. Participer à la valorisation du territoire
6. Veiller à la cohérence des actions RNN / ENS / Natura 2000

**Nature de
l'opération**

Animation

**Habitats / espèces
concernés**

Tous

2) Modalités de mise en œuvre :**Localisation**

Tout le site

Mesure associée**Acteur de la
mise en œuvre**

PNR VA

**Type de financement
mobilisable**

Animation Natura 2000

**Année de
réalisation**

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
	X	X	X	X	X	X
Budget prévisionnel	7 200 €	5 600 €	6 200 €	6 200 €	6 200 €	11 000 €
Détail du budget	7200 (34 j animation du site)	7200 (27 j animation du site)	6200 (29 j animation du site)	6200 (29 j animation du site)	6200 (29 j animation du site)	11000 (50 j animation du site)

3) Résultats souhaités et suivis :**Résultat
souhaité**

Assurer la mise en œuvre du DOCOB

Indicateur de suivi

A1.3

Animation du site - veille écologique / assistance aux évaluations des incidences

Priorité

1

1) Descriptif de l'opération :

Contexte / objectif de l'action En parallèle de l'animation de la mise en œuvre du DOCOB, la démarche d'évaluation des incidences prévoit que les projets susceptibles d'affecter un site Natura 2000 de manière significative doivent faire l'objet d'une évaluation appropriée de leurs incidences, au regard des objectifs de conservation du site.

Description de l'opération Contribuer par l'expertise, le transfert de données et des échanges avec les services de l'Etat à la bonne marche des procédures d'évaluations des incidences. Il sera opportun d'actualiser les listes d'espèces végétales patrimoniales en lien avec la publication de la nouvelle LRR, notamment en lien avec le CBNMC.

Nature de l'opération Animation **Habitats / espèces concernés** Tous

2) Modalités de mise en œuvre :

Localisation Tout le site **Mesure associée** A1, A2
Acteur de la mise en œuvre PNR VA **Type de financement mobilisable** Animation Natura 2000

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Année de réalisation	X	X	X	X	X	X
Budget prévisionnel	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €
Détail du budget	1500 (6 j animation du site)					

3) Résultats souhaités et suivis :

Résultat souhaité Assurer la mise en œuvre du DOCOB et la compatibilité des projets et des enjeux écologiques **Indicateur de suivi** Nombre d'assistance à l'application des évaluations d'incidences

A1.4	Animer la mise en œuvre du DOCOB - gestion administrative et financière	Priorité	1
-------------	--	-----------------	----------

1) Descriptif de l'opération :

Contexte / objectif de l'action La mise en œuvre effective du DOCOB dépend grandement de l'animation qui sera réalisée.

Description de l'opération

1. Gestion technique et financière de la programmation annuelle (dont passation des marchés publics)
2. Rédaction d'un bilan annuel d'animation - SUDOCO
3. Suivi des procédures administratives et des outils liés à la démarche Natura 2000
4. Suivre et évaluer la mise en œuvre du DOCOB et l'actualiser
5. Révision du DOCOB

Nature de l'opération Animation **Habitats / espèces concernés** Tous

2) Modalités de mise en œuvre :

Localisation	Tout le site	Mesure associée			
Acteur de la mise en œuvre	PNR VA	Type de financement mobilisable	Animation Natura 2000		
Année de réalisation	X	X	X	X	X
Budget prévisionnel	7 200 €	5 600 €	6 200 €	6 200 €	11 000 €
Détail du budget	7200 (34 j animation du site)	7200 (27 j animation du site)	6200 (29 j animation du site)	6200 (29 j animation du site)	11000 (50 j animation du site)

3) Résultats souhaités et suivis :

Résultat souhaité Assurer la mise en œuvre du DOCOB **Indicateur de suivi**

A3		Maîtrise foncière et d'usage des tourbières et zones humides permettant une gestion adaptée				Priorité	3
1) Descriptif de l'opération :							
Contexte / objectif de l'action	Les zones humides et tourbières restent menacées et soumises à de multiples atteintes potentielles. Afin d'assurer une préservation à long terme pérenne, il est parfois nécessaire d'envisager une maîtrise foncière.						
Description de l'opération	Veille foncière (en lien avec SAFER), estimation des biens et maîtrise foncière (convention / achat)						
Nature de l'opération	Animation	Habitats / espèces concernés		Tous			
2) Modalités de mise en œuvre :							
Localisation	Milieux humides et tourbières du site			Mesure associée	E5, G5		
Acteur de la mise en œuvre	PNR VA			Type de financement mobilisable	Animation Natura 2000		
Année de réalisation	2014	2015	2016	2017	2018	2019	
Budget prévisionnel							
Détail du budget							
3) Résultats souhaités et suivis :							
Résultat souhaité	Acquisition de parcelles selon opportunités		Indicateur de suivi	Nb d'ha sous maîtrise foncière			

Annexe 2 : Abréviations et acronymes

AAPPMA : Association agréée pour la pêche et de protection du milieu aquatique
ACCA : Association communale de chasse agréée
APB : Arrêté préfectoral de protection de biotope
ATEN : Atelier technique des espaces naturels
BRGM : Bureau de recherches géologiques et minières
CA : Chambre d'agriculture
CBN : Conservatoire botanique national
CC : Communauté de communes
CG : Conseil général
COPIL : Comité de pilotage (d'un site Natura 2000)
CPIE : Centre permanent d'initiatives pour l'environnement
CEN : Conservatoire des espaces naturels
CR : Conseil régional
CSRPN : Conseil scientifique régional du patrimoine naturel
DCE : Directive cadre sur l'eau
DDT : Direction départementale des Territoires
DHFF ou DH : Directive habitats faune flore sauvages CEE/92/43
DREAL : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
DOCOB : Document d'objectifs (d'un site Natura 2000)
DRAF : Direction régionale de l'agriculture et de la forêt
ENS : Espace naturel sensible
EPCI : Établissement public de coopération intercommunale
FDC : Fédération départementale des chasseurs
FEADER : Fonds européen agricole pour le développement rural
FEDER : Fonds européen de développement régional
FRC : Fédération régionale des chasseurs
FSD : Formulaire standard de données (base de données officielle européenne de chaque site Natura 2000)
MAE : Mesures agro-environnementales
MAET : Mesures agro-environnementales territorialisées
MEEDDAT : Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire (ex. MEDAD)
MNHN : Muséum national d'histoire naturelle
ONCFS : Office national de la chasse et de la faune sauvage
ONEMA : Office national de l'eau et des milieux aquatiques
ONF : Office national des forêts
PDIPR : Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée
PLU : Plan local d'urbanisme (ex POS)
PNR : Parc naturel régional
PSG : Plan simple de gestion

RN : Réserve naturelle
RNN : Réserve naturelle nationale
RNR : Réserve naturelle régionale
SAFER : Société d'aménagement foncier et d'établissement rural
SAGE : Schéma d'aménagement et de gestion des eaux
SCOT : Schéma de cohérence territoriale (ex SDAU avant la loi SRU, Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme)
SDAGE : Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux
SIC et pSIC : Site d'intérêt communautaire et proposition de Site d'intérêt communautaire (directive Habitats)
SIG : Système d'information géographique
SINP : Système d'information sur la nature et les paysages (MEEDDAT)
UE : Union européenne
ZICO : Zone importante pour la conservation des oiseaux
ZNIEFF : Zone naturelle d'intérêt écologique, floristique et faunistique
ZPS : Zone de protection spéciale (directive Oiseaux)
ZSC : Zone spéciale de conservation (directive Habitats)

Annexe 3 : Glossaire

Aire de distribution : Territoire actuel comprenant l'ensemble des localités où se rencontre une espèce.

Animateur – structure animatrice : Structure désignée par les élus du comité de pilotage pour mettre en œuvre le Docob une fois celui-ci approuvé. Elle assure l'information, la sensibilisation, l'assistance technique à l'élaboration des projets et au montage des dossiers. Elle peut réaliser elle-même l'ensemble de ces missions ou travailler en partenariat avec d'autres organismes.

Avifaune : Ensemble des espèces d'oiseaux d'une région donnée.

Biodiversité : Contraction de « diversité biologique », expression désignant la variété et la diversité du monde vivant. La biodiversité représente la richesse biologique, la diversité des organismes vivants, ainsi que les relations que ces derniers entretiennent avec leur milieu. Elle est subdivisée généralement en trois niveaux : diversité génétique au sein d'une même espèce, diversité des espèces au sein du vivant et diversité des écosystèmes à l'échelle de la planète.

Bryophyte : Plante terrestre ou aquatique qui ne comporte ni vaisseaux, ni racine, se reproduisant grâce à des spores. Végétaux cryptogames chlorophylliens comprenant les mousses, les hépatiques et les anthocérotes.

Charte Natura 2000 : Outil administratif contractuel permettant l'adhésion individuelle, non rémunérée, aux objectifs de gestion décrits dans le Docob. Sur la base unique du volontariat, l'adhérent marque ainsi son engagement en faveur de Natura 2000. La charte a pour but de contribuer à la protection des milieux naturels et des espèces animales et végétales par des mesures concrètes et le développement de bonnes pratiques. Elle permet au propriétaire une exonération de la Taxe foncière sur le patrimoine non bâti (TFNB) ainsi qu'une exonération partielle des Droits de mutation à titre gratuit (DMTG).

Comité de pilotage Natura 2000 (CoPil) : Organe de concertation mis en place par le préfet pour chaque site Natura 2000, présidé par un élu, ou à défaut par le préfet ou le commandant de la région terre. Il comprend les représentants des collectivités territoriales intéressées et de leurs groupements, les représentants des propriétaires et exploitants de biens ruraux compris dans le site, des organisations non gouvernementales et des représentants de l'État. Il participe à la préparation et à la validation des documents d'objectifs ainsi qu'au suivi et à l'évaluation de leur mise en œuvre (articles L. 414-2 et R. 414-8 et suivants du code de l'environnement).

Contrats Natura 2000 : Outils contractuels permettant au possesseur des droits réels et personnels de parcelles situées en zone Natura 2000 de signer avec l'État un engagement contribuant à la protection des milieux naturels et des espèces animales et végétales par des mesures et le développement de bonnes pratiques. Le contrat est une adhésion rémunérée individuelle aux objectifs du Docob sur une ou des parcelles concernées par une ou plusieurs mesures de gestion proposées dans le cadre du Docob. Il permet l'application concrète des mesures de gestion retenues dans ce document.

Directive européenne : Catégorie de texte communautaire prévue par l'article 249 (ex-article 189) du Traité instituant la Communauté européenne (Traité signé à Rome, le 25 mars 1957). « La directive lie tout État membre destinataire quant au résultat à atteindre, tout en laissant aux instances nationales la compétence quant à la forme et aux moyens ». Elle nécessite de la part des États concernés une transposition dans leurs textes nationaux. La transposition des directives Oiseaux et Habitats a été effectuée à travers, notamment, les articles L. 414-1 à L. 414-7 et les articles R.414-1 à R.414-24 du CE. Elle prévoit une obligation de résultat au regard des objectifs à atteindre, tout en laissant à chaque État le choix des moyens, notamment juridiques, pour y parvenir.

Directive « Habitats naturels, faune, flore sauvages » : Appellation courante de la Directive 92/43/CEE du Conseil des Communautés Européennes du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages. Ce texte est l'un des deux piliers au réseau Natura 2000. Il prévoit notamment la désignation de Zones spéciales de

conservation (ZSC), ainsi que la protection d'espèces sur l'ensemble du territoire métropolitain, la mise en oeuvre de la gestion du réseau Natura 2000 et de son régime d'évaluation des incidences.

Directive "Oiseaux sauvages" : Appellation courante de la Directive 79/409/CE du Conseil des communautés européennes du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages. Ce texte fonde juridiquement également le réseau Natura 2000. Il prévoit notamment la désignation de Zones de protection spéciale (ZPS).

Document d'objectifs (Docob) : Document d'orientation définissant pour chaque site Natura 2000, un état des lieux, les orientations de gestion et de conservation, les modalités de leur mise en oeuvre. Ce document de gestion est élaboré par le comité de pilotage qui choisit un opérateur en concertation avec les acteurs locaux et avec l'appui de commissions ou groupes de travail. Il est approuvé par le préfet (articles L.414-2 et R. 414-9 du code de l'environnement).

Espèce d'intérêt communautaire : Espèce en danger ou vulnérable ou rare ou endémique (c'est-à-dire propre à un territoire bien délimité ou à un habitat spécifique) énumérée : soit à l'annexe II de la directive « Habitats, faune, flore » et pour lesquelles doivent être désignées des Zones Spéciales de Conservation, soit aux annexes IV ou V de la Directive « Habitats, faune, flore » et pour lesquelles des mesures de protection doivent être mises en place sur l'ensemble du territoire.

Espèce ou habitat d'intérêt communautaire prioritaire : Espèce ou habitat en danger de disparition sur le territoire européen des États membres. L'Union européenne porte une responsabilité particulière quant à leur conservation, compte tenu de la part de leur aire de répartition comprise en Europe (signalés par un astérisque dans les annexes I et II de la Directive 92/43/CEE).

État de conservation d'une espèce (définition extraite de la directive Habitats) : Effet de l'ensemble des influences qui, agissant sur l'espèce, peuvent affecter à long terme la répartition et l'importance de ses populations sur le territoire européen des États membres. L'état de conservation d'une espèce sera considéré comme « favorable » lorsque les trois conditions suivantes sont réunies :

- les données relatives à la dynamique de la population de l'espèce en question indiquent que cette espèce continue, et est susceptible de continuer à long terme, à constituer un élément viable des habitats naturels auxquels elle appartient,
- l'aire de répartition naturelle de l'espèce ne diminue ni ne risque de diminuer dans un avenir prévisible,
- il existe et il continuera probablement d'exister un habitat suffisamment étendu pour que ses populations se maintiennent à long terme.

État de conservation d'un habitat naturel (définition extraite de la directive Habitats) : Effet de l'ensemble des influences agissant sur un habitat naturel ainsi que sur les espèces typiques qu'il abrite, qui peuvent affecter à long terme sa répartition naturelle, sa structure et ses fonctions ainsi que la survie à long terme de ses espèces typiques sur le territoire européen des États membres. L'état de conservation d'un habitat naturel sera considéré comme « favorable » lorsque les trois conditions suivantes sont réunies:

- son aire de répartition naturelle ainsi que les superficies qu'il couvre au sein de cette aire sont stables ou en extension,
- la structure et les fonctions spécifiques nécessaires à son maintien à long terme existent et sont susceptibles de perdurer dans un avenir prévisible,
- l'état de conservation des espèces qui lui sont typiques est favorable.

La notion d'état de conservation rend compte de « l'état de santé » des habitats déterminé à partir de critères d'appréciation. Maintenir ou restaurer un état de conservation favorable pour les espèces et les habitats d'intérêt communautaire est l'objectif de la directive « Habitats, faune, flore ». L'état de conservation peut être favorable, défavorable inadéquat ou défavorable mauvais. Une espèce ou un habitat est dans un état de conservation favorable lorsqu'elle/il prospère et a de bonnes chances de continuer à prospérer à l'avenir. Cette évaluation sert à définir des objectifs et des mesures de gestion dans le cadre du Docob afin de maintenir ou rétablir un état équivalent ou meilleur. Dans la pratique, le bon état de conservation vise un fonctionnement équilibré des milieux par rapport à leurs caractéristiques naturelles.

Évaluation des incidences sur les sites Natura 2000 : Régime d'évaluation environnementale des plans programmes et projets de travaux, d'ouvrages et d'aménagements susceptibles d'affecter de façon notable les sites Natura 2000 (articles L. 414-4 et L.414-5 et R. 414-19 à R. 414-24 du code de l'environnement).

Formulaire standard de données (FSD) : Document accompagnant la décision de transmission d'un projet de site ou l'arrêté désignant un site, élaboré pour chaque site Natura 2000 et transmis à la Commission européenne par chaque Etat membre. Il présente les données identifiant les habitats naturels et les espèces qui justifient la désignation du site.

Groupe de travail (ou commissions de travail) : Réunions thématiques de concertation liées à l'élaboration du Document d'Objectifs. Elles réunissent tous les acteurs locaux (élus, institutionnels, associations etc.) et permettent de définir les enjeux, objectifs et mesures de gestion à mettre en œuvre sur le site.

Habitat d'espèce : Ensemble des compartiments de vie d'une espèce en un lieu donné. L'habitat d'espèce comprend les zones de reproduction, de nourrissage, d'abri, de repos, de déplacement, de migration, d'hibernation... vitales pour une espèce lors d'un des stades ou de tout son cycle biologique, défini par des facteurs physiques et biologiques. Il peut comprendre plusieurs habitats naturels.

Habitat naturel d'intérêt communautaire : Habitat naturel, terrestre ou aquatique, particulier, généralement caractérisé par sa végétation, répertorié dans un catalogue et faisant l'objet d'une nomenclature. Il est à préserver au titre du réseau Natura 2000, considéré comme menacé de disparition à plus ou moins long terme, avec une aire de répartition naturelle réduite. Habitat particulièrement caractéristique de certains types de milieux ou constituant un exemple remarquable de caractéristiques propres à une ou plusieurs des régions biogéographiques et pour lequel doit être désignée une Zone spéciale de conservation.

Habitat naturel ou semi-naturel : Cadre écologique qui réunit les conditions physiques et biologiques nécessaires à l'existence d'un organisme, une espèce, une population ou un groupe d'espèces animale(s) ou végétale(s). Zone terrestre ou aquatique se distinguant par ses caractéristiques géographiques, physiques et biologiques (exemple : un habitat naturel correspond à un type de forêt : hêtraie-sapinière, pessière ; un type de prairie etc.).

Impact : Effet sur l'environnement causé par un projet d'aménagement.

Impacts cumulatifs : Appréciation conjointe des impacts de plusieurs projets d'aménagement. Les impacts cumulatifs de plusieurs projets peuvent être supérieurs à la somme des impacts de ces projets considérés individuellement.

Incidence : Synonyme d'impact. Dans le cadre de l'étude d'incidence on peut utiliser indifféremment ces deux termes.

Mesures agri-environnementales : Mesures visant une meilleure prise en compte de l'environnement (protection des eaux, des paysages ruraux, de la faune et de la flore) dans les pratiques agricoles. Elles se traduisent par des aides ou des rémunérations accordées aux agriculteurs ayant des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement sous la forme d'un engagement contractuel volontaire entre l'Etat, l'Europe et des exploitants agricoles pour une durée de 5 ans en général.

Structure porteuse : Structure désignée par les élus du comité de pilotage Natura 2000 chargée de l'élaboration du Docob avec l'appui du comité de pilotage et des groupes de travail locaux. Elle peut réaliser elle-même l'intégralité de la mission ou travailler en sous-traitance. Pour la phase de suivi, d'animation du Docob, une nouvelle structure porteuse est désignée mais rien n'empêche qu'elle soit la même que celle de la phase précédente.

Région biogéographique : Entité naturelle homogène dont la limite repose sur des critères de climat, de répartition de la végétation et des espèces animales et pouvant s'étendre sur le territoire de plusieurs États membres et qui présente des conditions écologiques relativement homogènes avec des caractéristiques communes. L'Union européenne à 27 membres compte neuf régions biogéographiques : alpine, atlantique, boréale, continentale, macaronésienne, méditerranéenne, pannonique, steppique et littoraux de la mer noire. La France est concernée par quatre de ces régions : alpine, atlantique, continentale, méditerranéenne.

Réseau Natura 2000 : Réseau écologique européen de sites naturels mis en place en application des Directives Habitats et Oiseaux (25000 sites environ). Son objectif principal est de préserver la biodiversité, d'assurer le maintien des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire dans un état de conservation favorable, voire leur rétablissement lorsqu'ils sont

dégradés, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales, dans une logique de développement durable. Cet objectif peut requérir le maintien, voire l'encouragement, d'activités humaines adaptées. Il est composé des Zones de protection Spéciale (ZPS) et des Zones spéciales de conservation (ZSC).

Sites d'importance communautaire (SIC) : Sites sélectionnés, sur la base des propositions des États membres, par la Commission européenne pour intégrer le réseau Natura 2000 en application de la directive "Habitats, faune, flore" à partir des propositions des États membres (pSIC) à l'issue des séminaires biogéographiques et des réunions bilatérales avec la Commission européenne. La liste nominative de ces sites est arrêtée par la Commission européenne pour chaque région biogéographique après avis conforme du comité « Habitats" (composé de représentants des États membres et présidé par un représentant de la Commission). Ces sites sont ensuite désignés en Zones spéciales de conservation (ZSC) par arrêtés ministériels.

Station : Étendue de terrain, de superficie variable, homogène dans ses conditions physiques et biologiques (mésoclimat, topographie, composition floristique et structure de la végétation spontanée).

Zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO) : Inventaire scientifique national dressé en application d'un programme international de Birdlife International visant à recenser les zones les plus favorables pour la conservation des oiseaux. C'est notamment sur la base de cet inventaire que sont délimitées les ZPS.

Zones naturelles d'intérêt faunistique et floristique (ZNIEFF) : Lancée en 1982, cette campagne d'inventaires a pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation. On en distingue deux types : les ZNIEFF de type I qui sont des secteurs (parfois de petite taille) de grand intérêt biologique ou écologique ; les ZNIEFF de type II qui sont de grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.

Zones de protection spéciale (ZPS) : Zones constitutives du réseau Natura 2000, délimitées pour la protection des espèces d'oiseaux figurant dans l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié et des espèces d'oiseaux migrateurs. Sites de protection et de gestion des espaces importants pour la reproduction, l'alimentation, l'hivernage ou la migration des espèces d'oiseaux sélectionnés par la France au titre de la directive « Oiseaux » dans l'objectif de mettre en place des mesures de protection des oiseaux et de leurs habitats. La désignation des ZPS s'appuie généralement sur les Zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO), fruit d'une enquête scientifique de terrain validée par les Directions régionales de l'environnement. La désignation des Zones de Protection Spéciale se fait par parution d'un arrêté ministériel au Journal Officiel, puis notification du site à la commission européenne.

Zones spéciales de conservation (ZSC) : Zones constitutives du réseau Natura 2000, délimitées pour la protection des habitats naturels et des espèces (hors oiseaux) figurant dans l'arrêté du 16 novembre 2001 en application de la directive "Habitats, faune, flore" où sont appliquées les mesures de conservation nécessaires au maintien ou au rétablissement dans un état favorable des habitats et/ou espèces pour lesquels le site est désigné.